

AgroParisTech en cohabilitation avec le Muséum National d'Histoire Naturelle

Master « Sciences et Technologies du Vivant et de l'Environnement »

Spécialité « Environnement, Développement, Territoires et Sociétés (EDTS) »

Parcours « Anthropologie, Environnement, Agricultures (AEA) »

Orientation « Développement Durable et Agricultures (DDA) »

Année universitaire 2010-2011

Dynamiques territoriales de transition vers l'agriculture biologique dans la vallée de la Drôme

Le développement de l'agriculture biologique dans un territoire pionnier : historique et dynamiques
actuelles autour de la production de légumes

Vallée de la Drôme – Biovallée®

Julia TUAL

Claire LAMINE Unité Ecodéveloppement Département SAD INRA Avignon



**Muséum
national
d'Histoire
naturelle**



Je tiens tout d'abord à remercier sincèrement tous les maraîchers que j'ai sollicités, pour avoir bien voulu me consacrer un peu de leur journée et surtout pour avoir bien voulu me raconter leurs parcours, et partager avec moi l'entremêlement de leur vie privée et de la vie de leur ferme.

Je remercie également les autres acteurs rencontrés pour m'avoir fait partager leur vision des choses et leur expérience nourrie sur ce territoire pionnier de la bio.

Un grand merci à Claire pour m'avoir épaulée et guidée dans ce travail.

Merci à tous les collègues d'Ecodev (et au terrain de pétanque devant le bâtiment), pour leur convivialité (et les discussions, et leur accueil...) !

Merci à Hugues pour son one-man show quotidien et pour m'avoir appris à relativiser.

Merci à Michel et à Michel, mais surtout à Michel pour les trajets et surtout à Michel pour l'animation des trajets.

Merci tout de même à Nathalie, pour la maison. Mais surtout Pierrot dit Loulou Tanière, Blanblan, Mémé, et Marion pour les petits déj' et les soirées, les randos en voiture, les apéros sur la place Pie, les moustiques écrasés, les casseroles cramées, et le soutien indéfectible.

Merci môman, encore une fois pour les relectures...

Merci au mistral, parce que parfois, il fait vraiment trop chaud.

Merci enfin à l'équipe du Museum et aux étudiants ayant fréquenté les bancs d'EDTS pour la diversité du mélange, le joyeux bordel, la souplesse de pensée, l'ouverture sur plein de choses.

Sans oublier un grand merci à tous les Michel.

Et merci à Matmar pour son soutien infailible jusqu'à la dernière minute.

Résumé

Ce travail s'inscrit dans un projet de recherche visant à identifier les formes d'organisation innovantes à l'échelle des territoires susceptibles de faciliter les transitions vers l'agriculture biologique. Le terrain d'enquête choisi se situe en région Rhône-Alpes, et correspond à la vallée de la rivière Drôme. Ce territoire est identifié de longue date comme pionnier de la bio, et a été, depuis les années 70, une terre d'accueil pour de nombreux néo-ruraux. Aujourd'hui, 17 % de la SAU du territoire de 4 Communauté de communes de ce territoire, rassemblées au sein d'un projet d'« éco-territoire » intitulé *Biovallée*[®], sont certifiées AB. Le premier axe de ce travail s'attache à identifier quelles ont été les formes d'interactions entre différents types d'acteurs du territoire en lien avec l'activité agricole, ayant conduit à un tel développement de l'agriculture biologique. Un des principaux résultats est l'identification de la mixité entre AB et agriculture conventionnelle au sein des structures professionnelles agricoles comme élément favorable aux transitions vers l'AB. Un deuxième axe de ce travail est centré sur les dynamiques actuelles de développement de l'AB autour du maraîchage et de la production légumière. Le premier résultat est une typologie des trajectoires d'exploitations pratiquant ces productions. Un deuxième résultat est une analyse des dynamiques de développement de ces productions, individuelles, collectives ou extérieures aux producteurs, au regard de leur rapport avec l'action publique territoriale. Un des principaux enseignements est le potentiel des réseaux de commercialisation entre producteurs pour le développement de l'AB, ainsi que d'une action publique appuyée sur des initiatives de terrain.

Mots-clés

Agriculture biologique, transition, conversion, installations agricoles, territoire, dynamiques territoriales, mixité AB/AC

SOMMAIRE

Introduction	1
PARTIE 1 Cadrage conceptuel et méthodes	6
1. REVUE BIBLIOGRAPHIQUE DE LA RECHERCHE SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET LES TRANSITIONS ET PROBLEMATISATION DE L'OBJET DE RECHERCHE	6
1.1. L'agriculture biologique : de ses fondements à son institutionnalisation	6
1.2. La construction de l'agriculture biologique comme objet de recherche	7
1.3. La recherche sur la transition vers l'agriculture biologique aujourd'hui	10
1.4. La conversion à l'agriculture biologique sous l'angle de ses dynamiques transitionnelles	10
1.5. Conditions facilitatrices de conversion à l'agriculture biologique	12
2. PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE : ENQUETE DE TERRAIN ET ANALYSE DOCUMENTAIRE	14
2.1. Maraîchage et production légumière en AB : analyse de trajectoires d'exploitations et dynamiques de développement actuelles	14
2.2. Historique et dynamiques du développement de l'agriculture biologique	17
PARTIE 2 Contexte territorial	20
1. LE TERRITOIRE DE LA VALLEE DE LA DROME	20
1.1. Situation géographique	20
1.2. Le projet Biovallée	23
1.3. L'agriculture dans la vallée de la Drôme : une agriculture très diversifiée	26
1.4. L'agriculture biologique aujourd'hui en Biovallée	28
2. HISTORIQUE DU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	33
2.1. La vallée de la Drôme : une terre de pionniers de la bio et d'accueil pour des néo-ruraux porteurs d'innovation	33
2.2. L'institutionnalisation de l'agriculture biologique portée par les collectivités locales	38
2.3. La construction d'une reconnaissance professionnelle : une filière à part entière	43
3. ANALYSE DES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA BIO	49
3.1. Controverse sur le rôle de la mobilisation des collectivités territoriales dans le développement de la bio	49
3.2. Une mixité en agriculture biologique et conventionnelle au sein des structures	51
3.3. Le potentiel de développement pour l'avenir : vers un pallier ?	52
3.4. Questions à explorer	53
PARTIE 3 Maraîchage et production légumière : trajectoires d'exploitations et dynamiques actuelles	55
1. TRAJECTOIRES DES EXPLOITATIONS MARAICHERES ET LEGUMIERES	55
1.1. Construction du panel d'enquêtés	55
1.2. Présentation et analyse des trajectoires	58
1.3. Trajectoires d'installation en maraîchage biologique	59
1.4. Trajectoires de maintien en maraîchage biologique	73

1.5. Diversification d'exploitation vers les cultures légumières ou le maraichage	76
Progressivement à partir de l'arboriculture et de la vente directe.....	81
A partir d'autres systèmes	84
Conclusion	87
2. DYNAMIQUES ACTUELLES DE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION DE LEGUMES EN AB	89
2.1. Dynamiques de développement à l'initiative des producteurs	90
2.2. Dynamiques de développement à l'initiative d'autres acteurs	95
Conclusion	102
Conclusion générale.....	103
Bibliographie	107

Liste des figures, encadrés, tableaux

Liste des encadrés

Encadré 1 : L'unité Ecodéveloppement	4
Encadré 2 : Epab et le Ciab.....	5
Encadré 3 : Guide d'entretien	16
Encadré 4 : Le projet Biovallée.....	25
Encadré 5 : Association AVEC.....	93
Encadré 6 : Théorie des transitions.....	105

Liste des figures

Figure 1 : Principaux types d'études de la conversion, en sciences sociales et agronomiques..	11
Figure 2 : Types de productions par surface en Biovallée	28
Figure 4 : Pourcentage de la SAU du territoire en AB en 2009	29
Figure 5 : Part du nombre de producteurs en AB par territoire dans Biovallée® en 2009	30
Figure 6 : Type de productions biologiques par surface en Biovallée	31
Figure 7 : Représentation graphique des conversions et installations en agriculture biologique dans la Drôme depuis 1968	34
Figure 8 : Trajectoires d'installation par tâtonnement	63
Figure 9 : Trajectoire du cas n°1.....	68
Figure 10 : Trajectoire du cas n°5.....	72
Figure 11 : Trajectoires d'installations plus professionnalisées.....	71
Figure 12 : Trajectoires d'exploitations maraichères vers l'ajustement.....	74
Figure 13 : Trajectoires d'exploitations maraichères vers La re-spécialisation	75
Figure 14 : Trajectoire du cas n°10.....	79
Figure 15 : Trajectoires de diversification en légumes bios de plein champ	80
Figure 16 : Trajectoire du cas n°13.....	83
Figure 17 : Trajectoires de diversification en maraîchage à partir de l'arboriculture	84
Figure 18 : Trajectoire du cas n°15.....	86
Figure 19 : Trajectoires de diversification en maraîchage à partir d'autres systèmes	87

Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste des fonctions des acteurs territoriaux rencontrés dans le travail d'enquête..	19
Tableau 2 : Part de la production en AB sur le territoire de Biovallée® en 2009	29
Tableau 3 : Typologie des producteurs de légumes sur le territoire Biovallée® en 2011.....	32
Tableau 4 : Evolution du nombre de producteurs dans les instances représentatives des coopératives en fonction de leur mode de production entre 1995 et 2011.	47
Tableau 5 : Part de la collecte en bio dans quelques coopératives de la vallée de la Drôme en 2011	47
Tableau 6 : Représentativité de l'échantillon d'enquête.....	56

Tableau 7 : Panel d'enquêtés	57
Tableau 8 : Critères de différenciation des trajectoires d'installation en maraîchage biologique	65
Tableau 9 : Dynamiques de développement de la production maraîchère et légumière : différents types d'initiatives	90
Tableau 10 : Points de vente collectifs dans le secteur de Biovallée et à proximité	92

Liste des cartes

Carte 1 : Situation géographique du territoire de la Biovallée	20
Carte 2 : Situation géographique du territoire de la Biovallée	21
Carte 3 : Les trois grands ensembles de la Biovallée	22
Carte 4 : Découpage administratif de la Biovallée	23
Carte 5 : Orientation technico-agricole des communes	26
Carte 6 : Etendue géographique des différents réseaux d'agriculteurs biologiques dans la Drôme en 1982.....	37
Carte 7 : Zone de collecte de la CDC	48
Carte 8 : Répartition des points de vente collectifs dans le secteur de Biovallée et maraîchers « multi-PVC »	93

Acronymes

AB	Agriculture Biologique
AC	Agriculture Conventionnelle
AMAP	Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
BPREA	Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole
CAD	Contrats d'Agriculture Durable
CCC	Communauté de Communes du Crestois
CCD	Communauté de Communes du Diois
CCPS	Communauté de Communes du Pays de Saillans
CCVD	Communauté de Communes du Val de Drôme
CDAD	Comité de Développement Agricole du Diois
CDC	Coopérative Drômoise de Céréales
CEE	Communauté Economique Européenne
CETA	Centre d'Etudes Techniques Agricoles
CFPPA	Centre de Formation Professionnelle et de le Promotion Agricole
CTE	Contrat territorial d'Exploitation
DAVD	District d'Aménagement du Val de Drôme
DJA	Dotation Jeune Agriculteur
EELV	Europe Écologie – Les Verts
FCO	Fièvre Catarrhale Ovine
HCF	Hors Cadre Familial
MAE	Mesure Agro-Environnementale
MSA	Mutualité Sociale Agricole
OGAF	Opérations Groupées d'Aménagement Foncier
OLAE	Opérations Locales d'Agri-Environnement
PAC	Politique Agricole Commune
PDD	Plan de Développement Durable
PIAF	Pépinière d'Installations Agricoles et Fermières
PPAM	Plan à Parfum, Aromatique et Médicinales
PVC	Point de Vente Collectif
RHD	Restauration Hors Domicile
SAD	Syndicat d'Aménagement du Diois
SAFER	Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAU	Surface Agricole Utilisée

GLOSSAIRE

Maraîchage

Nous considérons comme maraîchage la production de légumes diversifiée (plus de 10 espèces). Ces cultures peuvent être conduites sous abris ou en plein champ. Pour les exploitations maraichères, l'atelier de production de légumes occupe une place plus importante dans la répartition du temps de travail au sein de l'exploitation. Néanmoins, le maraîchage n'est pas forcément la production principale, comme c'est le cas par exemple pour certaines exploitations en arboriculture qui développent un important atelier de maraîchage.

Production légumière

La production légumière correspond à des cultures sur de grandes surfaces (de quelques milliers de m² à plusieurs ha) d'une même espèce, en plein champ ou sous abris. En général, les exploitations conduisant des productions légumières sur de grandes surfaces se limitent à quelques espèces, 3 ou 4 au plus. La production légumière n'est pas leur production principale.

Agriculteur néo-rural

Est considérée dans ce travail comme agriculteur néo-rural toute personne d'origine non agricole qui s'est installée sur une exploitation, mais également les fils d'agriculteurs qui sont revenus à l'agriculture après avoir exercé une autre branche d'activité.

Agriculteur de souche

Le terme d'agriculteur de souche concerne les agriculteurs qui ne rentrent pas dans cette catégorie de d'agriculteur néo-rural. Il concerne principalement les fils d'agriculteurs locaux ayant repris l'exploitation de leurs parents.

Introduction

Malgré les injonctions européennes et nationales appelant à développer l'agriculture biologique, et malgré une forte attente des consommateurs pour des produits bios, les surfaces cultivées en bio en France restent faibles (3,09 % des surfaces agricoles utilisées (SAU), Agence Bio, 2010¹). En France, l'agriculture biologique a connu un essor à la fin des années 90, poussée par le premier plan de soutien, le Plan Riquois, lancé en 1997. Aides à la conversion, aides aux filières, encadrement technique, structuration des réglementations, et intégration de l'AB à la recherche, au développement et à la formation ont permis de nombreuses conversions – le nombre d'exploitations certifiées a presque doublé entre 1998 et 2003. Le relatif essoufflement qui a suivi a été effacé par la reprise des conversions à la fin des années 2000, à l'aune du Plan Barnier, lancé en 2007 et qui a introduit de nouvelles mesures : crédit d'impôt, réévaluation des aides, exonération des taxes foncières. Selon les derniers chiffres de l'Agence Bio, le nombre d'exploitations bio a connu en 2010 un essor sans précédent : 4 158 exploitations supplémentaires en un an. En 2 ans, de fin 2008 à fin 2010, le nombre d'exploitations bio a augmenté de 55 %, passant de 13 298 à 20 604 – soit presque 4 % des exploitations agricole françaises.

Malgré cette forte dynamique de conversion, engagée depuis 2008, la production française reste insuffisante par rapport à la demande nationale, ce qui conduit à une importation de 40 % des produits biologiques consommés en France. Les objectifs fixés par le plan Barnier en 2007 – 6 % de la SAU en bio pour 2012 et 20 % en 2020 – semblent loin de pouvoir être atteints : seulement 3% de la SAU française est aujourd'hui cultivée en bio. Cette situation interroge sur les freins à la conversion en agriculture biologique. Pourquoi la demande ne tire-t-elle pas davantage l'offre, par des conversions ou des installations ? Ce constat est renforcé par le fait que la France accuse un certain retard par rapport aux autres pays européens quant à la surface agricole certifiée.

Si le dynamisme du marché et l'existence de mesures étatiques et européennes de soutien financier représentent incontestablement des facteurs importants de modifications des pratiques, ils ne sont cependant pas suffisants pour susciter davantage de conversions ou d'installations en AB. Comme

¹ http://www.agencebio.org/upload/actu/fichier/DP_BIO_conf190511DEF.pdf

nous le développerons plus tard, de nombreux éléments interviennent dans la mise en œuvre d'un projet de conversion pérenne.

Au milieu de ce portrait mitigé de l'agriculture biologique française, le territoire de la vallée de la Drôme fait figure d'eldorado de la bio. Porté par le regroupement de quatre communautés de communes, le territoire a élaboré un projet de territoire intitulé Biovallée², et se veut exemplaire tant sur le volet de l'énergie ou de l'éco-construction, que sur celui de la production agricole biologique et de la consommation de produits bios et/ou locaux.

La Drôme est le premier département français pour l'agriculture biologique en termes de surface, avec 10 % de sa SAU certifiée. Au sein de ce département « leader », la vallée de la Drôme est souvent perçue comme un des berceaux de l'agriculture biologique en France. Elle a été, comme l'Ardèche ou les Cévennes, une terre d'accueil de paysans néo-ruraux, pionniers de l'agriculture biologique dans les années 70 (Sencébé 2001). Aujourd'hui, ce territoire, qui s'étend de la source de la Drôme à son confluent avec le Rhône, est exploité en agriculture biologique à 17 %.

La forte implantation de l'AB sur ce territoire questionne : Pourquoi l'AB est-elle si développée dans la vallée de la Drôme ? Comment s'est-elle développée ? Dans ce mémoire, l'objectif est d'étudier les facteurs de maintien et de développement de l'AB sur ce territoire, et d'en identifier les dynamiques proprement territoriales. Ce développement a-t-il été impulsé par des politiques publiques territoriales qui ont soutenu l'agriculture biologique, par des agriculteurs pionniers, par des consommateurs militants ? Comment ces différents types d'acteurs ont-ils été associés à ces dynamiques ? Quels sont les dispositifs ou projets concrets qui ont pu générer des coopérations, et quelle place ont pu y prendre les uns et les autres ? Une des intuitions majeures qui sous-tend ce travail est que les dynamiques de développement de la bio sur ce territoire sont parvenues à associer les motivations de certains agriculteurs pionniers, avec les acteurs économiques des filières et un certain nombre de financement institutionnels relayés par des collectivités territoriales bien mobilisées par le sujet. Il s'agira également de voir comment, au cours du temps, la place des différents acteurs a évolué dans ces dynamiques.

Mon stage se déroule au sein de l'unité Ecodéveloppement de l'INRA d'Avignon (voir encadré). Il est encadré par Claire Lamine, sociologue, qui a travaillé sur la sociologie des « consommateurs bios », puis sur les transitions vers l'agriculture biologique et les pratiques de protection intégrée. Son travail s'est intéressé aux systèmes en grande culture, en arboriculture et en maraîchage. Il s'est récemment orienté vers une approche territoriale de l'analyse des transitions vers l'agriculture, centrée sur les dynamiques d'acteurs de diverses natures.

² <http://www.biovallee.fr/blog/>

Mon stage constitue un travail préparatoire à la conduite d'une thèse sur le même sujet. Il prend place au sein du projet EPAB : Evolution des Performances et formes d'organisation innovantes dans les transitions vers l'Agriculture Biologique. Ce projet de recherche interne à l'INRA se propose d'explorer deux questions complémentaires :

- L'impact de la transition vers l'agriculture biologique en termes de performances et d'organisation du travail. Il s'agit de proposer des modes d'évaluation des performances adéquats, à la diversité des producteurs et des contextes socio-économiques. Tout d'abord en qualifiant l'incidence observable du passage à la bio sur les résultats agro-économiques. Ensuite par l'évaluation des autres déterminants non-marchands des conversions. Parallèlement, un volet sociologique se consacre à l'évaluation des conséquences de la transition vers la bio sur l'organisation du travail.
- Les formes d'organisation (techniques, sociales, économiques) innovantes susceptibles de faciliter les conversions. L'équipe étudie le potentiel de certaines combinaisons de systèmes à l'échelle d'un territoire, et la manière dont elles peuvent permettre de maintenir, après le passage à la bio, des performances agro-économiques satisfaisantes. Elle analyse les formes d'organisation collective des filières et le rôle des formes d'accompagnement proposées par l'encadrement et le conseil agricoles et ainsi que celui des politiques territoriales.

Le travail s'appuie sur l'association entre agronomes, économistes et sociologues au sein de l'équipe de recherche. Le protocole d'analyse prévoit la mise en regard de données quantifiées (MSA, organismes certificateurs – échelle de la région PACA) et de résultats d'approches qualitatives et empiriques, basées sur des enquêtes de terrain. Ces dernières sont ciblées sur les systèmes de production maraîchers et arboricoles. Les zones d'études ont été choisies pour leurs contrastes en termes de types de productions, d'exploitations et d'opérateurs économiques (Ardèche méridionale, vallée de la Durance, vallée de la Drôme).

Mon stage s'intègre au 2^{ème} volet d'EPAB, et se propose d'étudier les dynamiques territoriales de transition vers l'agriculture biologique dans la vallée de la Drôme. A partir d'entretiens semi-directifs auprès de producteurs légumiers et de maraîchers, ainsi que d'acteurs institutionnels ou économiques locaux, mon travail tente d'identifier les formes d'organisation innovantes sur le territoire, permettant de soutenir le maintien et les transitions vers la bio. Une profondeur historique a été donnée à ce travail à travers un certain nombre d'entretiens avec des agriculteurs ou des acteurs présents depuis longtemps sur le territoire, et à travers l'analyse d'une revue de documents institutionnels³ afin d'approcher ces dynamiques territoriales sur le temps long.

³ A partir d'un premier travail de recensement de documents institutionnels et universitaires sur le territoire de la vallée de la Drôme, ainsi qu'une synthèse, effectués en 2010 au sein d'Ecodéveloppement .

Notre travail a été mené selon deux axes. Le premier propose de retracer l'historique du développement de l'agriculture biologique sur le territoire de la vallée de la Drôme depuis les années 70. Le second est centré sur le maraîchage et la production légumière biologique, et s'attache, à travers une analyse des trajectoires d'exploitations et des entretiens avec d'autres acteurs, d'analyser les dynamiques actuelles de développement de l'agriculture biologique dans la zone pour ces productions.

Nous présenterons dans une première partie une analyse bibliographique des travaux réalisés sur les transitions vers l'agriculture biologique avant d'exposer notre problématique. Puis, dans une deuxième partie nous présenterons le territoire de la vallée de la Drôme, ainsi que des premiers éléments d'analyse concernant l'histoire du développement de l'agriculture biologique sur ce territoire. Enfin, dans une troisième partie, nous nous pencherons sur les trajectoires d'exploitations maraîchères et légumières et sur les dynamiques actuelles de développement de l'AB.

L'unité Ecodéveloppement

L'unité Ecodéveloppement est rattachée au SAD (Sciences pour l'Action et le Développement), l'un des 14 départements de recherche de l'INRA. Elle accueille une équipe pluridisciplinaire formée d'agronomes, de zootechniciens, d'économistes, de sociologues, d'anthropologues.

La thématique centrale des recherches d'Ecodéveloppement porte sur les relations entre activités agricoles et actions environnementales et, plus particulièrement, les questions relatives à la biodiversité.

Les travaux visent à comprendre :

- En quoi et comment les agriculteurs peuvent répondre à des attendus environnementaux ?
- En quoi et comment les enjeux environnementaux peuvent intégrer les pratiques et dispositifs agricoles ?

« Notre projet scientifique est centré sur l'écologisation de l'agriculture, des territoires et des politiques publiques, en considérant la diversité des modèles candidats ; plus particulièrement sur l'analyse des processus de transition de l'agriculture vers des systèmes écologisés ainsi que leurs déterminants et conséquences territoriales. (...) Nous le faisons en développant une approche pluridisciplinaire reposant sur les sciences biotechniques (agronomie – zootechnie) et les sciences humaines (économie, sociologie et anthropologie), et utilisant les cadres conceptuels de l'agro-écologie, au sens d'Altieri (1989).

Dans ce cadre, l'agriculture biologique (AB) est, pour nous, un prototype, tant au niveau des systèmes techniques que des réseaux sociaux, à partir duquel les transitions des systèmes de production agricoles et des actions publiques pourront être étudiées ou évaluées. »

Encadré 1 : Source <http://www4.paca.inra.fr/ecodeveloppement/Programme-Scientifique>

Le projet de recherche EPAB et le CIAB

Le projet EPAB (*Evolution des Performances et formes d'organisation innovantes dans les transitions vers l'Agriculture Biologique*) est financé par l'Inra dans le cadre du programme AgriBio 3 pour une durée de trois ans (2010-2012).

Ce programme est coordonné par le **Comité Interne de l'Agriculture Biologique (CIAB)**, créé par l'INRA en 2000, pour promouvoir les recherches en Agriculture biologique à l'INRA, et transférer les résultats au monde interprofessionnel. Il est constitué de représentants des principaux départements de recherche de l'Inra et de personnalités. Le CIAB fonctionne comme un comité d'actions incitatives programmées (AIP) gérant des appels à projets et une commission à l'interface de plusieurs départements de recherche. Il représente un point de vue institutionnel en matière de recherches en AB. Il est présidé par Stéphane Bellon, chercheur agronome à l'Unité Ecodéveloppement.

Le CIAB, est chargé entre autre de coordonner le programme AgriBio, programme spécifique à l'AB, et aura ainsi accompagné jusqu'aujourd'hui une quarantaine de projets.

- AgriBio 1 (2000-2003) : 19 projets de recherche pluridisciplinaires et en partenariat avec l'ACTA
- AgriBio 2 (2004-2006) : 9 projets de recherche dont 5 cofinancés avec l'ACTA et l'ACTIA
- AgriBio 3 (2010-2012) : 11 projets de recherche

Depuis 2000 :

- 28 projets de recherche ont été soutenus (850 000 € engagés) dans deux AIP. Ces AIP ont fonctionné par appels à projet INRA puis INRA-ACTA puis à partir de 2004, INRA-ACTA-ACTIA.
- 11 projets sont actuellement en cours suite à l'appel à projet AgriBio3 pour une période de trois ans (2010-2012)
- 70 unités de recherche et plus de 250 agents INRA auront participé aux projets AgriBio en partenariat avec plus de 55 organismes du développement, de la formation et des entreprises.

Suite au colloque DinABio, un nouveau programme de recherche interne à l'Inra a été lancé pour 3 ans (2010-2012), finançant 11 projets de recherche répondant à deux thématiques : (1) les performances de l'AB, évaluation, amélioration et conséquences sur les pratiques; et (2) développement économique de l'AB. Le projet EPAB fait partie de ce programme.

Encadré 2 : Source http://www.inra.fr/comite_agriculture_biologique

PARTIE 1 Cadrage conceptuel et méthodes

Nous allons voir dans une première partie quels ont été les travaux déjà menés sur les transitions vers l'agriculture biologique (1.), puis nous reviendrons sur le cadrage problématique de ce travail et sur la méthode d'enquête mise en œuvre (2.).

1. REVUE BIBLIOGRAPHIQUE DE LA RECHERCHE SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET LES TRANSITIONS ET PROBLEMATISATION DE L'OBJET DE RECHERCHE

Nous allons voir dans un premier temps comment la conversion à l'agriculture biologique a été traitée par la recherche depuis les années 70. Nous dresserons par la suite un bilan des acquis de la recherche récente.

1.1. L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE : DE SES FONDEMENTS A SON INSTITUTIONNALISATION⁴

Avant les années 80 au niveau national et 90 au niveau européen, l'agriculture biologique n'est pas reconnue au niveau réglementaire. Il existe cependant des standards non reconnus par les autorités étatiques qui incarnent différents courants de cette forme de production particulière. La marque *Demeter*, apparue en 1932 en Allemagne est le plus ancien label bio existant. Toujours existante aujourd'hui, elle s'inscrit dans les enseignements du philosophe Rudolf Steiner, père de l'anthroposophie, et correspond à la pratique de la *biodynamie*. D'autres mouvements, incarnés par des personnalités, sont également des précurseurs de l'agriculture biologique. Parmi eux, Albert Howard, père de l'agriculture organique, dont les idées présideront à la création de la *Soil Association* en 1946 en Grande-Bretagne ; Hans Rush et Hans Müller, pères de l'agriculture biologique en Suisse ; Masanobu Fukuoka, qui a proposé une théorie ancrée dans une vision du monde fortement inspirée du bouddhisme et centrée sur une agriculture « naturelle ».

Plus précisément, en France, les premiers mouvements d'agriculture biologiques se lancent dans les années 50 autour des liens entre santé et alimentation (Lamine, Penvern, 2011). Notamment, Raoul Lemaire commercialise à Paris à partir de 1931 le « pain naturel Lemaire ». Plus tardivement, les

⁴ Le lecteur connaissant bien cette histoire et littérature sur la bio pourra passer sur cette section, et aller à la section 1.4 pour le cadrage théorique de ce travail.

ingénieurs agronomes Jean Boucher et André Louis, ainsi que Mattéo Tavera, viticulteur et arboriculteur narbonnais, fondent en 1962 l'Association Française pour l'Agriculture Biologique (AFAB). Celle-ci se scinde en deux entités dès 1964 : La société *Lemaire – Boucher*, qui commercialise le lithothamme, une algue marine utilisée comme fertilisant, et l'association *Nature et Progrès*, se différenciant de la société Lemaire-Boucher par son refus de toute attache commerciale et industrielle.

Ce n'est qu'en 1980 en France que la loi d'orientation agricole définit pour la première fois l'agriculture biologique et met en place des systèmes de certification associés à des marques et réseaux différents (Bellon, Lamine, 2009a). Ces décrets fixent les conditions d'homologation des cahiers des charges et précise les substances pouvant être utilisées dans la production, la conservation et la transformation des produits agricoles dits biologiques. A partir de 1994, des cahiers des charges nationaux pour les productions animales et végétales, issus de longs processus de concertation avec la profession, sont mis en place.

Le premier règlement européen sur l'agriculture biologique date de 1991. Il cadre les pratiques productives ainsi que les conditions et les délais de conversion. Cette réglementation a été révisée par l'Union Européenne en 2008, avec la suppression du principe de subsidiarité : la réglementation européenne supplante désormais les cahiers des charges nationaux, qui étaient parfois plus stricts que celle-ci (Lamine, Penvern, 2011).

1.2. LA CONSTRUCTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE COMME OBJET DE RECHERCHE⁵

L'AB commence à faire l'objet de travaux de recherche dans les années 70. Dans un premier temps, l'agronomie cherche à la confronter à des enjeux de performance technique. Elle n'est pas reconnue par les agronomes comme un mode de production crédible face au modèle modernisateur. Elle est renvoyée à une pratique contestataire, exprimant un certain malaise des agriculteurs, certes légitime, mais n'intéressant pas l'agronomie en tant que telle.

Ce n'est que vers la fin des années 70 que l'AB commence à être vue par certains travaux comme une alternative crédible à l'agriculture conventionnelle. On met en évidence le fait que les exploitations biologiques fonctionnent, à l'instar des exploitations conventionnelles, selon des logiques technico-

⁵ Synthétisé à partir des articles et ouvrage suivants : Bellon, Stéphane, et Claire Lamine. 2009a. *Transitions vers l'agriculture biologique*.

Bellon, Stéphane, et Claire Lamine. 2009b. « Conversion to organic farming: a multidimensional research object at the crossroads of agricultural and social sciences. A review ».

Bellon, Stéphane, et Claire Lamine. 2009c. *Contextualiser le développement de l'AB : proposition de cadre d'analyse de l'évolution de l'AB en France et en Europe*.

économiques. La conversion proprement dite est peu étudiée, si ce n'est dans les années 70 sous l'angle des motivations des agriculteurs à adopter de mode de production.

Dans les années 80, la critique de l'agriculture intensive et les premières interrogations sur ses limites se font jour. On commence à rechercher les apports de l'écologie pour répondre à ces limites. L'agronomie commence à considérer l'agriculture biologique comme un modèle crédible. En sciences sociales, des études, dans les années 80, continuent d'étudier les conversions toujours sous l'angle des motivations des agriculteurs. Elles mettent en lumière des facteurs biographiques et focalisent sur les visions du monde portées par les agriculteurs bios, et proposent des typologies de ces agriculteurs. Néanmoins dès cette époque, divers travaux pionniers contrent les stéréotypes d'agriculteurs bios mettant en avant uniquement des motivations subjectives ou philosophiques, et une production déconnectée du marché, destinée à une vente directe. Ils montrent que l'AB est bien insérée dans un système économique et social plus large. Plus généralement, dans les années 70 puis 80, l'agriculture biologique acquiert sa crédibilité au sein de la recherche, comme au sein de la société en général.

Dans les années 90, l'agriculture biologique est reconnue juridiquement par l'Europe. « *Cette reconnaissance de l'AB va de pair avec l'assignation d'un statut à la conversion, qui devient une période bien délimitée et encadrée et se redéfinit parallèlement comme objet de recherche, tant pour l'agronomie que pour les sciences sociales* » (Bellon, Lamine, 2009a). Les thèmes de recherche s'orientent sur des objets émergents : de premiers travaux sont menés pour identifier les différents types de consommateurs bios dont le nombre augmente. La production en AB se développe, des systèmes plus spécialisés émergent et s'éloignent du modèle traditionnel polyculture-élevage. Cette spécialisation des productions entraîne le renforcement de certains problèmes techniques comme la gestion des adventices ou de la fertilisation, en l'absence de matières organiques sur l'exploitation. De la même façon, avec le développement de ce mode de production et de la consommation de produits biologiques, ceux-ci entrent dans un marché plus vaste et s'exposent aux règles de la concurrence, ce qui fait craindre que les exploitations biologiques subissent les mêmes problèmes que les exploitations conventionnelles. C'est la thèse de la conventionnalisation (Buck et al. 1997 in Bellon, Lamine, 2009a).

Dans les années 2000, la bio est de plus en plus étudiée. La recherche en agronomie se centre sur la question des performances, en termes de résultats agronomiques, technico-économiques, mais aussi d'impacts environnementaux. Ces études font l'objet de controverses, souvent attribuées à la diversité des situations ou à la variabilité des résultats observés. De nombreuses études comparent des exploitations entre elles après leur conversion à l'AB. Elles consistent en des études de cas ou bien établissent des typologies. L'accent est mis sur la production et l'évolution du rendement. Beaucoup d'études indiquent que ce dernier est amoindri par le passage en AB, même après

plusieurs années de conversion. Néanmoins ces études sont largement controversées, en raison de nombreuses interactions entre des facteurs multiples. Le rôle du sol dans la période de conversion a été mis en évidence par de nombreux travaux, en tant que facteur dépressif dans un premier temps, puis positif par la suite. Celui-ci connaîtrait en effet une période de « résilience » en termes de propriétés physiques et d'activité biologique, compensant la cessation des apports d'intrants de synthèse. Le rôle des rotations culturales a également été largement étudié.

Pourtant, l'évaluation des performances de l'agriculture biologique uniquement à travers ses rendements est à mettre en question puisque d'autres objectifs peuvent aussi être mis en évidence : effets environnementaux, qualité des produits, relations avec les consommateurs. Un des objectifs du projet EPAB est justement de proposer des modes d'évaluation innovants, prenant en compte un certain nombre de déterminants non marchands.

De nombreuses études se sont penchées sur les impacts environnementaux de l'AB. On peut en retenir qu'elles attestent que l'AB est bien positionnée sur un certain nombre de sujets.

Dans les années 2000, en sciences sociales, il y a assez peu de travaux sur les conversions en tant que telles. Beaucoup de travaux établissent des typologies des agriculteurs biologiques, par exemple en fonction de situations initiales des exploitations avant conversion, ou bien, selon une étude, il faudrait identifier trois types d'agriculteurs bios : (1) les agriculteurs biologiques « pré-modernes » inspirés des pratiques des anciens ; (2) des agriculteurs biologiques « modernes », qui voient dans l'AB un moyen de résoudre des problèmes environnementaux ; (3) des agriculteurs post-modernes ou « modernes-réflexifs » qui croient en une certaine politisation de la science et de la consommation (Kaltoft, 2001, in Bellon, Lamine, 2009a).

Dans nombres de travaux de la décennie 2000, c'est le rapport au marché qui structure les catégorisations. Par exemple, dans une étude menée en Belgique, il est établi une typologie des exploitants bios en fonction d'une forme de rationalité dominante (économique ou de conviction) : (1) les chercheurs d'ors, (2) les convertis, (3) les militants, (4) les chercheurs de sens.

Ces études établissent parfois de façon trop simpliste une opposition entre militantisme et attractivité économique. Il semble nécessaire d'aller au-delà de cette opposition entre agriculteurs bios opportunistes et agriculteurs bios idéalistes, qui ne reconnaît pas la complexité des motivations des agriculteurs. Ainsi, derrière les motivations des agriculteurs dits militants on trouve par exemple des dimensions liées à un style de vie visé autant que d'ordre éthique (Padel, 2001 in Bellon, Lamine, 2009a).

1.3. LA RECHERCHE SUR LA TRANSITION VERS L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AUJOURD'HUI

Malgré des controverses toujours existantes, par exemple sur l'impact de l'agriculture biologique sur la biodiversité⁶ ou sur l'émission de GES, l'agriculture biologique est reconnue comme un mode de production respectueux de l'environnement, permettant de répondre aux enjeux écologiques d'aujourd'hui et de contribuer à solutionner les problèmes créés par le modèle productiviste. L'AB est aujourd'hui plébiscitée, tant par le gouvernement que par les collectivités locales, comme agriculture modèle.

L'intérêt de l'étude des conversions à l'AB en termes de processus et non plus en termes statiques (comparaison entre des systèmes, évaluation des performances) réside aussi dans les enseignements qui pourront être tirés de ces analyses pour la transition vers des formes plus ou moins abouties d'agriculture durable. Au-delà des débats sur la pertinence de l'AB comme modèle d'agriculture écologisée ou durable, il semble intéressant de s'intéresser aux processus de transition des agriculteurs vers d'autres modes de productions, et ce d'autant plus qu'il existe des convergences dans les transitions vers différents modèles d'agriculture écologisée, par exemple dans une certaine nécessité à redéfinir le système d'exploitation (voir notamment Lamine et al., 2009b, sur les convergences entre les transitions vers l'agriculture biologique et vers la protection intégrée⁷). Au-delà donc des seules transitions vers l'agriculture biologique, ces études sont sources d'enseignement pour une évolution plus globale de l'agriculture française dans l'avenir. Elles permettront de mieux appréhender l'encadrement de ces changements incontournables.

1.4. LA CONVERSION A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE SOUS L'ANGLE DE SES DYNAMIQUES TRANSITIONNELLES

Lors d'une conversion à l'agriculture biologique, les changements ne sont pas uniquement d'ordre technique ou en termes de résultats économiques. Ils concernent l'organisation du travail, les apprentissages, l'appartenance à des réseaux, la construction d'un rapport au métier qui évolue (on

⁶ – son impact positif sur la conservation de la biodiversité est reconnu mais cet impact peut différer selon les communautés biologiques observées, les standards de certification, l'antériorité de la conversion et les antécédents des agriculteurs (Hole et al., 2005 ; Bengtsson et al., 2005, in Bellon, Lamine, 2009).

⁷ La « **lutte intégrée** » ou **protection intégrée** est définie par la directive communautaire 91/141/CEE du 15 juillet 1991 « L'application rationnelle d'une combinaison de mesures biologiques, biotechnologiques, chimiques, physiques, culturelles ou intéressant la sélection des végétaux dans laquelle l'emploi de produits chimiques phytopharmaceutiques est limité au strict nécessaire pour maintenir la présence des organismes nuisibles en dessous de seuil à partir duquel apparaissent des dommages ou une perte économiquement inacceptables. » Le modèle de l'agriculture écologiquement intensive défendu par Michel Griffon (CIRAD) s'appuie sur les principes de la lutte intégrée. Ces pratiques ne sont pas stabilisées par une certification ou une reconnaissance établie sur les marchés.

reste agriculteur, mais d'autres aspects font irruption : écosystème, rapport aux consommateurs,...) (Lamine et Perrot 2007). Ainsi, l'étude des conversions à l'agriculture biologique constitue un objet de recherche légitime pour les sciences sociales.

Pourtant, en résumé, comme le montre la figure suivante, la conversion a été beaucoup plus étudiée de façon statique et sous l'angle de ses effets qu'en termes de processus dynamique. L'agronomie étudie des systèmes stables, pouvant être comparés entre eux. Evoluant au sein du paradigme cartésien, elle tente de réduire les facteurs de variation et de réduire le sujet à un système contrôlable. En sciences sociales, la conversion a beaucoup été étudiée sous l'angle de ses motivations ou du profil des producteurs convertis.

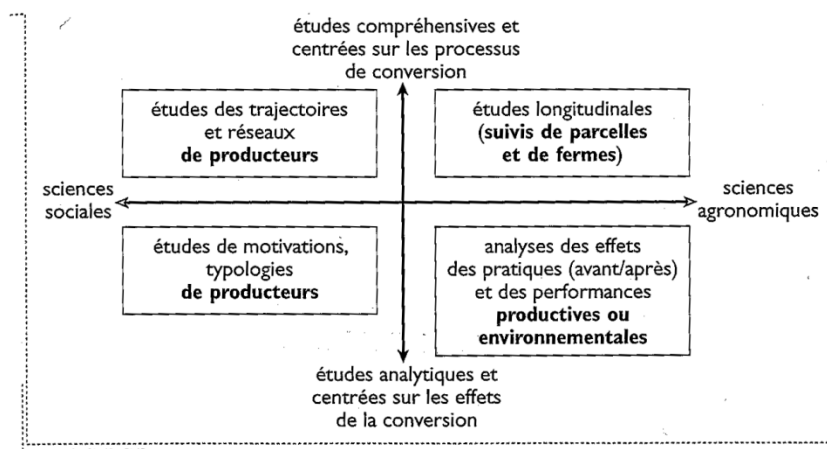


Figure 1 : Principaux types d'étude de la conversion, en sciences sociales et agronomiques. Source : Bellon et Lamine, 2009a

Les dynamiques transitionnelles, qui sont, elles, profondément multidimensionnelles, et ne répondent pas à des enjeux purement techniques ou économiques, ont été négligées. Elles recourent des apprentissages, une insertion dans des réseaux professionnels, une reconnaissance par les pairs. L'ensemble de ces processus est loin de se réduire à la durée administrative de la période de conversion. Ceux-ci peuvent s'inscrire dans le long terme.

Les travaux qui se sont intéressés à la conversion à l'AB sous un angle multidimensionnel ont permis de tirer quelques enseignements. Tout d'abord il s'agit de l'importance des antécédents dans les trajectoires des agriculteurs convertis (essais, réductions d'intrants, etc.). Ensuite il est souligné l'étirement des transitions sur un temps long. Enfin il faut noter d'importantes interactions entre changement des pratiques de production et évolution des modes de commercialisation.

L'étude Tracks (Lamine et Perrot 2007) a adopté ce cadre pluridimensionnel. Elle s'est basée sur des confrontations d'enquêtes agronomiques et sociologiques. Ce travail identifie différents types de trajectoires dans lesquelles le passage à la bio est progressif ou plus brutal (entre continuité et

rupture). Le passage englobe des difficultés techniques et commerciales (difficulté à trouver un équilibre entre les nouveaux débouchés et à adapter sa production à ceux-ci) qui sont particulièrement déstabilisantes pour les agriculteurs, même encadrés techniquement, puisqu'elles sont différentes pour chaque exploitation. Cette étude a montré que le processus de conversion est enclenché bien avant le démarrage administratif et se poursuit au-delà de cette période.

L'échelle d'étude est également un facteur décisif car la conversion à l'AB ne peut être circonscrite à l'échelle de la parcelle. Elle est à envisager à l'échelle de l'exploitation bien sûr, mais également à celle d'un territoire. Nous parlerons de *système agri-alimentaire territorial*, celui-ci englobant non seulement les acteurs locaux des filières de production, de transformation, de distribution, mais aussi le conseil technique, la recherche éventuellement, les politiques publiques territoriales ou territorialisées, les consommateurs et la société civile. On peut dire que ce système englobe également de fait, les différents dispositifs et réseaux mettant en relation production, commercialisation et consommation (qu'il s'agisse de circuits courts ou longs). Ces deux définitions facilitent le repérage des acteurs (Lamine 2011). Dans ce travail, nous nous situerons à cette échelle du territoire.

Notre travail, outre une analyse historique du développement de l'agriculture biologique dans la vallée de la Drôme, sera consacré notamment à l'analyse des dynamiques actuelles de développement du maraîchage et de la production légumière biologique. Cette analyse s'attachera à identifier les liens entre les producteurs, les circuits de commercialisation, leurs caractéristiques et leur mode de fonctionnement, l'encadrement par les organisations professionnelles agricoles et les collectivités locales.

Le choix de centrer ce travail sur les productions légumières résulte de l'insertion de ce stage au sein du projet EPAB, dont les travaux sont particulièrement axés sur ces productions. Ce choix permettra également des comparaisons avec d'autres travaux encadrés par Claire Lamine et menés dans d'autres régions, notamment le travail de Léa Cambien en Ardèche méridionale. Ce travail a constitué en une étude des dynamiques territoriales de transition vers l'AB auprès de producteurs de légumes biologiques.

1.5. CONDITIONS FACILITATRICES DE CONVERSION A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Notre analyse s'attachera également à observer et décrire les trajectoires des maraîchers et producteurs de légumes sous l'angle multidimensionnel proposé plus haut.

Des études ont déjà tiré un certain nombre d'enseignements issus de telles approches multidimensionnelles et à différentes échelles (Bellon et Lamine 2009). Nous les confronterons à nos résultats d'enquête à la fin de notre travail.

Ces enseignements concernent tout d'abord l'échelle de l'exploitation. Différents éléments ont été mis en évidence, qui facilitent les transitions vers l'agriculture biologique :

- Les complémentarités entre productions. L'objectif est de viser l'autonomie : fertilisation animale, engrais verts, lutte biologique, rotations... Cette complémentarité peut s'effectuer à l'échelle de l'exploitation, mais aussi à l'échelle d'un territoire plus large, à travers des échanges entre exploitations.
- Les changements dans l'organisation du travail. Il s'agit de redéfinir les tâches, d'acquérir des compétences nouvelles. Cela met en évidence un réel besoin d'appui technique et de réseaux d'entraide.
- Commercialiser autrement. Après le passage à l'AB, les producteurs s'orientent souvent vers la vente en circuits courts. Cela implique souvent une surcharge de travail, et une prise de risque qui peut se solder par des échecs douloureux. Des études montrent que certains producteurs se tournent vers d'autres modes de commercialisation et notamment vers une combinaison entre circuits courts et circuits longs, ou bien vers des formes de coordination similaires à celles des circuits longs mais gérés de façon plus autonome. Il a par exemple été mis en évidence en Ardèche méridionale des réseaux informels de producteurs pour l'expédition de légumes biologiques (Cambien, 2009). Ces différents résultats amènent à envisager un potentiel innovant dans les formes mixtes (circuits courts – longs / AB-AC / intégration dans la filière conventionnelle) (voir : Lamine et Cambien 2011) .

Certaines études mettent l'accent sur des enseignements sur des conditions facilitatrices qui se jouent à l'échelle des territoires :

- La gestion collective de l'équilibre entre spécialisation et diversification (AMAP à plusieurs, regroupements sur achat de matériel ou vente...)
- L'intégration des productions biologiques à des circuits longs. Ce mouvement n'est pas sans générer des tensions entre intégration et intégrité. Néanmoins, les structures coopératives ou organisations de producteurs strictement biologiques sont peu nombreuses aujourd'hui. Il apparaît donc être un enjeu majeur pour la bio que de s'appuyer sur les intermédiaires classiques, grossistes et coopératives. Ce n'est pas sans poser problème quant aux critères de mise en marché relatives à ces circuits, qui restent très normés, même pour des productions biologiques qui peinent à les respecter⁸. La question du volume à atteindre est également décisive.

⁸ sur les critères de mise en marché, voir : Mothes, Stéphanie. 2005. *Le passage à l'agriculture biologique : quelles évolutions des modes de production et de commercialisation ? Cas du maraîchage dans le Sud-est de la France*. INRA Avignon: INA P-G.a

- Restauration collective. L'impulsion de la restauration collective comme débouché local pour la production biologique, et surtout légumière, notamment lorsqu'elle passe par des formes de contractualisation.
- Liens avec la transformation. Les productions biologiques ne représentant que de petits volumes, il est souvent difficile pour les producteurs d'avoir accès aux structures de transformations industrielles. Il y a un réel potentiel à faciliter l'accès des producteurs bio à ces structures.

Notre travail constitue une étude similaire au travail de Léa Cambien en Ardèche méridionale⁹, sur un terrain a priori plus traversé de logiques de soutien institutionnel pour l'agriculture biologique (les programmes européens ont été fortement mobilisés localement et l'identité territoriale s'est construite autour de l'image de la bio), alors que dans le cas de l'Ardèche, les dynamiques apparaissaient plus portées par les producteurs eux-mêmes.

2. PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE : ENQUETE DE TERRAIN ET ANALYSE DOCUMENTAIRE

Ce travail de terrain se décline en deux axes distincts, mais articulés. Il a tout d'abord été réalisé une étude des trajectoires d'exploitations biologiques maraichères ou productrices de légumes biologiques de plein champ, ainsi que des dynamiques collectives qui les animent actuellement. Dans un deuxième temps il s'est agi de retracer rétrospectivement l'historique du développement de l'agriculture biologique sur le territoire. Nous allons présenter ici le travail de terrain et d'analyse documentaire qui a été effectué dans la perspective de ces deux angles d'étude.

Notre terrain d'enquête correspond au territoire de la Biovallée, constitué du regroupement de deux principales Communauté de Communes et de deux autres intercommunalités moins importantes. Il sera présenté plus longuement dans la deuxième partie de notre mémoire.

2.1. MARAICHAGE ET PRODUCTION LEGUMIERE EN AB : ANALYSE DE TRAJECTOIRES D'EXPLOITATIONS ET DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT ACTUELLES

Une première partie de notre travail a donc été consacrée à l'analyse des trajectoires des maraîchers et producteurs légumiers de la vallée de la Drôme.

⁹ Cambien, Léa. 2009. *Les dynamiques territoriales de production et de transition vers l'agriculture biologique en Ardèche méridionale : des formes mixtes au profit d'une multiplicité d'acteurs*. INRA Avignon: M2 EDTS

Ce travail s'attache à adopter une approche compréhensive des trajectoires des agriculteurs biologiques enquêtés. Celles-ci seront abordées d'un point de vue multidimensionnel. Ce travail permettra d'identifier les facteurs déterminants, déclenchant ou facilitant les conversions.

La première étape de ce travail a été le recensement de l'ensemble des producteurs de légumes biologiques sur le terrain d'enquête. Ce recensement a tout d'abord été effectué à partir de l'annuaire de l'Agence bio (mars 2011). Il a ensuite été complété par trois guides publiés localement¹⁰. Cette liste a ensuite été discutée par des acteurs locaux institutionnels, issus de la filière ou de l'encadrement professionnel agricole. Ce travail a permis d'établir de façon la plus complète possible la liste des maraîchers et producteurs de légumes bio sur le territoire et d'établir une typologie de leurs productions (voir partie 2 pour les résultats de ce recensement).

L'objectif de l'étude des trajectoires de maraîchers est d'identifier les évolutions des exploitations et de mettre en parallèle différents « compartiments » de changement, c.-à-d. : productions, débouchés, pratiques de protections des cultures et amendements du sol, charge de travail. Il s'agit d'appréhender les mécanismes d'ajustement régulièrement mis en œuvre dans les conceptions et les pratiques des agriculteurs, voire même les basculements qui peuvent parfois s'opérer dans leur approche du métier. L'intérêt d'une telle approche est de pouvoir appréhender le caractère dynamique de la démarche des producteurs, faisant évoluer la nature de leur engagement dans les différents circuits de commercialisation et leurs pratiques de production au fil du temps. Les interactions entre agriculteurs et avec d'autres acteurs du territoire (filière agro-alimentaire, accompagnement agricole, organisations associatives...) ont également été recensées, afin d'appréhender leurs trajectoires en lien avec des ressources territoriales. A partir de ces descriptions, une typologie des trajectoires a été établie.

Lors des entretiens, il a été demandé aux agriculteurs de nous faire le récit de l'évolution de leur exploitation. Les éléments permettant d'identifier les étapes significatives de cette évolution (aux niveaux de la production, de la commercialisation et de leur conversion), les antécédents (éléments déclencheurs, facilitateurs) ayant conduit à ces évolutions, ainsi que les répercussions de celles-ci, ont été recueillis.

Il a été adopté une forme d'interaction entre l'entretien compréhensif et l'entretien semi-directif, appuyée sur un guide d'entretien nous permettant de ne pas oublier d'aborder certains points et de recueillir les données de bases pour caractériser l'exploitation (voir le guide d'entretien présenté ci-contre).

¹⁰ *Un Tour à la ferme*, 2009, CCVD et Pays de Dieulefit ; *Bio en Drôme, le guide !*, 2010-2011, Agribiodrôme ; *La bio en Drôme, vente directe*, 2010, CG Drôme

Guide d'entretien

1. Chronologie des différentes étapes de l'exploitation depuis l'installation

« Est-ce que vous pouvez me raconter - l'évolution de votre ferme / comment votre ferme a évolué - depuis votre installation ? »

- Evolution des **productions**
(Relance, arrêt, réduction... choix des variétés)
 - Evolution des **débouchés**
Org° collectives, CC/CL
 - Evolution des pratiques de **protection** des cultures
Lutte bio, techniques de biodynamie,...
 - Evolution des pratiques d'**amendement** des sols
 - Evolution de l'organisation du **travail** (charge, salariés,...)
- } Faire décrire leur histoire avec les **étapes** qu'ils identifient eux.
} Faire le **lien** entre les évolutions de ces différents éléments.

2. Rôle des interactions avec du conseil technique, des réseaux de producteurs...

- Entraide **entre producteurs** (prêt de matériel, échange d'expérience, complément sur des débouchés commerciaux, livraisons...). Réseaux formalisés (groupe) ?
- **Organisation collective** de la **commercialisation** (PVC, grossiste, expéditions groupées, ...) ?
- **Conseil technique** (conseiller chambre, technicien de coop, technicien de fournisseur d'intrant...)
- **Formations** (+ après le diplôme agricole) – liens avec ces formations (les liens perdurent ?)
- Accueil de stagiaires, de woofers ?

3. Avant l'installation

- Originaire du territoire
- Famille agricole
- Métier avant
- Chronologie de l'intérêt pour la bio, et intérêt pour autre mode de production (confrontation au conventionnel ? qu'en pensait-il/elle ?)

4. Biovallée

« Que pensez-vous du projet Biovallée ? »

« Quels dispositifs pourraient aider au développement de la bio dans le secteur ? »

PENSE-BÊTE. VOIR fiche exploitation

Statut

Age du chef d'exploitation
Statut juridique: DJA, cotisant solidaire, rien ?
Forme juridique de l'exploitation - Types de baux
Certification ou non ? Quand ? Difficultés ?

SAU et Types de production

Surface totale + surface/culture (pour LPC surtout – et surface des autres cultures : grandes cultures, vergers, ...). (Sauf pour les légumes pour le maraîchage très diversifié : demander le nombre d'espèces et le nombre de variétés).
Surface d'abris : chenilles, tunnels, serres.

Débouchés – commercialisation

Circuits courts / longs / mixtes
Débouchés diversifiés ? Des surplus ?
Paniers ? PVC ?

Organisation du travail

Pluriactivité / revenu extérieur (aide sociales)
« Combien êtes-vous à travailler sur la ferme ? » Nombre d'associés. Si compagne-compagnon, demander le statut.
Des salariés : Permanents ? Saisonniers ? si des mi-temps : quel autre emploi ? Comment se connaissent-ils ?
Gestion du temps de travail : compté ? pour la commercialisation ?

Encadré 3 : guide d'entretien

Cette méthode peut présenter le risque d'une déformation des trajectoires due au regard rétrospectif et parfois déformant porté par les agriculteurs sur celles-ci . Il peut en effet exister une certaine part de réinterprétation et de réarrangement des éléments constituant cette trajectoire dans le récit qui en est fait a posteriori. Néanmoins la longueur des entretiens permet, en revenant sur les différents éléments évoqués, de réduire ces déformations. De plus cette façon de procéder à travers le récit permet de révéler le regard de l'agriculteur sur son propre parcours, de dégager ce qui fait sens pour lui (Lamine, Perrot, 2007).

Les trajectoires ont ensuite été retranscrites sous forme de schéma chronologique et les différents éléments décisifs ont été mis en évidence de façon à dresser une typologie des trajectoires observées.

Dans un deuxième temps nous avons effectué une analyse des différentes dynamiques de développement actuelles du maraîchage et de la production légumière sur le territoire. L'angle de vue adopté est celui de l'ensemble du système agri-alimentaire territorial (cf. supra).

2.2. HISTORIQUE ET DYNAMIQUES DU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Une deuxième partie de notre travail est consacrée à la reconstitution de l'historique du développement de l'agriculture biologique sur ce même territoire. Nous avons commencé à regarder ces dynamiques en prenant comme point de départ les années 70, qui correspondent au début de l'organisation des mouvements d'agriculture biologique autour des deux courants de la société *Lemaire-Boucher* et de l'association *Nature et Progrès*.

Actuellement, 17 % de la SAU du territoire de la Biovallée sont cultivés en AB. Il s'agit de retracer les facteurs de ce spectaculaire développement de la bio sur ce territoire. Si les conditions pédoclimatiques sont propices à un tel développement (rendements peu élevés en agriculture conventionnelle), il existe d'autres régions de France aux caractéristiques similaires qui n'ont pas connu un tel développement de la bio. Une des hypothèses qui préside à cette recherche est que le développement de l'agriculture biologique dans le Diois et le Val de Drôme a été fortement appuyé par des politiques publiques territoriales fortes et volontaires. Le fort pourcentage de production biologique est fortement revendiqué par les collectivités territoriales. Une autre hypothèse est le rôle de l'installation des néo-ruraux en agriculture biologique dans les années 70 dans le cadre des retours à la terre. Ceux-ci auraient été porteurs de cette innovation qui se serait diffusée aux autres producteurs. Qui ont été les agriculteurs à passer à l'agriculture biologique ou à s'installer dans ce mode de culture ? Le développement de la bio a-t-il pour origine des installations de néo-ruraux ou des conversions d'agriculteurs du cru ? A quels réseaux appartenait les agriculteurs pratiquant

différents modes de culture ? Les soutiens publics ont-ils permis des conversions ? Qu'en est-il des différents acteurs économiques de la filière ?

L'objet de cette partie est de mettre en évidence la participation des différents types d'acteurs dans les dynamiques de développement de la bio sur le territoire. Ces dynamiques sont multiples et exercées par une grande diversité d'acteurs. Il s'agit de voir quels sont les dispositifs concrets et les projets qui permettent la coopération entre des divers acteurs, et leur évolution au cours du temps, ainsi que l'évolution de la place de tel ou tel type d'acteur

Ce travail a été réalisé à partir d'un repérage bibliographique, effectué en 2010 dans l'unité Ecodéveloppement, recensant une grande partie de la littérature institutionnelle et des travaux universitaires déjà réalisés sur le territoire. La base contient les références de 250 documents, des années 70 à aujourd'hui. Une trentaine concerne spécifiquement l'agriculture biologique.

Nous avons ensuite sollicité un certain nombre d'acteurs-clé impliqués dans les dynamiques de développement de la bio depuis longtemps sur le territoire (voir liste des fonctions des personnes rencontrées). Nous avons également pu questionner sur ces aspects, parmi les producteurs enquêtés, ceux qui étaient présents sur le territoire depuis longtemps, néo-ruraux ou héritiers d'une famille locale.

Nous présenterons ce travail rétrospectif sous forme chronologique, puis nous en ferons une analyse critique dans une partie conclusive. Ce travail représente une première approche, qui sera approfondie lors de la thèse qui sera menée à la suite de notre travail. Nous dresserons des pistes de recherche pour ce futur travail.

1	Ancien chargé de mission au Conseil Général de la Drôme
2	Gérant de la SCIC La Carline (magasin de produits biologiques à Die)
3	Directeur de la coopérative céréalière et d'approvisionnement Terres Dioises à Die
4	Chargé de mission territoriale vallée de la Drôme à la chambre d'agriculture de la Drôme
5	Chargée de mission maraîchage à Agribiodrôme (Groupement des agriculteurs bios pour la Drôme)
6	Jardinier amateur, membre de la SCIC La Carline, impliqué dans le groupe des maraîchers
7	Responsable du grossiste de fruits et légumes bios implanté à Loriol Agrobiodrom
8	Technicien spécialisé maraîchage à la chambre d'agriculture de la Drôme
9	Technicien à la coopérative d'approvisionnement ValSoleil implantée à Crest
10	Porteur du projet de légumerie industrielle
11	Agriculteur élu au conseil d'administration d'Agribiodrôme
12	Vice-président à l'agriculture de la Communauté de Communes du Val de Drôme
13	Directrice du CFPPA de Die
14	Administrateur coop Jaillance
15	Directeur du CFPPA de Die entre 2002 et 2008, fondateur de la pépinière d'installation de jeunes agriculteurs les Compagnons de la Terre (association fondée en 2007)
16	Agriculteur retraité. Néo-rural des 70', pionnier des PPAM, fondateur de l'association Terre de Liens
17	Administrateur de la coopérative Drômoise de céréales (CDC)

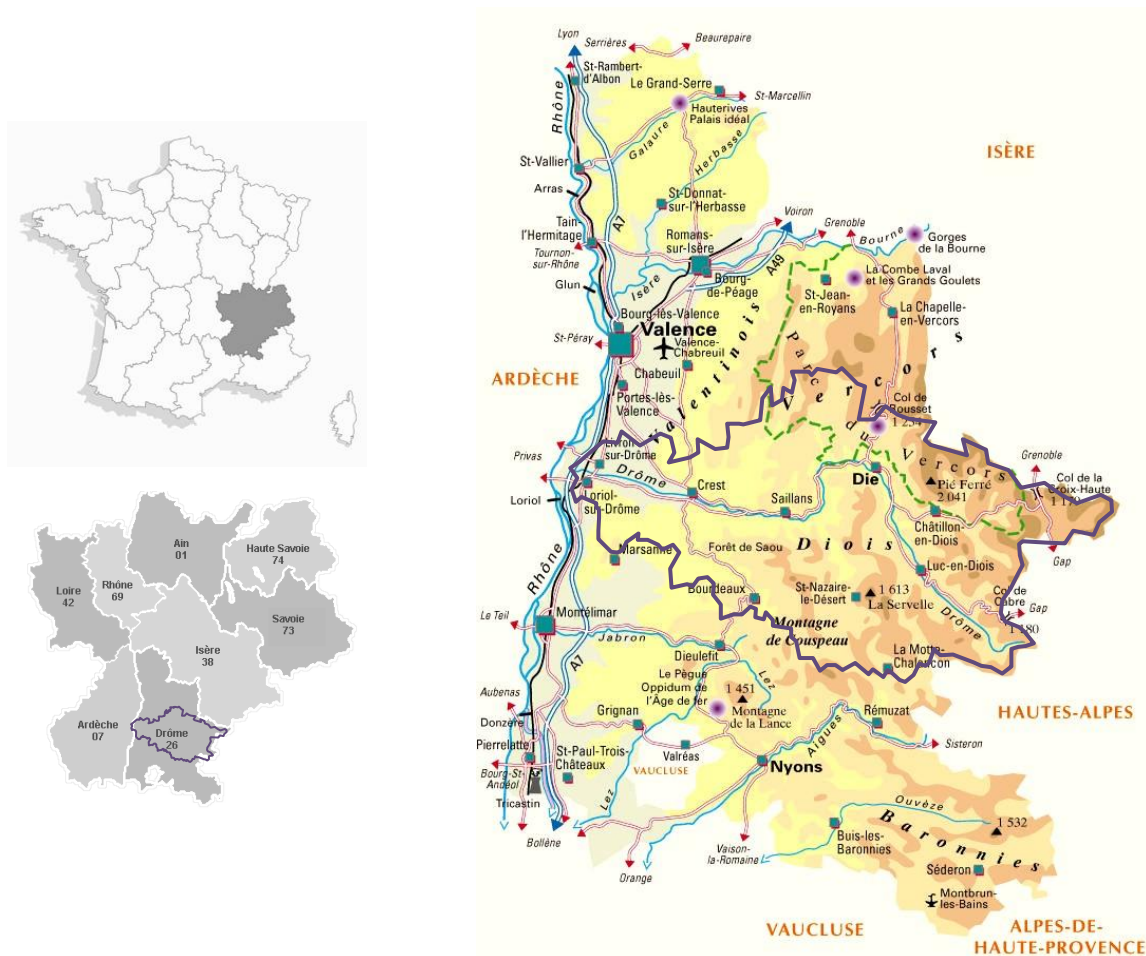
Tableau 1 : Liste des fonctions des acteurs territoriaux rencontrés dans le travail d'enquête

PARTIE 2 Contexte territorial

1. LE TERRITOIRE DE LA VALLEE DE LA DROME

1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

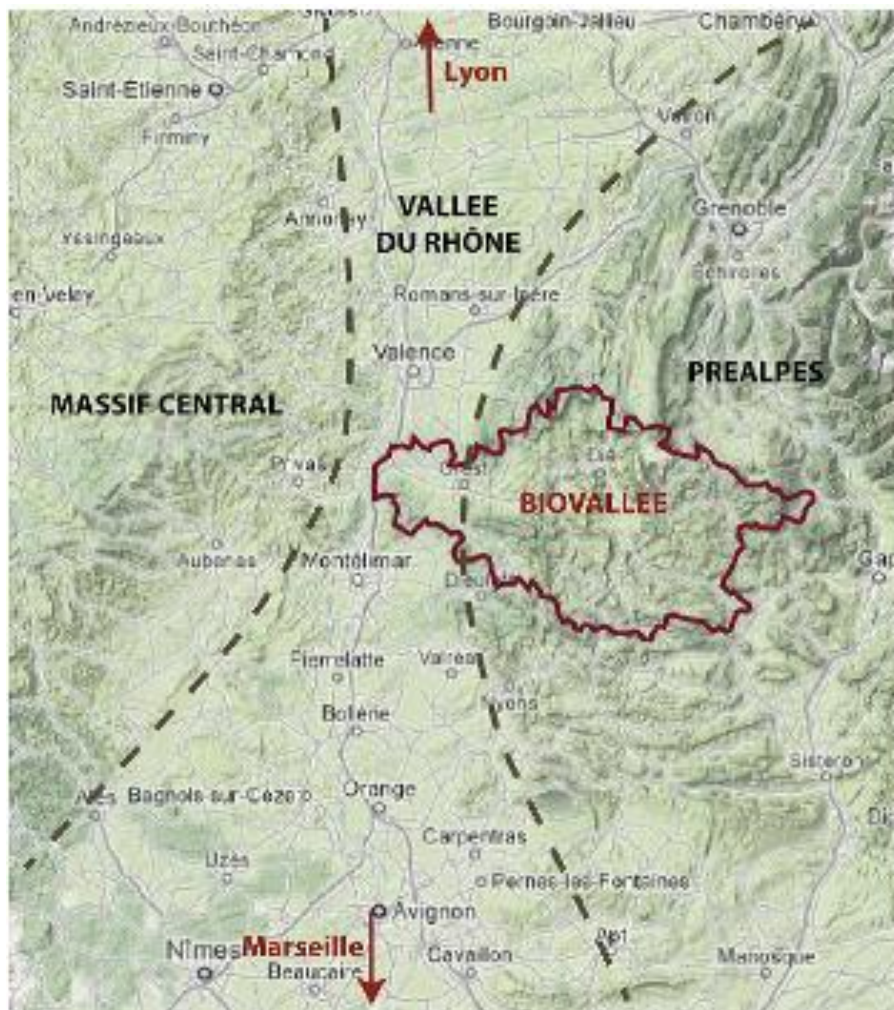
Notre territoire d'enquête correspond à la vallée de la Drôme, au cœur de la région Rhône-Alpes. La vallée est située dans les Préalpes du Sud, dans le département de la Drôme. Transversale à la Vallée du Rhône, le périmètre de cette vallée recouvre approximativement le bassin versant de la rivière Drôme, depuis sa source à la Bâtie-des-Fonds, jusqu'à sa confluence avec le Rhône, sur un parcours d'une centaine de kilomètres. Elle se situe dans une zone de transition entre un milieu de montagne humide au Nord et une dominante méditerranéenne au Sud. Géologiquement, le territoire est partagé en deux massifs séparés par la rivière Drôme : au Nord, le plateau karstique du Vercors et au Sud, le massif marno-calcaire du Diois.



Carte 1 : Situation géographique du territoire de la Biovallée. Source : Diagnostic Biovallée, INDDIGO, 2011

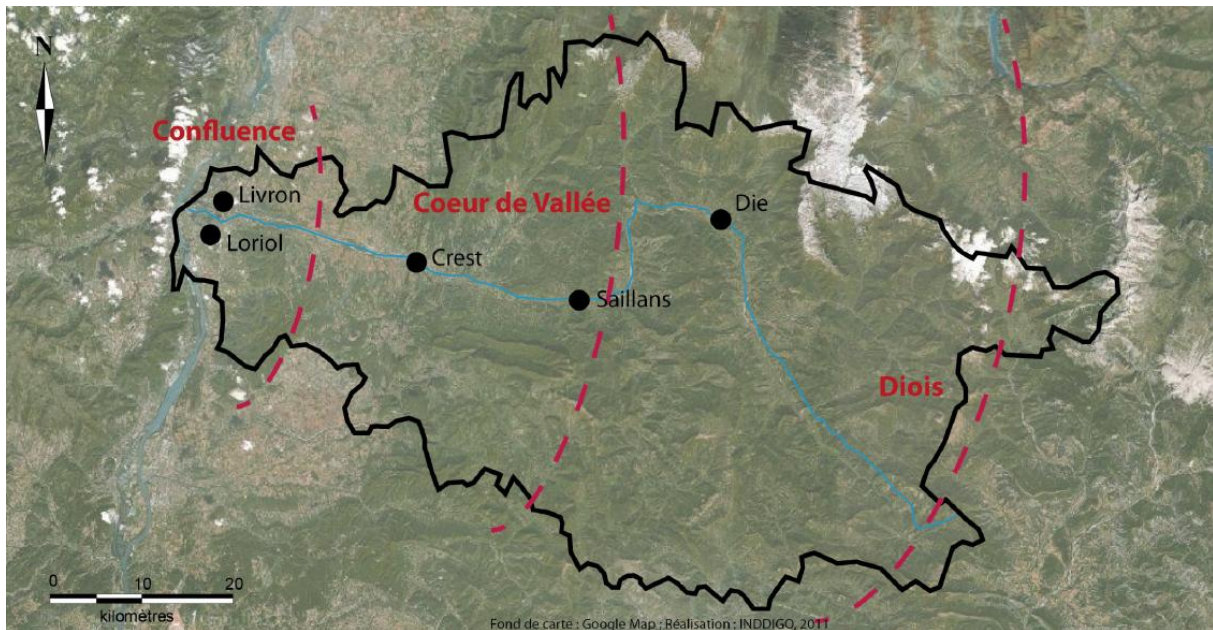
La vallée de la Drôme est un espace majoritairement couvert par des espaces naturels qui occupent 60 % du territoire et près de 80 % du Diois. Peuplé de 57 000 habitants, c'est un espace à faible densité de population, hormis à l'Ouest. C'est un territoire varié, mêlant plaines et montagnes, composé de petites villes et de villages.

Malgré sa situation montagneuse (80 % des communes sont concernées par la loi montagne), Biovallée® est relativement peu enclavée, avec une desserte de l'extrémité de la vallée, proche du couloir rhodanien, par des axes autoroutier et ferroviaires (gare Valence TGV à 2h de Paris, 1h de Marseille).



Carte 2 : Situation géographique du territoire de la Biovallée® Source : Diagnostic Biovallée, INDDIGO, 2011

On peut distinguer trois grands ensembles dans la vallée : la zone de confluence avec le Rhône, la basse vallée (ou cœur de vallée) et le Diois.



Carte 3 : Les trois grands ensembles de la Biovallée ® Source : Diagnostic Biovallée, INDDIGO, 2011

La **zone de confluence** correspond au débouché de la Drôme dans la vallée du Rhône. Elle est constituée des villes jumelles de Livron et Loriol et est traversée par les axes routiers, autoroutiers et ferroviaires de la vallée du Rhône. L'autoroute comporte une bretelle d'accès à cette hauteur, alors que les gares ferroviaires importantes se trouvent à Valence ou Montélimar. Les deux villes ont su tirer parti de leur exceptionnelle situation et développer leurs activités commerciales et industrielles.

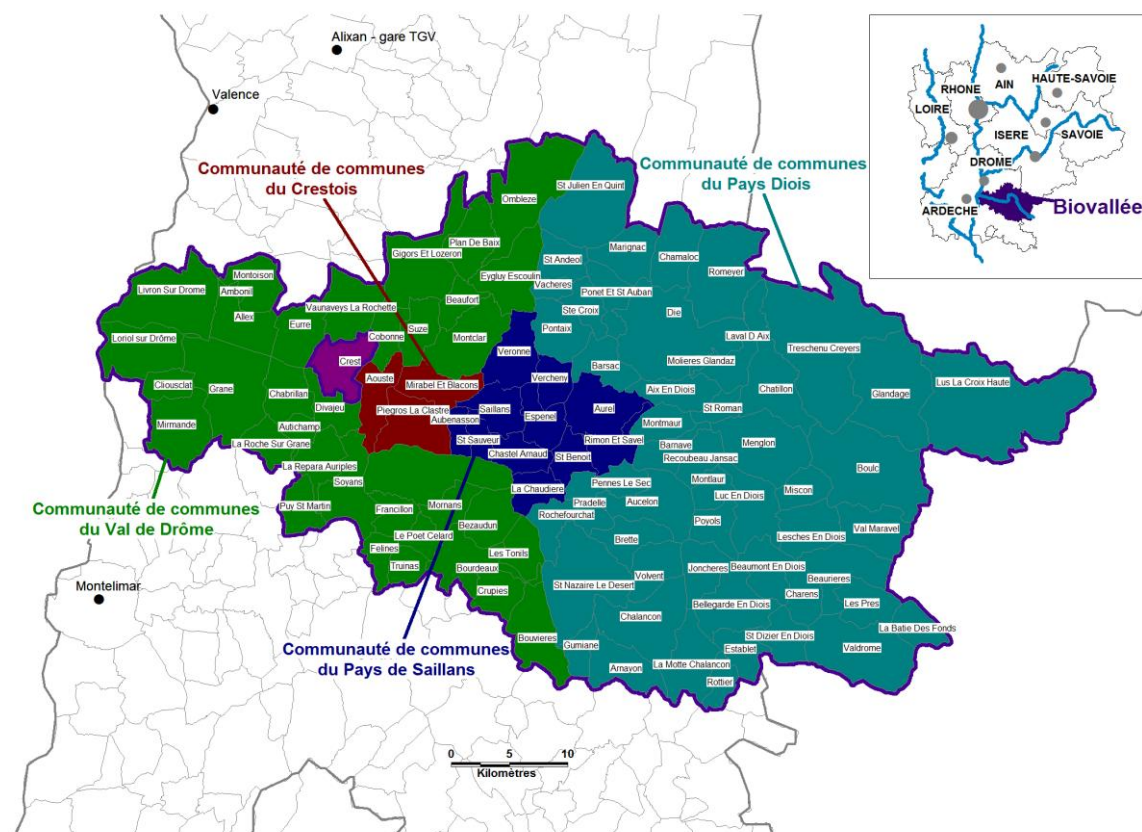
La **basse vallée** (ou cœur de vallée) est constituée de la plaine alluviale de la rivière Drôme. La commune de Crest, en constitue le centre. C'est une ville à vocation administrative, de commerce, de services, et industrielle, avec la plasturgie. Des villages perchés s'égrainent le long de la vallée. Au Nord, la Gervanne constitue un trait d'union entre le Vercors et le Diois. Au Sud, Le pays de Bourdeaux déborde sur toute la vallée du Roubion. De hautes terres (la forêt de Saoû, Couspeau, Angèle...) dominant de toute part un paysage accidenté de collines où se dispersent fermes et hameaux.

Le **Diois** constitue une partie des Préalpes drômoises. Cet espace est clairement délimité par les ensembles naturels qui le bordent et dont il se distingue : les plateaux du Vercors, les Baronnies, les Hautes Alpes, l'aval de la vallée. Les vallées en "arêtes de poisson" séparent les villages les uns des autres. La vallée de la Drôme, avec ses infrastructures routières et ferrées, constitue la principale porte d'entrée du Diois. Les autres accès au territoire sont les cols : les cols de Rousset (1 255 m) vers le Vercors, de Cabre (1 180 m) vers les Hautes Alpes, de Menée vers l'Isère (1 400 m) et de Grimone (1 318 m) qui permettent l'accès à l'axe Grenoble-Sisteron. Die est une ville administrative où sont

situés la sous-préfecture, l'hôpital, d'ailleurs menacé de fermeture actuellement, et les établissements d'enseignement et de formation. Le territoire est orienté vers l'agriculture, notamment la viticulture et l'élevage, sous le signe de la qualité ou de l'agriculture biologique. Le tourisme est actif et orienté vers les espaces naturels et les sites historiques, culturels, religieux.

1.2. LE PROJET BIOVALLEE

Le projet Biovallée® est composé de quatre intercommunalités regroupant 102 communes dans la vallée de la Drôme. La ville de Crest ne fait partie d'aucune intercommunalité. Ce projet est inscrit dans le dispositif Grand Projet Rhône-Alpes, par l'intermédiaire duquel il reçoit des subventions de la Région. La vallée de la Drôme a par ailleurs été labellisée en 2007 « pôle d'excellence rurale » sur les filières « plantes aromatiques et médicinales /génie végétal» d'une part, et « éco-construction » d'autre part.



Carte 4 : Découpage administratif de la Biovallée®. Source : <http://www.biovallee.fr/blog/> 2011.

En tant que projet de la Région, celui-ci revêt une importance particulière pour les élus du Conseil Régional comme projet emblématique. Il représente un éco-territoire vitrine pour la Région. Le protocole d'accord Biovallée® a été signé le 8 octobre 2010 par les quatre intercommunalités (CCVD, CCD, CCPS, CCC) ainsi que par les présidents des Conseils Régional et Général. Avec cet accord, la

Région alloue une enveloppe spécifique de 10 millions d'Euros, jusqu'en 2014, pour soutenir le projet. Le Département l'accompagne également à hauteur de 5 millions d'Euros.

Le projet veut faire de la vallée de la Drôme un territoire exemplaire d'un point de vue écologique (voir encadré pour le détail du projet). En ce qui concerne l'agriculture, les objectifs sont ambitieux en faveur de l'agriculture biologique, avec une volonté de passer à 50 % des surfaces et des producteurs en bio d'ici 2015. Il est à noter que l'objectif de 50 % des surfaces et 50 % des producteurs ne conduisent pas à la même politique. Le 1^{er} objectif inviterait à plus travailler dans le sens de la conversion des grosses exploitations, notamment céréalières ou de polyculture-élevage. Le 2^e objectif peut être réalisé pour sa part en agissant pour favoriser les installations en bio de petites exploitations, notamment maraichères, afin d'augmenter le nombre d'agriculteurs biologiques. Les deux objectifs ont été mis en avant.

Ce grand projet vise à faire de la vallée de la Drôme une référence nationale en matière de développement durable. Cette vallée est riche de ses ressources naturelles, sols, eau, vent, soleil. Elles génèrent une biomasse avec une biodiversité quasiment unique au niveau européen à l'échelle d'une vallée de cette taille. Le pari est de préserver ces ressources tout en les utilisant pour satisfaire les besoins premiers de la population : eau potable, alimentation, logement, énergie, santé, qualité de vie sociale et culturelle...

Quelques-uns des objectifs qui feront de ce territoire une référence :

- Couvrir dès 2020 les consommations énergétiques des ménages par la production locale d'énergie renouvelable
- Atteindre 50% d'agriculteurs et de surfaces en agriculture biologique en 2015
- Proposer 80% d'aliments biologiques ou locaux dans la restauration collective d'ici 2015
- Diviser par deux d'ici 2020 les déchets acheminés vers des centres de traitement
- Ne plus détruire de sols agricoles pour l'urbanisation dès 2015
- Développer dès 2011 des formations de haut niveau dans le domaine du développement durable

Quelques actions seront mises en place très rapidement. Nous pouvons citer parmi ces actions :

- Le triplement du conseil gratuit aux habitants sur les économies d'énergie, l'éco-construction et la production d'énergie renouvelable
- La bonification de l'aide régionale pour l'achat de chauffe-eau solaires
- La diffusion large début 2011 de kits d'économie d'eau et d'énergie
- Le développement des grosses chaufferies bois
- Le lancement d'appels à projets pour l'utilisation du bois local dans les constructions
- La construction d'éco-parcs d'activités (2 sont en cours à Luc en Diois et à l'écosite du Val de Drôme à Eurre, et 3 sont en projet pour 2011 à Die, Livron et Loriol)
- L'aide à la réhabilitation thermique des logements sociaux
- La mise en place d'une aide à l'achat de matériel de culture bio par les agriculteurs non bio qui veulent tester ces méthodes avant de se convertir.

D'autres actions sont en préparation. Certaines seront définies par les études stratégiques lancées cet automne :

- Etude d'aménagement pour définir avec les élus et les habitants les grandes lignes de ce que sera Biovallée® dans 15 ans (transports, habitat, parcs d'activités, services...)
- Etude de programmation énergétique pour choisir un scénario de diminution des consommations et de production d'énergie renouvelables
- Etude d'approvisionnement des restaurants collectifs et des commerces en produits bio et locaux (en cours)
- Gestion et promotion de la marque Biovallée®.

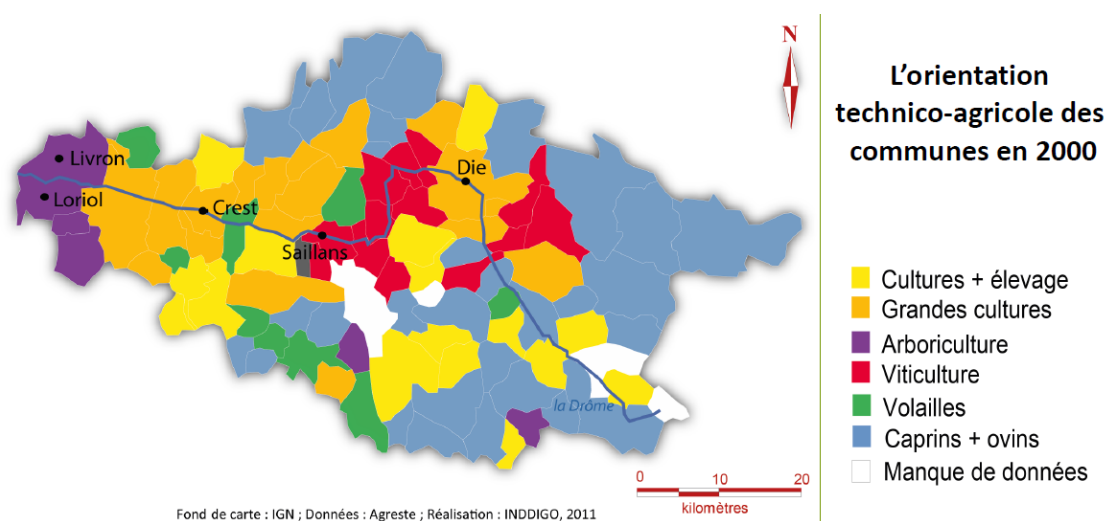
Déjà des réalisations exemplaires

Les premiers investissements soutenus par Biovallée® sont sortis de terre : réhabilitation thermique du centre du Martouret à Die, construction d'une salle de conférence et d'une pépinière d'entreprises sur l'éco-site du Val de Drôme à Eurre, aménagement d'un écoquartier de 80 logements à Loriol... D'autres sont encore en cours de chantier.

Encadré 4 : le projet Biovallée. Source : <http://www.biovallee.fr/blog/>

1.3. L'AGRICULTURE DANS LA VALLEE DE LA DROME : UNE AGRICULTURE TRES DIVERSIFIEE

L'agriculture est un secteur important de l'activité économique du territoire. Il emploie 11 % des actifs, (20 % dans le Diois) et 30 % des entreprises sont à vocation agricole. Au-delà du seul poids économique, l'agriculture a un rôle paysager important dans la Vallée de la Drôme, où elle occupe 34 % des surfaces, contrairement au Diois (10 % des terres).



Carte 5 : Orientation technico-agricole des communes. Source : Diagnostic Biovallée, INDDIGO, 2011

La **zone de la confluence** (les communes de Lorient, Livron, Mirmande et Clions) est traditionnellement vouée à l'**arboriculture**. Cette zone de plaine est caractérisée par la présence d'un important verger. A l'origine composé de fruits à pépins (pommes et poires) et noyaux (pêches et abricots), il est aujourd'hui principalement planté en abricotiers et pêchers. Autre atout du secteur : la vigne. Elle s'étire sur et le long de la côte de Brézème (commune de Livron). Elle y donne naissance à un Côte du Rhône d'Appellation d'Origine Contrôlée.

La **zone de la basse vallée** correspond à un territoire rural aux visages aussi variés que sa géographie : le val de Drôme offre les conditions au développement de productions diversifiées. La plaine allie la présence de l'eau et d'un climat clément, elle est vouée aux **cultures végétales irriguées** (blé, tournesol, maïs, sorgho, **semences, ail**, oignons, tomates et plantes aromatiques,...). La Drôme se situe parmi les premiers départements producteurs de semences pour la plupart des espèces et la région de Crest fournit principalement des semences fourragères, ail et potagères. L'irrigation de la zone a surtout été soutenue par la production d'ail semence qui garantit une très bonne rémunération à l'hectare mais demande de longues rotations. On peut trouver aussi de

nombreux **vergers**, une production reconnue de **melons de plein champ** et des élevages de volailles, portés par la société Val D' Eure, commercialisant des œufs de poules bios et plein air produits en intégration. Les exploitations sont souvent très diversifiées et présentent un panel de ces diverses productions. Plus haut, les plateaux et replats restent voués aux cultures végétales : luzerne, foin, blé et tournesol qui serviront à l'alimentation des élevages ovins, caprins, porcs et volailles (Wright, 2007). La production céréalière est collectée principalement par la Coopérative Drômoise de Céréales (CDC) dont la zone de collecte s'étend de Montélimar à Vienne avec le Sud-Isère et les bordures Ardèche.

Dans le **Diois**, le territoire présente principalement un paysage de pré-montagne. L'**élevage** domine en plein cœur de la zone drômoise de l'**AOC Picodon** (fromage de chèvre). D'autres troupeaux : ovins et bovins allaitant sont bien adaptés à ces zones de pâturages et d'alpages. C'est aussi en montagne que l'on trouve la **culture de plantes aromatiques, médicinales et à parfum** (PPAM) : lavandes, romarin, sauges, thym, camomille, pin, millepertuis, ... Enfin, le Diois est renommé pour sa production d'un vin pétillant produit en méthode champenoise, la **Clairette de Die**. L'appellation est protégée par un AOC depuis 1942. Elle intègre l'ensemble du Diois et s'étend plus en aval, de Saillans à Crest. La production viticole est collectée en grande partie (plus des $\frac{3}{4}$ de l'appellation) par la cave coopérative Jaillance, implantée à Die, qui vinifie la Clairette. La région a également développé une production de noix. Les exploitations sont très diversifiées. Lors de nos enquêtes, l'un des acteurs nous a dépeint l'exploitation agricole « classique » de Diois comme suit :

- 5 – 7 ha vigne
- Une dizaine d'ha de céréales
- 2 – 3 ha de PPAM
- quelques noyers

La collecte de céréales est assurée par la coopérative Terres Dioises, implantée à Die, dont la zone de collecte est circonscrite au Diois. Elle a fait l'acquisition d'une usine d'aliment pour bétail, de manière à valoriser de la meilleure façon possible certaines productions (orge, triticales, maïs, pois,...).

La DDT fournit des données de répartition des cultures en termes de surface pour l'ensemble des communes de Biovallée.

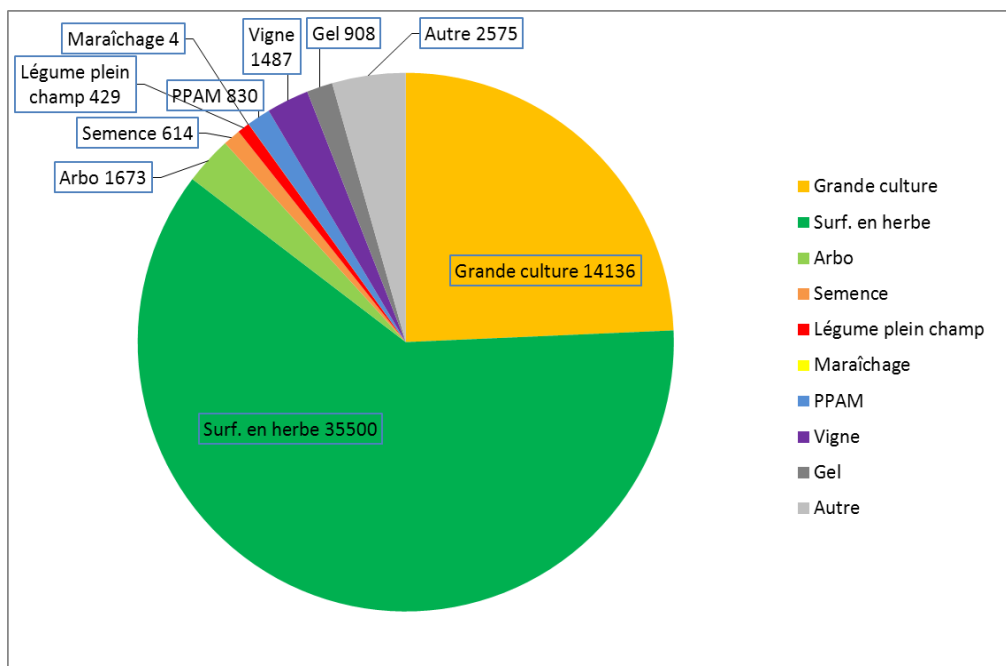


Figure 2 : Type de productions par surface en Biovallée® Source : Julia Tual / DDT 2009

Néanmoins, ces données sont issues des déclarations annuelles des producteurs aux services de l'Etat dans le cadre des aides PAC. Les données concernant les productions ne donnant droit à aucune aide, dont le maraîchage, sont sans doute sous estimées. Ces données sous-estiment donc sans doute la part de surface cultivée en légumes (maraîchage et plein champ). Cette absence de données (y compris auprès de la chambre d'agriculture, qui a réalisé un état des lieux à dire d'experts en 2010, sans données plus précises¹¹), nous a posé problème au début de notre travail : nous ne savions pas s'il était possible de conduire l'enquête en nous concentrant sur la production de légumes alors que celle-ci n'était pas une production majoritaire du territoire. Nous avons donc commencé ce travail par un recensement des exploitations biologiques productrices de légumes (cf. infra).

1.4. L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AUJOURD'HUI EN BIOVALLEE

L'agriculture biologique est très représentée sur le territoire de Biovallée : plus de 16 % de la SAU du territoire est exploité en AB (surface certifiées et en conversion en 2009, données : Agribiodrôme). Ce chiffre est considérable au regard de la moyenne nationale, qui atteint en 2010 que 3,09 %.

¹¹ Les assises de l'agriculture drômoise, 2009-2010 <http://www.drome.equipement.gouv.fr/filieres-agricoles-dromoises-r321.html> consulté en mars 2010.

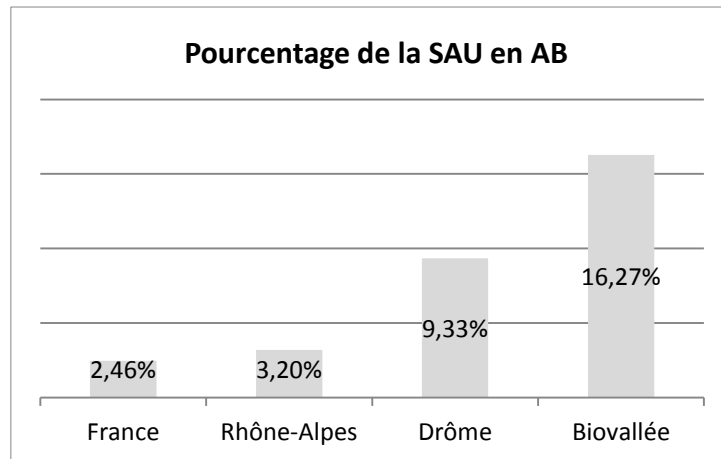


Figure 4 : Pourcentage de la SAU du territoire en AB en 2009

Source : Julia Tual / Agence Bio – Agreste – DDT – Agribiodrôme

Selon un recensement exhaustif effectué dans le cadre d'une étude à l'échelle de la Drôme (Polo, Veyron, 1982), il y avait une centaine de producteurs biologiques dans le département en début des années 80, pour presque 14 000 exploitations au total. Aujourd'hui, on en compte 755 pour un peu plus de 7 000 exploitations au total, soit un passage de 1 à 10 % du nombre total d'agriculteurs¹².

	Producteurs biologiques	Nombre total de producteurs	SAU en AB ou en conversion (en ha)	SAU totale (en ha)
Basse Vallée	96 (15%)	626	4190 (14%)	29451
Diois	107 (31%)	349	5272 (18%)	28704
Biovallée®	203	975	9463	58156
Total	21 %	100%	16 %	100%

Tableau 2 : Part de la production en AB sur le territoire de Biovallée® en 2009

Source : Julia TUAL / DDT – Agribiodrôme 2009

¹² Sources : Agence bio Rhône-Alpes chiffres clés 2010, RGA 1980, Agreste mémento agricole Rhône-Alpes 2010.

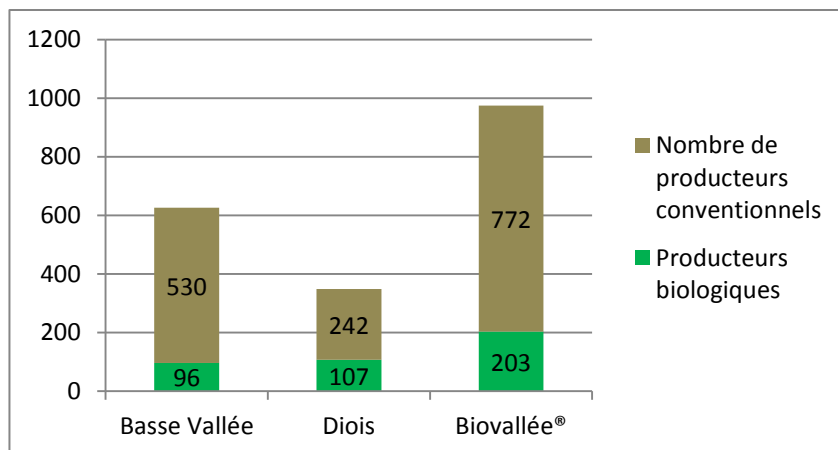


Figure 5 : Part du nombre de producteurs en AB par territoire dans Biovallée® en 2009

Source : Julia TUAL / DDT – Agribiodrôme 2009

L'agriculture biologique est néanmoins plus représentée dans le Diois qu'en basse vallée, en termes de nombre de producteurs, par rapport au nombre total d'agriculteurs sur le territoire. Il faut aussi noter que pour un certain nombre d'exploitations, toute la surface exploitée n'a pas été certifiée en AB, mais seulement une partie. C'est le cas par exemple pour la vigne, dans le Diois, car les dynamiques de conversion vers la bio sont plus récentes et correspondent à la meilleure valorisation sur le marché de la Clairette issue de raisins biologiques.

Néanmoins la différence de la part de la bio dans la production totale entre les deux territoires se fait sentir par exemple à travers la collecte des coopératives : la coopérative céréalière dioise, Terres Dioises, réalise 60 % de sa collecte en bio, tandis que le bio ne représente que 4% des apports de la Coopérative Drômoise de Céréales en basse vallée.

Le groupement des agriculteurs bio de la Drôme, Agribiodrôme, fournit un détail des surfaces cultivées en bio par production.

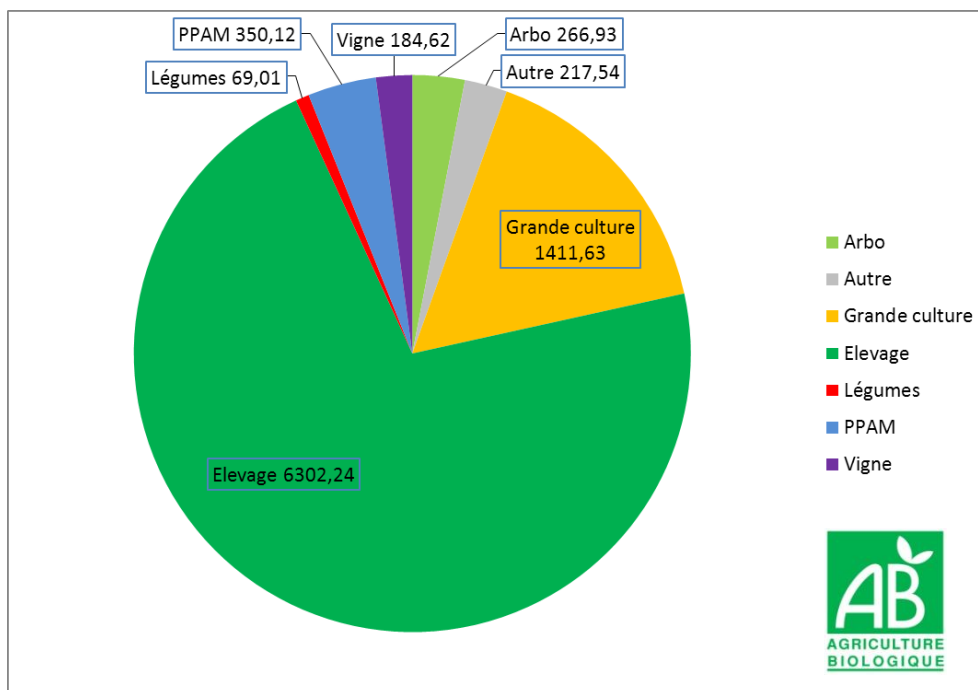


Figure 6 : Type de productions biologiques par surface en Biovallée® Source : Julia Tual / Agribiodrôme 2009

Nous avons débuté cette étude par un recensement des producteurs de légumes biologiques sur notre terrain d'enquête (voir page 14 de ce mémoire pour la méthodologie). La liste établie à partir de l'annuaire de l'Agence Bio et de guides locaux¹³ a notamment été revue et complétée avec plusieurs acteurs impliqués localement dans le suivi des agriculteurs (chambre d'agriculture, groupement des agriculteurs bio, grossiste, conseiller technique de la coopérative...) ce qui nous permet d'affirmer qu'elle est globalement exhaustive. Nous avons également pu établir, à dire d'experts, une typologie des exploitations productrices de légumes. Nous n'avons pas pu comparer les résultats obtenus au nombre d'exploitations maraîchères ou produisant des légumes en agriculture conventionnelle, en l'absence de ces données.

Il faut ici définir ce que nous entendons par maraîchage et production légumière, et qui sera utilisé tout au long de ce mémoire. Nous considérons comme maraîchage la production de légumes diversifiée (plus de 10 espèces). Ces cultures peuvent être conduites sous abris ou en plein champ. La production légumière correspond à des cultures sur de grandes surfaces (de quelques milliers de m² à plusieurs ha) d'une même espèce, en plein champ ou sous abris. En général, les exploitations conduisant des productions légumières sur de grandes surfaces se limitent à quelques espèces, 3 ou 4 au plus. La production légumière n'est pas leur production principale. Pour les exploitations maraîchères en revanche, l'atelier de production de légumes occupe une place plus importante dans la répartition du temps de travail au sein de l'exploitation. Néanmoins, le maraîchage n'est pas

¹³ *Un Tour à la ferme*, 2009, CCVD et Pays de Dieulefit ; *Bio en Drôme, le guide !*, 2010-2011, Agribiodrôme ; *La bio en Drôme, vente directe*, 2010, CG Drôme

forcément la production principale, comme c'est le cas par exemple pour certaines exploitations en arboriculture, qui développent un important atelier de maraîchage, à côté de leur production fruitière qui reste prépondérante.

La moitié des exploitations recensées ont pour production principale le maraîchage.

PRODUCTION PRINCIPALE	NOMBRE DE PRODUCTEURS
Maraîchage diversifié	26
Arboriculture	5 (dont 3 en MD)
Grande culture	8
Elevage	6
Viticulture	2
PPAM	3 (dont 2 en MD)
Agri-tourisme	2 (dont 2 en MD)
TOTAL	52

Tableau 3 : Typologie des producteurs de légumes sur le territoire Biovallée® en 2011

Source : Recensement effectué par J TUAL. MD = Maraîchage Diversifié

2. HISTORIQUE DU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Nous allons présenter dans cette partie notre travail de reconstitution de l'histoire du développement de l'agriculture biologique dans la vallée de la Drôme. Selon l'actuel responsable de la filière grande culture et agro-environnement de la chambre d'agriculture de la Drôme, il y a eu des conversions petit à petit des années 80 jusqu'à 96-97. En 1998, avec les aides à la conversion, et plus de retours sur expérience, il y a eu un bond dans les conversions. Ensuite l'augmentation est régulière en lien notamment avec les CTE, avec un essoufflement en 2002-2003 pour des problèmes de marché, jusqu'à un nouveau bond plus récent, avec le Plan Barnier.

Nous essaierons d'analyser les facteurs de ce développement très important (16% des surfaces aujourd'hui). L'agriculture représente certainement une filière de diversification qui a permis aux exploitations agricoles familiales de petite taille, dans ce territoire rural, de se maintenir. Mais au-delà de ce rôle de la bio comme agriculture de niche, et comme condition de survie des exploitations, il s'agit de discerner quels sont les facteurs qui ont permis le développement de la filière.

2.1. LA VALLEE DE LA DROME : UNE TERRE DE PIONNIERS DE LA BIO ET D'ACCUEIL POUR DES NEO-RURAUX PORTEURS D'INNOVATION

2.1.1. Des reconversions et installations en bio précoces dans la Drôme

Des reconversions précoces

L'étude menée par Marion Polo et Marc Veyron en 1982¹⁴ nous donne un panorama de l'agriculture biologique dans la Drôme au début des années 80. Selon leur analyse, les premières apparitions de l'agriculture biologique dans la Drôme sont le fait de reconversions d'agriculteurs de souche, avant 1975. Par la suite un nombre équivalent d'agriculteurs néo-ruraux est arrivé dans la Drôme pour cultiver de façon biologique. Cette analyse va à l'encontre du préjugé selon lequel les néo-ruraux porteurs d'innovations auraient été les ambassadeurs de l'agriculture biologique sur le territoire.

¹⁴ Polo, Marion, et Marc Veyron. 1982. *L'agriculture biologique dans la Drôme. Evolution depuis 10 ans. Problèmes techniques des agriculteurs*. Lyon: ISARA.

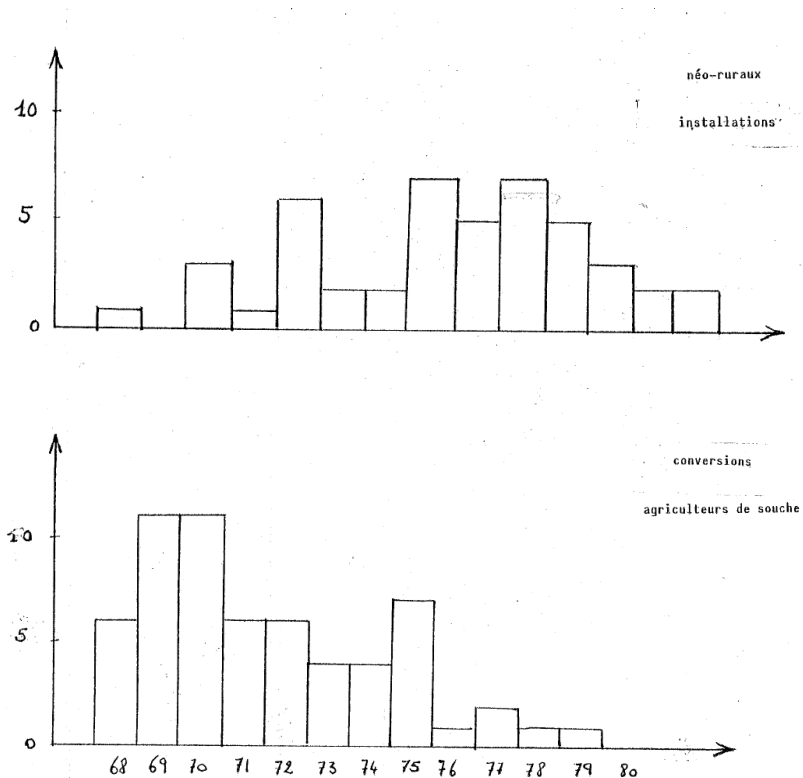


Figure 7 : Représentation graphique des conversions et installation en agriculture biologique dans la Drôme depuis 1968

Source : Polo, Veyron, 1982

Polo et Veyron décrivent ces reconversions précoces. Les agriculteurs reconvertis de la plaine du Valentinois disposaient d'exploitations déjà modernisées et mécanisées, comme le préconisaient les standards de la modernisation à l'époque. Elles étaient de tous types de production : maraîchage, mais aussi élevage, arboriculture. Divers déclencheurs ont été à l'origine de la conversion (questions de santé, rendements en baisse, etc...). Ces agriculteurs ont été sensibilisés à l'agrobiologie par l'intermédiaire de la politique de diffusion de la maison Lemaire-Boucher. Le passage à la bio a été difficile pour ces exploitations mais il semblerait avoir fonctionné grâce à une forte cohésion du groupe familial autour du projet. Après le passage à la bio, les exploitations déjà modernisées ont poursuivi l'intensification de la production avec des investissements en mécanisation. D'autres agriculteurs, issus de zones plus montagneuses, se sont convertis à la bio, à partir d'exploitations restées très peu intensives, et comportant souvent de l'élevage.

Pour ces agriculteurs, le passage à l'agriculture biologique a été synonyme de différenciation par rapport à leur entourage professionnel. Leur pratique de la bio les amène à fréquenter de nouveaux réseaux, comme nous le développerons plus loin.

Des installations de néo-ruraux

La Drôme, comme les Cévennes ou les Hautes-Alpes, a également été une terre d'accueil de néo-ruraux désireux de devenir exploitants agricoles (Sencébé, 2001). On prendra pour définition de *néo-*

rural toute personne d'origine non agricole qui s'est installée sur une exploitation, mais également les fils d'agriculteurs qui sont revenus à l'agriculture après avoir exercé dans une autre branche d'activité. Les installations de néo-ruraux des années 70 dans la Drôme correspondent au mouvement des « Retours à la terre » décrit par Bertrand Hervieu et Danièle Léger en 1979¹⁵. Pour ces auteurs, le retour à la terre, d'abord concomitant des mouvements libertaires de 1968 (les « communautés »), ne connut pas le même épuisement que l'utopie de mai. A partir du milieu des années 70, ceux-ci se recentrèrent sur des motivations liées à la volonté de « vivre à la campagne » et de s'insérer dans des réseaux sociaux existants afin de mener une vie que ces nouveaux ruraux souhaitaient proche de la nature et de la tradition, témoignant du même coup d'un curieux virage du progressisme vers un certain passéisme (Hervieu, Léger, 1979). La dynamique de ces retours à la terre est étroitement associée à la volonté de « faire du biologique ».

Polo et Veyron identifient deux types d'installation de néo-ruraux. Les premiers sont installés depuis plus de 5 ans à la date de l'étude, soit des installations étant intervenues dans la première moitié des années 70. Ces exploitations sont plutôt spécialisées sur une production (élevage pour certaines, ou arboriculture). Les difficultés de la pratique biologique sont liées à celles de l'installation.

Pour les autres néo-ruraux, les installations datent de moins de 5 ans à la date de l'étude, c.-à-d. de la fin des années 70, début 80. Les exploitations sont plus fréquemment très diversifiées dès l'installation.

Selon Polo et Veyron, les néo-ruraux du Diois étaient plus nombreux qu'ailleurs dans la Drôme. Le Diois est d'ailleurs aujourd'hui reconnu pour avoir été l'objet de nombreuses vagues d'installation de néo-ruraux, qu'il connaît encore aujourd'hui. Les pionniers de l'agriculture biologique en Drôme ont donc regroupé d'une part des agriculteurs de souche, reconvertis vis les réseaux Lemaire Boucher en plaine, et des néo-ruraux plutôt installés dans le Diois, même si les deux profils pouvaient se rencontrer partout sur le territoire. Ceux-ci ne fréquentaient pas tous les mêmes réseaux. Nous allons voir comment ceux-ci étaient construits.

2.1.2. Les réseaux des agriculteurs bios

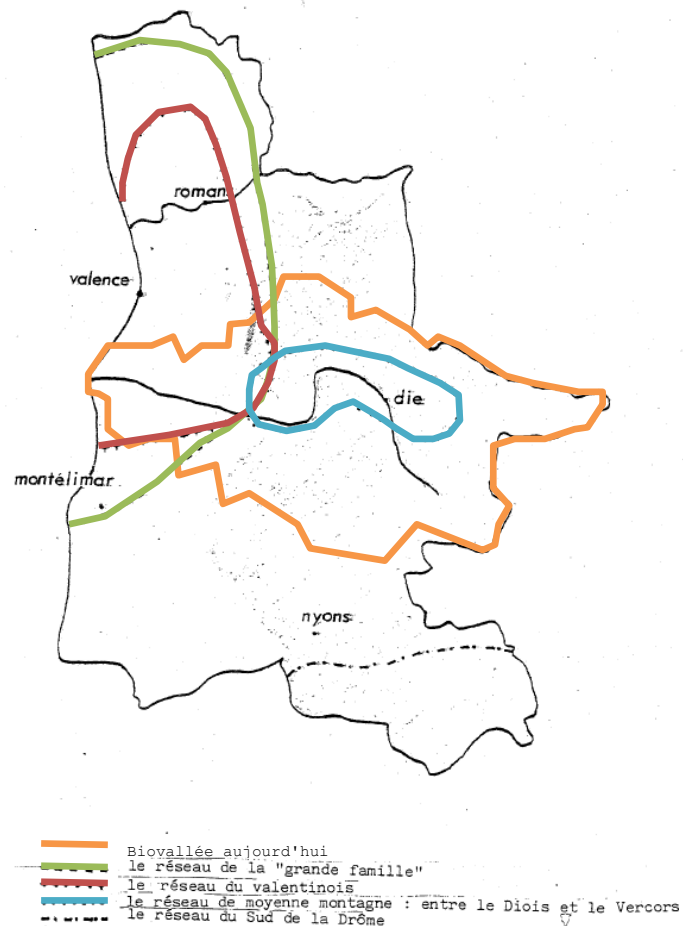
Diversité des réseaux de relation entre agriculteurs bios

En Drôme, les agriculteurs de souche convertis à l'agriculture biologique à la fin des années 60 et au tout début des années 70 ont, en grande majorité, fait partie du réseau formé autour des interventions et des réunions organisées par la société Lemaire-Boucher. Ils ont tous commencé avec la méthode Lemaire-Boucher et sont attachés au fonctionnement familial du réseau d'échange

¹⁵ *Le Retour à la nature. "Au fond de la forêt... l'Etat"*, Ed. du Seuil, Paris, 238p.

autour de celle-ci. Selon Polo et Veyron, le syndicat Lemaire (ou « syndicat des agrobiologistes Drôme-Ardèche») employait des agents techniques et des commerciaux qui ont accompagné de nombreuses conversions. Pour ces agriculteurs, la conversion a fait suite, selon leurs dires, à un problème de santé humaine ou animale. Cet attachement à ce qu'on appelle la « grande famille » se traduit par une solidarité entre ces « agrobiologistes ». Ce réseau des agrobiologistes était représenté surtout dans la basse vallée de la Drôme (voir carte, réseau de la grande famille). Ils sont intégrés dans le voisinage mais il y a une coupure au moment de la reconversion, où ils commencent à être vus comme des marginaux.

Dans la plaine du Valentinois, deux réseaux de relations ont existé dans le temps. Le premier, dans les années 70, a regroupé un certain nombre d'agriculteurs reconvertis, autour d'un projet de commercialisation. Le deuxième, plus tardivement, et contemporain de l'étude, regroupait principalement des néo-ruraux, qui ne connaissaient pas personnellement les anciens « meneurs » du précédent réseau, également autour d'un projet de commercialisation. Ceux-ci fondent en effet une SICA en 1982 destinée à être le cadre juridique d'un point de vente et de stockage. Ils sont également très liés à l'association Nature et Progrès, née au niveau national en 1964 d'une scission d'avec la société Lemaire Boucher et d'un refus d'attaches commerciales avec la commercialisation de substituts aux intrants de synthèse, et dont une antenne voit le jour en 1982 dans la Drôme.



Carte 6 : Etendue géographique des différents réseaux d'agriculteurs biologiques dans la Drôme en 1982. Source :
Adapté : Polo, Veyron, 1982

Dans le Diois : des néo-ruraux intégrés parmi les agriculteurs de souche

Dans le Diois, le réseau d'interconnaissance est moins lié à la pratique biologique qu'à la proximité géographique. Les agriculteurs de ce réseau sont principalement des néo-ruraux, quelques-uns d'origine étrangère. Beaucoup élèvent des chèvres. Malgré leur originalité, ils sont assez bien intégrés. Les auteurs avancent l'idée que le Diois étant une zone fortement frappée par l'exode rural et la déprise, l'arrivée de nouveaux-venus a suscité la sympathie. De plus, ceux-ci prennent part aux organisations professionnelles locales : CETA, syndicat. Ils restent à l'écart des mouvements biologiques.

A partir des années 80, un petit groupe de familles d'origine hollandaise, regroupé autour de l'installation d'un agriculteur néo-rural installé en bio dans le Diois en 1973, commence à produire des plantes à parfum aromatiques et médicinales, (PPAM) de façon biologique. Cette production n'est pas du tout implantée localement, à part quelques cultures de lavandin, mais sa production est mise en péril par une maladie qui entraîne le dépérissement des plants. Porteurs d'un nouveau regard sur le territoire, ces néo-ruraux possèdent une culture scientifique qui leur permet de détecter l'importance du matériel végétal disponible dans le Diois, du fait de sa situation

géographique privilégiée, à l'interface entre Vercors et Provence (Lamine, Landel, et Prevost 2011). Cette diversification intéresse les agriculteurs de ce territoire dans lequel l'agriculture est très en difficulté, et un CETA (groupe d'études techniques agricoles) sur les PPAM biologiques est monté en 1984, à l'initiative de ces familles pionnières, et avec le soutien d'un conseiller de la chambre d'agriculture. Des agriculteurs de souche comme des néo-ruraux y participent. L'année suivante une coopérative est créée à Vercheny pour la commercialisation et la transformation des PPAM, mêlant à nouveau néo-ruraux et agriculteurs de souche. Des agriculteurs du cru vont alors être amenés à produire ces plantes aromatiques en agriculture biologique.

Différentes interactions des agriculteurs bios avec leur entourage

L'analyse de cette période nous montre que, tout comme il existe une forte hétérogénéité des profils des agriculteurs bios, il existe une grande diversité des types d'ancrage de ceux-ci dans le paysage professionnel local. Ils ont plus ou moins de relations avec les agriculteurs classiques. Le cas des agrobiologistes montre que la conversion en bio a marqué dans certaines zones une rupture avec les agriculteurs classiques. La solidarité, dans la partie drômoise de la vallée du Rhône et la plaine du Valentinois, s'est construite entre producteurs bios, par l'intermédiaire de réseaux d'échange en marge des circuits classiques. De la même façon, entre producteurs bios, il peut y avoir plus ou moins de relations entre agriculteurs reconvertis et néo-ruraux. Le cas du nouveau réseau du Valentinois montre que les néo-ruraux sont à l'origine de la création de nouveaux réseaux d'interrelation, qui ne se mélangent pas avec les réseaux de la bio existant localement. Les agriculteurs bios n'ont également pas tous le même rapport au militantisme, qui s'est incarné dans la région surtout à travers le syndicat des agrobiologistes et l'association Nature et Progrès. Dans le Diois, les producteurs bio semblent en effet avoir été moins militants, mais plus proches des structures agricoles locales classiques. Ils étaient plus proches du tissu agricole local traditionnel. Une synergie s'est alors créée avec un entremêlement de ces réseaux autour de la culture de PPAM. Au regard du développement actuel particulièrement important de l'AB dans le Diois, on peut se demander si il existe un potentiel de diffusion plus important par l'intermédiaire d'agriculteurs moins militants mais étant plus en relation avec les agriculteurs « classiques » et les techniciens agricoles.

2.2. L'INSTITUTIONNALISATION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE PORTEE PAR LES COLLECTIVITES LOCALES

En parallèle de ce développement de l'agriculture biologique par l'intermédiaire d'agriculteurs pionniers, celle-ci va être entourée par l'action des intercommunalités locales qui vont s'emparer de la thématique.

2.2.1. Le constat d'une dévitalisation démographique et économique

Dans les années 70, une minorité active d'habitant du Diois fait le constat d'une dévitalisation du territoire, tant pour le secteur agricole qu'en ce qui concerne une déprise économique. Ils fondent en 1970 le Comité de Défense et de développement du Diois (Sencébé, 2001).

Le comité de développement et de défense du Diois produit dès 1971 un Livre Blanc qui dresse le portrait d'un territoire en voie de désertification et alarme sur une nécessaire organisation de son développement sous peine de le voir sombrer. La période est en effet très rude pour ce territoire dont la presque la moitié des emplois est fournie par le secteur agricole (industries agro-alimentaires comprises). Tout comme en basse vallée, les exploitations traditionnelles de culture-élevage sont de taille trop réduite pour permettre de générer un revenu suffisant pour les exploitants. Il y a un fort morcellement des exploitations. La population agricole vieillit, tant il est difficile pour les jeunes de s'installer dans ces conditions. L'offre de formation et d'emploi du territoire ne permet pas aux jeunes de rester sur place. Petit à petit, entrant dans un cercle vicieux, le territoire se vide de sa population et de sa vie économique.

Dans la basse vallée de la Drôme, le constat d'une grande difficulté du secteur agricole est le même pour le tout jeune syndicat d'études et de coordination du Val de Drôme (SECVD). La structure des productions agricoles est différente de celle de Diois, dominée par l'élevage de montagne. Dans la région de Loriol, la production arboricole domine. Dans la plaine de Crest, l'agriculture est prédominée par les céréales et les cultures fourragères. A l'exode rural et au vieillissement de la population s'ajoute la pression de l'urbanisation et de l'aménagement foncier dans la vallée du Rhône. Les productions fruitières traditionnelles sont également concurrencées par les pays méditerranéens, notamment sur les pêches. L'élevage ovin est menacé d'un prochain abaissement des droits de douanes sur les importations de viande néo-zélandaise. Les exploitants sont souvent doubles actifs.

Le Diois, plus montagneux et plus enclavé, est davantage touché par cette dévitalisation démographique et cette déprise agricole que le bas de la vallée.

Le début des plans d'aménagement ruraux

Le Plan d'Aménagement Rural du Diois propose en 1975 d'accompagner la mutation, et la « régression inéluctable du nombre d'exploitants » par le développement des productions rentables : lavandin, vigne, noix, élevage. Dans le Val de Drôme, en 1978, on préconise le développement de l'élevage hors-sol de volailles, et des cultures spécialisées : semence, ail de consommation.

Ces plans d'aménagement ruraux proposent des aides spécifiques aux filières, ainsi que des zonages pour structurer l'espace. On a alors un début de structuration de l'agriculture du territoire.

2.2.2. Des intercommunalités qui se saisissent des dispositifs publics et des programmes européens

A partir des années 80, l'agriculture est de plus en plus menacée par l'ouverture de la CEE à de nouveaux pays. L'Europe met alors en place des programmes des soutiens aux territoires en déprise, des programmes de développement ruraux. Le Programme Intégré Méditerranéen court de 1986 à 1992 et concerne l'ensemble de la Drôme. Son budget représente presque un milliard de francs sur 6 ans dont 420 millions de Francs pour l'agriculture (Shorter 1993). Il financera en particulier des opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF), et le recrutement de cinq techniciens agricoles dont un spécialisé sur la bio. Ces budgets sont généralement alloués à des régions, mais la Drôme et l'Ardèche, à la limite de la zone méditerranéenne bénéficiaire, furent les seuls départements à en bénéficier directement¹⁶.

Le Programme de Développement des Zones Rurales fragiles est mis en place de 1989 à 1993. Il concerne neuf cantons correspondants aux territoires du Diois, du pays de Saillans, de Rémuzat et des Baronnies, plus au Sud. Ceux-ci sont en effet beaucoup plus en difficulté, et présentent une économie beaucoup plus dévitalisée que ceux de la basse vallée. Le budget de ce programme s'élève à 170 millions de Francs dont 73 pour l'agriculture. Le programme LEADER, qui débute en 1992, correspond au même zonage et débloque un budget de 6,5 millions de francs. Il est géré par un Groupement d'aménagement Local (GAL).

Les intercommunalités du Diois, du pays de Saillans, de Rémuzat et des Baronnies montent en puissance grâce à ces financements où elles puisent une partie de leurs ressources de fonctionnement (Shorter, 1993).

Ce zonage a pour effet de consacrer la partition de la vallée de la Drôme en deux territoires distincts. Ces programmes européens ne sont en effet pas l'occasion d'initier des projets en commun entre le SAVD et le SAD, et ceux-ci restent rares.

2.2.3. Un projet sous l'égide de la qualité

De nombreuses actions de développement sont menées en matière agricole à partir de la fin des années 70. Outre les plans d'aménagement ruraux, qui structurent l'action politique, sont lancés, à partir des années 80, divers dispositifs de soutien à l'agriculture. Tout d'abord en ce qui concerne l'intervention sur le foncier, des OGAF (opération groupées d'Aménagement foncier) dans le Diois comme en basse vallée, principalement sur les espaces pastoraux. Des Programmes Locaux

¹⁶ Entretien avec un ancien chargé de mission du Conseil Général de la Drôme

d'Installation, destinés à favoriser la cession reprise, sont également engagés pour aider les jeunes à s'installer.

En ce qui concerne le soutien à l'activité de l'élevage, plusieurs actions ont pour but de réintégrer la ressource pastorale dans le système fourrager, notamment des Plans de Développement Durables (1992), une Opération Locale Agro-Environnementale (OLAE) (1995), des Contrats Territoriaux d'Exploitations (CTE) à partir de 1999 pour le Val de Drôme, 2001 pour le Diois. Dans le Val de Drôme, les CTE sont plutôt liés à la ressource en eau. Les collectivités mobilisent donc de nombreux dispositifs publics pour soutenir l'agriculture.

A partir du début des années 90, dans le Diois, alors que se développe la filière PPAM bio, une réflexion est menée pour valoriser la production biologique issue des rotations avec les plantes aromatiques. Une étude de faisabilité pour l'introduction de céréales et d'oléagineux bio dans le Diois est réalisée en 1992. Entre 1992 et 1997, le Syndicat d'Aménagement du Diois (SAD) finance un Programme Inter-coopératif de Développement de l'Agriculture Biologique (PIDAB) mis en place par quatre coopératives agricoles du Diois :

- La coopérative des plantes à parfum aromatiques et médicinales de Vercheny
- La cave coopérative Jaillance
- La coopérative céréalière de Die (aujourd'hui Terres Dioises)
- La coopérative d'approvisionnement de Die (aujourd'hui intégrée à Terres Dioises)

Le PIDAB vise à soutenir l'AB au niveau du conseil technique de l'organisation de la filière biologique. Un comité de pilotage de ce programme est mis en place, regroupant des représentants des différentes coopératives et de l'intercommunalité (le SAD). Ce programme comprend différents volets (d'après : Méjean P., Geffray T., et Landel P.-A. 1997)

- Appui technique, en relation avec l'ITAB
- Aides à la reconversion
- Aide au compostage,
- Travail sur la structuration d'outils de collecte coopératifs

L'intercommunalité finance l'équipement de ces coopératives pour la collecte de production biologique, notamment la construction d'un silo bio à la coopérative céréalière Terres Dioises.

Ces politiques de développement agricole sur le Diois accompagnent une nouvelle orientation du territoire vers un développement mieux assumé, qui n'est plus, le revendiquent ses acteurs, un palliatif par défaut sur un territoire structurellement déficitaire, mais plutôt une reconnaissance des atouts d'un territoire préservé, aux richesses nombreuses. Un slogan résume cette transition : « *De*

l'arrière-pays de l'époque productiviste à l'avant-pays de l'époque de qualité » (Méjean P. et al. 1997). La crise que connaît le système productiviste joue en faveur de ce nouveau positionnement.

En 1994, les groupes de travail de la commission agricole du Syndicat d'Aménagement du Diois sont : « OLAE », « compost » et deux autres se constituent : « conversion à l'agriculture biologique » et « agriculture biologique et tourisme ».

Dans le Val de Drôme, le développement de l'agriculture biologique est mis en évidence par le DAVD comme un enjeu agricole prioritaire dès 1994 (Document d'Objectifs du DAVD pour la période 1994-1998). Différents types de productions possédant un potentiel de développement en la matière, avec la présence sur le territoire d'entreprises ayant des perspectives importantes de débouchés, sont identifiés : les œufs, les plantes aromatiques, les petits fruits... L'originalité de la filière œufs biologiques est de concevoir son développement en travaillant avec un transformateur d'aliments du bétail local qui lui-même s'approvisionne auprès d'agriculteurs du Val de Drôme (maïs et blé).

A l'échelle de la vallée de la Drôme, le territoire se construit une identité sous l'égide de la qualité, notamment en favorisant, au niveau agricole, des productions spécialisées à haute technicité et l'agriculture biologique. Le territoire veut également appuyer son potentiel touristique sur cette image.

Par la suite et jusqu'en 2005 les CTE accompagneront des conversions, en parallèle d'un important travail sur l'élevage. La Communauté de Communes du Diois (CCD) aurait souhaité que les successeurs des CTE, les CAD (Contrats d'Agriculture Durable), mènent vers des actions collectives de maîtrise technique dans le domaine de la bio, mais cela ne s'est pas fait.

Dans les années 2000, un projet global de développement sur tout le territoire de la vallée de la Drôme (Communauté de Communes du Diois, du Val de Drôme, du Crestois et du Pays de Saillans) est initié avec la volonté d'en faire un territoire de référence en matière de développement durable. La coopération entre ces collectivités est déjà ancienne, mise en œuvre notamment dans le cadre de la gestion de la rivière Drôme, ou encore du Contrat Global de Développement Val de Drôme-Diois initié en 1996 avec le soutien de la Région, mais cette coopération n'a en fait pas eu d'impact structurant à l'échelle de la vallée de la Drôme du fait de la mise en œuvre de projets spécifiques à chaque entité territoriale de la zone.

Fin 2005, le Val de Drôme et le Diois déposent la marque Biovallée. Une démarche de labellisation au Pôle d'Excellence Rural, d'envergure nationale, est mise en route en 2006 : elle s'appuie sur le développement des filières plantes (en particulier PPAM, très pourvoyeuse d'emplois) et éco-construction. En 2009, le territoire est inclus dans les Grands Projets Rhône-Alpes en tant qu'éco-territoire vitrine de la Région.

L'action des collectivités territoriales a donc « institutionnalisé » assez tôt l'agriculture biologique en en faisant un objectif de développement. Les collectivités ont su mobiliser des dispositifs existants à cette fin, et ont soutenu la structuration de la filière par l'accompagnement des différentes coopératives du Diois.

Néanmoins, si les collectivités inscrivent l'agriculture biologique sur leur agenda, et affichent leur soutien, l'agriculture biologique est aussi portée par la solidité de son modèle économique.

2.3. LA CONSTRUCTION D'UNE RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE : UNE FILIERE A PART ENTIERE

Nous avons vu dans les paragraphes précédents que les débuts du développement de l'agriculture biologique sur le territoire a été le fait, tant de conversions que d'installations de néo-ruraux. Dans le Diois, ces derniers se sont particulièrement bien intégrés au tissu local. Nous avons vu également que les collectivités locales ont rapidement reconnu l'agriculture biologique comme une opportunité pour sortir le territoire d'un certain enclavement, ou du moins d'une période difficile pour le secteur agricole. Celles-ci ont alors soutenu son développement par diverses mesures. Nous allons voir ici que ce développement était également porté par des synergies créées au sein des filières.

2.3.1. La construction économique de la filière bio

Un développement endogène dans le Diois.

Dans le Diois, le développement de la production biologique est amorcé par la culture des PPAM. En 1985, une coopérative agricole est créée pour sécher, stocker, et commercialiser ces plantes. Parmi les agriculteurs ayant participé au CETA PPAM biologiques, plusieurs font partie du montage de la coopérative, d'autres les rejoignent, certains abandonnent. L'initiative n'est pas portée uniquement par des néo-ruraux. Les agriculteurs locaux ont pu faire valoir des savoir-faire anciens, issus de la production et de la distillation de la lavande, réalisée localement depuis plus d'un siècle. Selon un des agriculteurs qui a participé à la création de la coopérative, les agriculteurs du Diois ont ensuite sollicité des producteurs de la basse vallée afin de produire certaines espèces qui n'étaient pas adaptées au Diois, essayant par le même coup la dynamique dans l'ensemble de la vallée.

A mesure du développement de la filière PPAM se pose la question du débouché pour les productions biologiques issues des rotations avec les PPAM (certaines plantes nécessitent plusieurs années de cultures intermédiaires). De plus, à cette date, la certification bio ne peut concerner une seule partie de l'exploitation : c'est l'ensemble de la production qui doit être certifiée. Or les exploitations du Diois sont souvent très diversifiées. C'est alors que quatre coopératives du Diois, réunies en association, le CDAD (Comité de Développement Agricole du Diois), ont décidé d'engager un programme de développement de l'agriculture biologique, le fameux PIDAB qui a été soutenu par

l'intercommunalité du Diois, entre 1992 et 1997 (cf. supra). Ce plan demande au District du Diois (DRDD) de soutenir la coopérative de PPAM, mais également ses filières complémentaires : céréales, noix, clairette de Die, ainsi que la coopérative d'approvisionnement. Il permet le financement d'infrastructures de collecte de la production bio (notamment un silo à la coopérative céréalière). Dès lors, celle-ci peut être vendue directement auprès des coopératives agricoles locales, ce qui libère les producteurs bios de devoir trouver leur propre débouché. Cette opportunité a eu un fort effet d'entraînement sur les conversions (sur le sujet des PPAM dans le Diois, voir la thèse de Marie-Laure Prevost en géographie qui est en cours actuellement).

Ce mouvement a été soutenu par des pionniers, qui étaient déjà en bios avant les années 90, et qui étaient toujours intégrés dans les structures. Un des administrateurs de la cave coopérative Jaillance raconte :

« C'est une histoire de longue date que l'intégration des bios dans le Diois : au comité de pilotage du PIDAB, le « comité de développement de l'AB », qui était géré par [une chargée de mission du DRDD], [...] moi je représentais Jaillance, il y avait [un producteur du Diois] pour Terres Dioises, quelqu'un d'autre pour la coop de Vercheny, et des gens des communautés de communes. Les bios avaient des responsabilités au sein des coop. Ils avaient ce rôle pour le développement de la bio sans être déconnectés des problèmes de l'aval et de chacune des structures, ce qui fait qu'ils n'ont jamais été pris pour des rêveurs. »¹⁷

En particulier, les exploitations produisant principalement des céréales sont très incitées à passer en bio au début des années 90, puisque les rendements ne sont pas très inférieurs aux rendements en conventionnel dans cette région peu productive. Les prix du marché étant plus attractifs en bio, la conversion représente une solution pour améliorer la rentabilité de l'exploitation, face à des risques portant sur telle ou telle production.

D'après nos entretiens, nous pouvons dire que les premiers convertis étaient les producteurs de PPAM, puis qu'ils ont été suivis par les exploitations produisant des céréales. La vigne, plus difficile à valoriser en bio car la demande est encore faible pour du vin issu de raisin biologique, est moins facilement convertie. Et ce d'autant plus que les appellations de Die (Clairette, Châtillon-en-Diois, ainsi que Crémant et Coteaux de Die à partir de 1993), permettent déjà une bonne rémunération des viticulteurs. De même, en élevage caprin, les conversions sont moins nombreuses car le lait est bien valorisé par la production de Picodon en AOC.

Si l'aspect économique et productif est important dans ces conversions, il faut aussi noter l'effet de cotoiement des agriculteurs bios au sein de la structure conventionnelle. La filière bio n'a pas été créée à part, mais a été intégrée aux structures existantes, touchant d'autant plus l'ensemble des agriculteurs du Diois. L'agriculture biologique se présente donc moins comme le fait « d'idéalistes »

¹⁷ Producteur néo-rural à l'origine des productions de PPAM dans le Diois

ou de marginaux. Elle acquière dès le départ une réelle crédibilité au sein du monde professionnel agricole local.

Dans la Val de Drôme, peu de synergies entre agriculteurs bio et peu d'organisation de la filière

Au même moment, dans le val de Drôme, la structuration de la filière semble moins intégrée. Comme nous l'avons vu plus haut, les réseaux des agriculteurs bios, réseaux d'interrelations, d'entraide et de militantisme, se construisent davantage à la marge des mondes professionnels agricoles traditionnels que dans le Diois. Dans le Diois, bien que la plupart des producteurs bios soient des néos-ruraux, ceux-ci affirment que la solidarité se fait moins entre agriculteurs bios qu'au sein du « CETA caprin » ou « PPAM ». Dans le Diois les contacts se font entre les agriculteurs pratiquant les mêmes types de productions. De plus, l'enquête de Polo et Veyron nous apprend que les agriculteurs bios ne souhaitent pas forcément valoriser leur production en bio. Dans un premier temps, ils vendent dans les circuits classiques. Par la suite, dans les années 90, leurs débouchés seront intégrés aux coopératives locales. Dans toute cette évolution, il n'y a pas de rupture entre les réseaux professionnels des agriculteurs bios et ceux des agriculteurs classiques.

Dans cette même étude, nous voyons que dans le bas de la vallée, les points de rupture sont plus nombreux entre les agriculteurs. Bien que tous les producteurs bios n'en fassent pas partie, des réseaux de militance se construisent, créant des solidarités entre agriculteurs bios, à la marge des réseaux traditionnels (CETA, CUMA, coopératives, syndicats agricoles, ...). De même, entre agriculteurs convertis et installation de néo-ruraux et bios, les mélanges se font moins que dans le Diois.

Dans les années 90, dans le val de Drôme, un état des lieux de la filière bio est réalisé par des étudiants de l'ISARA sur la base d'entretiens auprès de producteurs, de transformateurs-opérateurs et des organismes de développement (Azelart et al., 1996). En 1996, la coopérative céréalière (CDC) ne collecte pas encore la production de céréales bios. Les producteurs stockent eux-mêmes, seuls ou à plusieurs, ou bien font stocker par leurs clients, pour les conversions plus récentes, et vendent directement à leurs clients : éleveurs ou transformateurs. Certains agriculteurs sont plutôt réticents à l'organisation de la filière car ils estiment le marché étroit et craignent un effet négatif sur les prix.

Dans ces conditions, les producteurs bios sont plutôt isolés du reste des agriculteurs. Il y a moins de contact entre ces deux groupes. D'après les entretiens conduits dans la basse vallée, les premiers agriculteurs convertis sont plutôt des polyculteurs-éleveurs qui trouvent là un moyen de bien valoriser la matière organique présente sur leur exploitation. Le développement des poulaillers bios dans le val de Drôme a aussi eu une influence positive sur la demande en céréales biologiques.

2.3.2. Une reconnaissance locale des agriculteurs bios, bien représentés au sein du monde professionnel agricole

Dans le Diois, la reconnaissance par la diffusion

Dans le Diois, les agriculteurs bios ont très tôt été présents au sein des coopératives agricoles.

Tout d'abord à la coopérative de Vercheny, qui s'est créée à partir des productions biologiques, et sous l'impulsion de producteurs bios qui se trouve donc en responsabilité au conseil d'administration.

A la coopérative céréalière de Die, aujourd'hui « Terres Dioises », les adhérents se tournent très tôt vers la bio et les agriculteurs bios sont très représentés au sein du conseil d'administration. En 1995, déjà 2 coopérateurs membres du CA sont en AB. Au sein du bureau, qui représente l'instance exécutive du conseil d'administration, il y a aujourd'hui une majorité de coopérateurs qui produisent en AB. Grâce au PIDAB (cf. supra) la collecte et la commercialisation en bio débutent en 1992-93.

A la cave coopérative Jaillance, en 1995 un seul administrateur est en bio. A la fin des années 90, ils sont déjà 3 au bureau soit la moitié de celui-ci. Aujourd'hui, 8 administrateurs sur 15 sont en bio, dont 5 parmi les 6 représentants du bureau. Le début de la commercialisation de clairette bio est plus tardif, avec un pic au milieu des années 2000.

Chez Jaillance, il y a également un souci que le conseil d'administration ait une représentativité territoriale, liée à l'appellation Die. Les administrateurs sont donc plutôt élus par villages. Les producteurs élisent alors quelqu'un qu'ils connaissent et en qui ils ont confiance qu'il soit bio ou non. De cette façon les administrateurs sont intégrés dans le tissu local. Les bios sont très intégrés dans la coopérative, ceux qui sont au conseil d'administration sont avant tout intégrés localement. Cela a sans doute favorisé leur présence au sein des instances décisionnelles de la structure.

Globalement, les coopérateurs produisant en AB semblent très impliqués dans la vie la coopérative puisque qu'ils sont proportionnellement plus représentés que les « conventionnels » (voir chiffres collecte plus bas).

Nombre de coopérateurs en AB	Conseil d'administration et bureau		
	1995	2000	2011
Cave coopérative Jaillance	1 / 6 au bureau 1 / 15 au CA	3 / 6 au bureau	5 / 6 au bureau 8 / 15 au CA
Coopérative céréalière Terres Dioises	2 / 15 au CA	-	14 / 15 au CA 5 / 6 au bureau
Coopérative Drômoise de Céréales (CDC)	2 / 20 au CA Dont le vice-président	-	5 / 20 au CA 1 / 3 au bureau dont le vice-président

Tableau 4 : Evolution du nombre de producteurs dans les instances représentatives des coopératives en fonction de leur mode de production entre 1995 et 2011. Source : Entretien avec des élus au CA ou membre de la direction des différentes coopératives 2011.

2011	Part de la collecte en AB	Pourcentage de coopérateurs en AB
Cave coopérative Jaillance	16 % (12 % en 2009)	-
Coopérative céréalière Terres Dioises	60 % (30 % env. en 2003)	-
Coopérative Drômoise de Céréales (CDC)	4 % (zone de collecte plus étendue et non limitée à la vallée de la Drôme)	10-12 %

Tableau 5 : Part de la collecte en bio dans quelques coopératives de la vallée de la Drôme en 2011. Source : Entretien avec des élus au CA ou membre de la direction des différentes coopératives 2011.

La bio s'est donc très fortement implantées dans les structures agricoles locales dans le Diois ce qui a eu pour effet une sortie de la marginalité de ce mode de production. Les agriculteurs biologiques acquièrent une reconnaissance dans le milieu professionnel local.

Pour le directeur actuel de la coopérative Terres Dioises, les déclencheurs des conversions chez ses coopérateurs, sont les échanges et les dialogues qu'ils peuvent avoir entre eux. La coopérative fonctionne comme un « club » :

« Toute expérience d'un agriculteur profite à tout le monde (réussite ou échec). Ils font beaucoup d'essais et ne sont pas directement financièrement intéressés, c.-à-d. qu'ils vont faire des essais qui profiteront aux autres et pas uniquement à eux-mêmes. Par exemple, cette année il y a eu un essai de courge. »¹⁸

Bien que les conversions aient lieu sur des systèmes propices à l'adoption de l'agriculture biologique (rendement déjà peu élevés, petites surfaces), on peut dire qu'il existe un effet de voisinage.

En basse vallée, la reconnaissance, plus tardive, d'une filière

¹⁸ Directeur Terres Dioises

Le même mécanisme se joue dans le bas de la vallée, avec un peu de retard. Les dynamiques au sein des coopératives n'ont pas été aussi fortes que dans le Diois. De la même façon, les réseaux des agriculteurs bios/non bios, néos-ruraux/ de souche n'était pas aussi mêlés que dans l'enclave dioise. Selon un producteur de la basse vallée converti à la bio en 1988 (cas n°8), il a existé des frictions entre bio et non-bio au sein du CA de la coopérative céréalière (CDC).

Au sein de la CDC, les agriculteurs bios sont un peu moins représentés. La coopérative n'opère que 4 % de sa collecte en bio. De même, au sein du CA, ils ne sont qu'un quart aujourd'hui. Il faut relativiser ces informations en précisant que la zone de collecte de la CDC s'étend au-delà de la vallée de la Drôme, et part de Montélimar jusqu'à Vienne avec le Sud-Isère et la bordure de l'Ardèche.



Carte 7 : Zone de collecte de la CDC. Source : entretien avec une technicienne de la CDC. J Tual 2011

Aujourd'hui, ces divergences se seraient estompées. Pour le directeur de Terres Dioises beaucoup de travail a été fait au sein de la CDC, qui a même demandé à Terres Dioises un retour sur expérience.

La CDC offre un stockage à façon des céréales à partir de 1995 et propose la commercialisation à partir de 1999.

Malgré ces différences entre le Diois et le val de Drôme, la filière bio est donc largement intégrée aux structures coopératives locales sur tout le territoire.

3. ANALYSE DES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA BIO

Après avoir exposé de façon thématique et chronologique l'historique du développement de l'agriculture biologique dans la vallée de la Drôme, nous allons présenter dans cette partie quelques éléments d'analyse et de discussion des dynamiques qui ont porté l'implantation de la bio sur le territoire.

3.1. CONTROVERSE SUR LE ROLE DE LA MOBILISATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DANS LE DEVELOPPEMENT DE LA BIO

Notre première remarque concerne la controverse qui existe sur l'attribution de la paternité du développement de l'agriculture biologique aux politiques territoriales locales. Il faut noter que le projet Biovallée ne fait pas l'unanimité auprès des différents acteurs du territoire. Le projet Biovallée met aujourd'hui largement en lumière le dynamisme de l'agriculture biologique sur le territoire, en parallèle d'autres initiatives en faveur de l'éco-construction, des énergies renouvelables. Les intercommunalités locales affichent depuis les années 90 leur attachement et leur soutien à l'agriculture biologique. Au point qu'on puisse leur reprocher de s'attribuer les mérites de ce dynamisme local.

« Le Diois n'est pas devenu bio à cause des élus, pas du tout. Au contraire presque. Mais une fois que c'est le cas, les politiques commencent à venir et disent chez nous c'est... ça fonctionne comme ça notre société. [...] le fait que [un agriculteur de la basse vallée] a commencé là-bas et nous quand on a commencé à faire un peu de plantes ici, le résultat c'est qu'on a mis quelque chose en route qui a pris une certaine ampleur qui à un moment attire l'attention politique. »¹⁹

Les politiques de soutien à la bio se seraient greffées sur une dynamique déjà engagée par des agriculteurs pionniers ayant « révélé une ressource » (Landel, 2007). Le PIDAB représente par exemple le premier dispositif de soutien à l'agriculture biologique financé par l'intercommunalité du Diois. Or, selon les acteurs interrogés, ce plan a été élaboré au sein d'une instance associative, le CDAD (Comité de Développement Agricole du Diois), fondée par des producteurs bios eux-mêmes, représentant les différentes coopératives du Diois et désireux de se coordonner afin de pérenniser la filière. Ce n'est qu'après la constitution de ce groupe que ses membres ont pu solliciter l'intercommunalité du Diois. Ce CDAD a ensuite été présidé par une chargée de mission pour le Syndicat d'Aménagement du Diois (SAD).

¹⁹ Agriculteur néo-rural ayant pris part aux premières vagues d'installation dans le Diois.

Pour certains contradicteurs, les pouvoirs locaux se bornent à surfer sur une vague de développement dont ils n'ont pas permis l'essor et dont ils profitent néanmoins en construisant une identité territoriale basée sur une image « écolo » du territoire. Cette politique d'identité « bio » s'avérerait être au service d'une politique touristique qui engendrerait de nombreux mouvements saisonniers. La ville de Die triple sa population en période estivale. L'ensemble de la vallée et particulièrement le Diois, comporte de nombreuses résidences secondaires qui font grimper les prix de l'immobilier.

Le projet Biovallée fait partie des Grands Projets Rhône-Alpes et à ce titre constitue un territoire vitrine pour une Région qui se veut à la pointe de l'engagement citoyen et du développement durable. Le directeur adjoint à la Communauté de Communes du Val de Drôme, est également conseiller régional au sein du groupe Europe Écologie – Les Verts. Il fut vice-président du Conseil Régional lors de la précédente mandature, délégué à l'Aménagement du territoire et au développement durable. Il siège actuellement, entre autres, à la commission « Développement rural et agriculture » du Conseil Régional. Ces différentes appartenances semblent appuyer le point de vue selon lequel il serait opportun politiquement pour lui de mettre en valeur un dynamisme de l'agriculture biologique, entre autres « projets écologiques » dans son territoire d'appartenance.

Il est vrai que la dynamique de développement de la bio semble davantage impulsée par des porteurs de projet issus de la société civile que résulter d'un programme de développement. On peut néanmoins remarquer que le rôle du politique a été, dans ce cas précis, de soutenir une initiative portée par les acteurs économiques eux-mêmes et par conséquent, répondre présent à un moment précis où le soutien a été sollicité. En tous les cas, il peut sembler justifié que le politique souhaite mettre en avant cette image de dynamisme de la bio pour appuyer une image de marque territoriale, même si celui-ci ne résulte pas essentiellement d'une mobilisation du personnel politique.

La critique envers le projet Biovallée est d'autant plus prématurée que le programme d'action agricole dans le cadre du projet Biovallée ne paraît pas encore très étoffé puisqu'il est en cours d'élaboration. Le sentiment qu'il se limite à un « affichage politique » sur les questions agricoles n'est pas adouci par des réalisations concrètes.

Malgré cette controverse sur le rôle de la mobilisation des collectivités territoriales dans le développement de l'AB, notre hypothèse est qu'il aurait tout de même bénéficié d'un soutien public important et qu'il résulterait plutôt d'une conjonction d'initiatives des producteurs, et des pouvoirs publics.

3.2. UNE MIXITE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET CONVENTIONNELLE AU SEIN DES STRUCTURES

Les deux types d'évolution de l'AB en basse vallée et dans le Diois se sont joués dans les stratégies d'orientation de ces coopératives et dans la représentation des producteurs bios au sein des conseils d'administration des coopératives.

3.2.1. Un développement endogène de la filière bio, intégrée aux structures agricoles conventionnelles

Le développement de la filière bio dans la vallée de la Drôme ne s'est pas fait en marge des structures agricoles conventionnelles, contrairement à l'expérience d'autres territoires, où les producteurs bios fondent leurs propres coopératives, surtout en grande culture.

La création de collectes et de commercialisation bio dans les coopératives déjà existantes facilite le débouché. Comme nous l'avons développé plus haut, l'intégration du bio à la filière conventionnelle génère un côtoiement, et une « acculturation » à travers les contacts que produit l'appartenance à la même structure. Les producteurs bios acquièrent une crédibilité sur le plan technique et sur le plan du modèle économique : les autres adhérents connaissent les débouchés et les rémunérations des bios. Il n'y a pas de rupture avec le monde professionnel agricole dans son ensemble.

En basse vallée, cette intégration n'a pas forcément été aussi importante car les agriculteurs bios se sont plus construits en opposition avec leurs voisins, alors que dans le Diois les agriculteurs bios ne se sont jamais opposés aux autres de manière frontale. Ils étaient présents dans les coopératives et étaient moins isolés, par exemple, que ceux qui faisaient de la vente directe.

Comme nous l'avons vu plus haut, dans les trois coopératives sur lesquelles nous avons pu réunir quelques informations (Terres Dioises, Jaillance, la CDC), la part des producteurs bios dans le conseil d'administration est conséquente, jusqu'à presque la totalité des administrateurs à Terres Dioises. La place des bio dans les conseils d'administration est même plus importante que leur part réelle des productions.

3.2.2. Une ouverture revendiquée à la mixité

De plus, les coopératives de la vallée de la Drôme ont choisi d'adopter des stratégies d'ouverture aux différents modes de production. Concrètement, des stratégies sont mises en place en interne pour « gérer » cette cohabitation. Par exemple, à la cave coopérative Jaillance, un administrateur raconte :

« Il y a toujours eu un souci à la coop que la cuvée bio ait une analyse et une gestion séparée, afin que l'atelier bio en pèse pas sur les comptes. [Afin également de] faire de la communication, puisque les coopérateurs se sont rendus compte que cela rapportait »²⁰.

D'une autre façon, la coopérative de Vercheny a également su s'ouvrir à la mixité des modes de production. A la fin des années 90, elle travaille pour 40% en non-bio, ce qui lui permet de satisfaire plusieurs types de marché et d'amortir les investissements (Wartena et Bellon 1999).

A Terres Dioises le choix est fait d'éviter tout discours « moralisateur ». En 2011, les coopérateurs ont même distribué plus d'argent aux conventionnels car ils estimaient que l'année avait été mauvaise pour leur secteur. La solidarité se fait plus entre coopérateurs du diois qu'entre bios. L'AB est considérée comme « *un mode de culture comme un autre* » : « *il n'y a pas d'étoile verte ici, excusez-moi ce mauvais jeu de mots* »²¹.

La coopérative d'approvisionnement a été intégrée à la coopérative céréalière depuis le début des années 90 pour former Terres Dioises. La stratégie du directeur a été de réduire la dépendance de la coopérative vis-à-vis de la vente de produits phytosanitaires. Aujourd'hui, ceux-ci sont passés au 6^e rang seulement du chiffre d'affaire de la structure, alors que Terres Dioises est le principal fournisseur du Diois. La vente de produits phytosanitaires est un frein décisif à l'adoption de la bio puisque c'est souvent de là que les coopérative tirent la plus grosse part de leurs revenus.

3.3. LE POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT POUR L'AVENIR : VERS UN PALLIER ?

Un autre questionnement à soulever est celui du potentiel de développement futur de l'agriculture biologique sur le territoire. L'objectif affiché par le projet Biovallée est de 50%. Il s'agit de présenter quelques éléments afin de discerner quelles sont les marges de manœuvre aujourd'hui pour accroître les surfaces certifiées ou le nombre de producteurs bios.

Les objectifs fixés par le projet Biovallée d'atteindre 50 % des surfaces et 50 % des producteurs en bio sont plutôt de l'ordre de l'affichage d'une direction souhaitée que d'objectifs chiffrés. Il n'a d'ailleurs pas été fixé de date buttoir. Pour rappel des chiffres actuels, voir **tableau 2** p 31.

Dans le Diois, pour la grande culture, assez peu d'obstacles semblent exister pour l'adoption de l'AB à grande échelle. Le débouché n'inquiète pas les exploitants, qui y trouvent une bonne valorisation pour des rendements assez similaires à ceux de l'agriculture conventionnelle. La cave coopérative Jaillance se lançant sur une gamme bio, le développement de la vigne bio trouve lui aussi un nouvel essor. Néanmoins, le marché est récent et la conduite de la vigne est bio est risquée.

²⁰ Administrateur de Jaillance

²¹ Directeur de Terres Dioises

*« Avec 21 années d'expérience en bio, Jaillance dispose d'une surface de 123 ha et se fixe comme objectif de **doubler cette surface d'ici 3 à 5 ans.** »²²*

Dans le bas de la vallée, la structure de la production questionne sur la possibilité d'un développement à grande échelle de la filière bio. Les exploitations se sont tournées assez tôt vers des productions à fort rendement à l'hectare, notamment l'ail et les semences. En ce qui concerne l'ail et l'ail semence leur production nécessite de coûteux investissements en irrigation. Ces cultures nécessitent des rotations longues, jusqu'à 6 ou 8 ans sans retour sur la parcelle. L'équipement des exploitations a entraîné le développement de cultures irriguées comme le maïs. Les productions d'ail et d'ail semence, assez techniques, se font difficilement en bio, car les rendements sont nettement inférieurs. Or c'est souvent l'ail qui fournit une part importante du revenu des exploitations de la vallée, conditionnant le reste des productions en rotation sur les mêmes surfaces. Pour cette raison, il semble difficile d'envisager la conversion en bio des exploitations assises sur la production d'ail semence, à moins de l'apparition d'une difficulté technique particulière ou d'une tension sur l'eau.

La production de semence d'autres espèces semble jouer un rôle similaire. Néanmoins, on peut imaginer le développement de la production en lien avec une demande de l'aval pour un produit biologique.

3.4. QUESTIONS A EXPLORER

Plusieurs acteurs nous ont suggéré quelques pistes de recherche qu'il serait intéressant de poursuivre durant la thèse qui sera menée sur ces mêmes thématiques.

Tout d'abord, il serait important de clarifier le rôle des chambres d'agriculture régionale et départementale et leurs positionnements sur l'agriculture biologique. Il semblerait en effet que celles-ci soient entrées en conflit avec le groupement des agriculteurs bios (GAB) du département, Agribiodrôme. Le rôle de ce GAB, qui a d'abord été basé à Die puis aujourd'hui à Loriol, et du réseau régional des GAB Corabio serait également à clarifier : ont-ils eu un rôle d'animation technique ?

Il nous a également été rapporté un rôle important joué par la coopération agricole dans le Diois plus que dans le bas de la vallée, à travers non seulement les coopératives évoquées dans notre travail, mais aussi de nombreuses CUMA. Il serait intéressant de voir quelles relations se sont nouées dans ces structures.

Un dernier point à creuser, et pas le moins important, concerne le rôle des personnels techniques des collectivités territoriales de toute la vallée de la Drôme. Il semblerait qu'une grande stabilité ait été observée dans certains postes clés, assurant une continuité pour l'action territoriale. Cette

²² Rapport développement durable 2010, Jaillance

interrogation n'est pas sans lien avec la question de l'arrivée de nombreux néos-ruraux dans la vallée de la Drôme, parfois très diplômés et connectés aux espaces urbains qu'ils quittaient à l'occasion d'une migration résidentielle vers le rural, et ayant mis à profit diverses compétences au service de la construction du territoire (voir Sencébé 2001). Enfin il semblerait que certains néo-ruraux proches de la bio aient pris des responsabilités au niveau local (municipalité) et aient ainsi pu jouer le rôle de « lobby » pour cette cause auprès des collectivités locales.

PARTIE 3 Maraîchage et production légumière : trajectoires d'exploitations et dynamiques actuelles

1. TRAJECTOIRES DES EXPLOITATIONS MARAICHÈRES ET LÉGUMIÈRES

1.1. CONSTRUCTION DU PANEL D'ENQUÊTES

Nous nous sommes intéressés dans ce travail, aux trajectoires des exploitations maraichères et légumières de la vallée de la Drôme, en les abordant de façon pluridimensionnelle (Lamine et Perrot 2007). L'objectif était de retracer les évolutions des exploitations, à travers les interactions entre production et commercialisation. Il était intéressant de comprendre les mécanismes amenant les producteurs à faire évoluer leur exploitation au fil du temps. Le choix de la méthode des entretiens compréhensifs, appuyés sur un guide d'entretien (voir partie 1), permet à la fois de recueillir des données factuelles et des éléments plus qualitatifs sur les représentations qui accompagnent ces évolutions et les interactions des producteurs avec leurs collègues et leur environnement.

La composition de l'échantillon de producteurs interrogés s'est faite sur la base du recensement que nous avons effectué, des maraîchers et producteurs légumiers de la vallée de la Drôme. Avant de construire une typologie des trajectoires, nous avons élaboré une typologie « statique » de ces producteurs, en fonction de leur production principale (voir **tableau 3** p34 et **tableau 6** ci-contre) et d'un certain nombre d'autres critères que nous souhaitons voir représentés. Ceux-ci sont présentés dans le tableau page suivante. Nous avons veillé à avoir une diversité au sein de l'échantillon en termes de profil, néo-rural ou local, d'installations hors cadre-familial ou de reprises de l'exploitation de famille, d'installations directes en AB ou de conversions, de répartition sur le territoire. Au final nous avons enquêté 17 producteurs, dont trois entretiens (en italique dans le tableau) ont été réalisés par téléphone. Parmi les 17 producteurs enquêtés, trois ne sont pas en AB, et trois sont des femmes.

PRODUCTION PRINCIPALE	NOMBRE DE PRODUC- TEURS RECENSES	%	PANEL D'ENQUETES
Maraîchage diversifié	26	50%	7 (50%)
Arboriculture	5	10%	0 + 3 (AC)
Grande culture	8	15%	2 (14%)
Elevage	6	12%	2 (14%)
Viticulture	2	4%	0
PPAM	3	6%	2 (14%)
Agri-tourisme (auberge, gîte, etc.)	2	4%	1 (7%)
TOTAL	52	100%	14 (+ 3)

Tableau 6 : Représentativité de l'échantillon d'enquête. Source : Julia TUAL, 2011.

Tableau 7 (page suivante) : Panel d'enquêtés. Source : Julia TUAL, 2011.

HCF : Hors Cadre Familial ; AC : Agriculture Conventiennelle ; Date de début de production ≠ date d'installation officielle (c.-à-d. DJA et/ou statut d'agriculteur).

ID	Typo	Commune	Territoire	Productions	Mode de production	Passage à l'AB Installation / Conversion	Profil Installation HCF / Reprise (R)	Profil Néo-rural (N) / Agriculteur du cru (L)	Surface en légumes	SAU totale	Surface serres	Début de production	Âge
P1	①	CHATILLON EN DIOIS	Diois	Maraîchage diversifié	AB et N&P	I	HCF	N	1,6 ha	1,6 ha	900 m ²	2006	30-35
P2	①	DIE	Diois	Maraîchage diversifié et plants	AB	I	HCF	N	1 ha	1 ha	300 m ²	2009	30-35
P3	②	BARSAC	Diois	Maraîchage diversifié	AB	I	HCF	L	1,5 ha	1,5 ha	3000 m ²	2010	32
P4	②	MENGLON	Diois	Maraîchage diversifié	AB	I	HCF	N	1,15 ha	1,15 ha	1500 m ²	2009	33
P5	②	BEZAUDUN SUR BINE	Basse vallée	Maraîchage diversifié	AB	I	HCF	N	6000 m ²	6000 m ²	500 m ²	2009	30-35
P6	②	AOUSTE SUR SYE	Basse vallée	Maraîchage diversifié	AB	I	HCF	N	6000 m ²	6000 m ²	moins de 300 m ²	2011	40-45
P7	②	DIE	Diois	Maraîchage diversifié	AB	I	HCF	N	1 ha	3 ha	400 m ²	1999	40-45
P8	③	ALEX	Basse vallée	Grande culture, PPAM et ail	AB	C (1988)	R	L	4,5 ha	45 ha	∅	1988	57
P9	③	MENGLON	Diois	Grande culture, légumes de plein champ, poules pondeuses bio	AB	C (1997-98)	R	L	10 ha	80 ha	∅	1974	55-60
P10	③	MONTCLAR SUR GERVANNE	Basse vallée	Polyculture-élevage (brebis), légumes de plein champ	AB	C (2000)	R	L	6 ha	121 ha	∅	1987	46
P11	③	GIGORS ET LOZERON	Basse vallée	Paysan boulanger, grande culture, légumes de plein champ	AB	I	HCF	N	3000 m ²	15 ha	∅	2002	45-50
P12	④	DIVAJEU	Basse vallée	Arboriculture et maraîchage diversifié	AC	∅	R	L	1,2 ha	5 ha	1000 m ²	2008	35-45
P13	④	LORIOLE SUR DROME	Basse vallée	Arboriculture et maraîchage diversifié	en conversion	∅	R	L	2,5 ha	12 ha	3000 m ²	1998	30-35
P14	④	VAUNAVEYS LA ROCHETTE	Basse vallée	Arboriculture, maraîchage diversifié, poulets en intégration, grande culture	AC	∅	R	L	3 ha + 1,5 ha melons	80 ha	1 ha	1970'	55-65
P15	⑤	BOURDEAUX	Basse vallée	PPAM, cultures fourragères, maraîchage diversifié	AB	I	HCF	N	4000 m ²	10 ha	400 m ²	2002	67
P16	⑤	BOURDEAUX	Basse vallée	PPAM, maraîchage diversifié	AB	I	HCF	L	2 ha	7 ha	500 m ²	1995	57
P17	⑤	CHABRILLAN	Basse vallée	Maraîchage diversifié, grande culture, chevreaux viande, auberge	AB	C (1998)	R	L	1 ha	10 ha	1000 m ²	1981	50-55

1.2. PRESENTATION ET ANALYSE DES TRAJECTOIRES

Le maraîchage et les légumes de plein champ ne sont pas des productions agricoles très représentées dans la vallée de la Drôme, en conventionnel comme en bio, au contraire d'autres parties du département (Nord Drôme) ou de territoires plus méridionaux (Région PACA). Il semblerait que ces productions aient pourtant été présentes sur le territoire, dans le passé, mais pour un approvisionnement local.

« Il y a quelques maraîchers qui sont là depuis longtemps, sans que ça marque le territoire, ils se comptent sur les doigts d'une main. »²³

Il y a par exemple, dans les années 70, des installations, en agriculture biologique, d'exploitations centrées sur le maraîchage. De même, il aurait toujours existé un certain nombre d'exploitations maraîchères en ceinture verte des grosses villes du territoire. Il existe également des exploitations arboricoles conventionnelles ayant développé une production maraîchère, pour de la vente directe ou en gros.

Mais ces productions ne se sont pas développées comme spécialité agricole du territoire, et la vallée de la Drôme n'est pas un bassin de production de légumes. Nous nous sommes demandé dans un premier temps s'il était justifié de conduire notre étude en la centrant sur ces productions. Néanmoins, notre recensement nous a indiqué qu'il existait une dynamique actuelle de renouvellement de ces productions biologiques, avec un bon nombre d'installations et une cinquantaine de producteurs sur le territoire.

Pour ces raisons, nous n'avons pas de cas de reprises d'exploitations déjà en maraîchage, et ces cas ne sont donc pas représentés dans l'échantillon. Les cas de reprises étudiés sont des exploitations en arboriculture notamment, ou bien en polyculture-élevage. Le développement de l'atelier maraîchage ou légumes de plein champ est soit intervenu avant la reprise, soit il a été entrepris après celle-ci, lors d'une évolution ultérieure de l'exploitation.

La dynamique de développement du maraîchage biologique sur le territoire étant récente, beaucoup d'exploitations recensées ont débuté leur activité depuis peu de temps. Ces producteurs se sont installés directement en agriculture biologique. Plus d'un tiers des producteurs recensés (42%) sont dans ce cas : leur installation s'est faite directement en AB, généralement sur du maraîchage et date de moins de cinq ans. Ceux-ci sont également bien représentés dans le panel d'enquêtés : parmi les 17 producteurs enquêtés, 6 ont commencé la production depuis moins de 5 ans.

²³ Chargé de mission territoriale à la chambre d'agriculture de la Drôme, vallée de la Drôme – Diois.

Nous pensons pouvoir centrer notre travail sur les évolutions des exploitations à moyen-terme, or cela nous a été rendu difficile pour un certain nombre de cas, lorsque les exploitations étaient encore en phase de mise en place de leur activité. Il nous a par contre paru intéressant de remarquer qu'il se dégageait une diversité assez notable parmi ces installations, et assez peu pointée dans d'autres travaux. C'est pourquoi nous avons recentré une partie de notre analyse sur l'étude des trajectoires d'installation, en focalisant l'étude de ces trajectoires sur cette période.

De la même façon, notre échantillon d'enquête compte assez peu d'exploitations ayant connu une conversion vers l'AB. Sur 17 enquêtés, 10 sont en installation directement en AB. Pour 4 autres exploitations, la conversion a eu lieu après leur reprise de l'exploitation familiale. Pour le cas n°8, cette conversion est assez précoce, en 1988, avec le label Nature et Progrès dans un premier temps. Pour les trois autres cas, elle a lieu à la fin des années 90, dans le sillage du premier plan de soutien à l'AB au niveau national (Plan Riquois, voir partie 1). Ces conversions n'étant pas spécifiquement liées aux productions légumières, nous n'avons pas approfondi leur analyse. Enfin, 3 exploitations ne sont pas certifiées en AB, dont 2 sont en réflexion sur une éventuelle conversion.

Les trajectoires ont été étudiées sur la base d'une retranscription intégrale des entretiens et de l'élaboration d'un schéma chronologique et thématique pour chacune des 17 trajectoires, dont certains seront présentés à titre d'illustration de la typologie.

Nous avons identifié 6 types de trajectoires d'exploitations, dont deux concernent des trajectoires d'installation, deux des trajectoires de maintien des exploitations maraîchage biologique, deux, enfin, des changements de système vers la production légumière ou le maraîchage.

1.3. TRAJECTOIRES D'INSTALLATION EN MARAICHAGE BIOLOGIQUE

Ces exploitations se caractérisent par de petites surfaces. Elles dépassent rarement 2 ha de SAU. Elles sont en maraîchage diversifié et cultivent en général de 20 à 40 espèces. Elles pratiquent toutes l'agriculture biologique. Les débouchés se font principalement en circuits courts.

Ce sont des installations récentes pour la plupart, c'est pourquoi nous avons approfondi notre analyse des trajectoires d'installation de ces producteurs. Celles-ci prennent aussi en compte les évolutions dans le parcours de ces jeunes installés avant le début de la production. Nous avons identifié deux types de trajectoires, le premier type regroupe les trajectoires plus hésitantes, qui se font par tâtonnement, et le deuxième regroupe les trajectoires plus préparées, plus professionnalisées. Ces deux types identifiés correspondent également à d'autres producteurs que nous n'avons pas enquêtés mais dont les experts que nous avons rencontrés nous ont décrit les parcours.

1.3.1. Installations par tâtonnement

Deux cas ont identifiés comme représentatifs de cette trajectoire.

Cas n°1 : Un couple de néo-ruraux qui souhaite produire en bio et vivre de cette activité

Cette productrice d'environ 30 ans s'est installée il y a 5 ans à Chatillon-en-Diois, aux pieds du Vercors, avec son compagnon. L'idée de s'installer est née d'un emploi chez un maraîcher arboriculteur à Saint-Marcel les Valence. Cette jeune diplômée des beaux-arts d'Avignon souhaitait travailler en attendant que son compagnon et elle cherchent un emploi à Paris. C'est finalement cette expérience d'ouvrière agricole qui les décide à tenter de s'installer en maraîchage diversifié biologique dans le Diois. Elle fait le choix d'une certification Nature et Progrès, qui correspond mieux à ses attentes, mais demande une certification AB pour bénéficier des aides à la bio.

Ils trouvent au départ une friche de 6000 m², un ancien verger qui a été mal arraché. Elle cultive cette surface en maraîchage diversifié, avec une 40ne d'espèces de légumes. N'ayant pas de capital pour investir, contracter un prêt et mécaniser l'exploitation dès le départ, ils font le choix d'une installation progressive : elle travaille sur l'exploitation à plein temps tandis que lui a un emploi à l'extérieur pour assurer un revenu. Ils ne demandent pas la DJA (Dotation Jeune Agriculteur). En 2007, un voisin leur cède 6000 m² de plus. Petit à petit ils achètent du matériel d'occasion. En 2007-2008, elle décide de préparer un BPREA (Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole) en maraîchage bio à Die, afin de pouvoir être éligible à la DJA, tandis que son compagnon s'occupe de la production. Jusqu'en 2010, ils vendent leur production en paniers auprès de quelques personnes. En 2010, pour la première saison, ils sont deux à travailler sur l'exploitation. Suite à des problèmes rencontrés avec les paniers, ils commencent à faire le marché de Die deux fois par semaine. En 2011, ils font l'acquisition de 7000 m² supplémentaires. Depuis 2009, ils vendent une partie de leur production au magasin associatif *la Carline* à Die. Cela ne représente pas beaucoup de leur chiffre d'affaire, mais ils souhaitent conserver ce débouché pour l'avenir, quand ils auront plus de terres et pourront produire plus pour le fournir.

Aujourd'hui ils évoluent vers une installation plus « classique », avec une demande de DJA.

Cas n°2 : Une productrice en pépinière d'installation, qui souhaite trouver des terres pour s'installer

Cette productrice d'environ 30 ans, a souhaité reprendre une formation en maraîchage biologique après un parcours dans la restauration dans le Vaucluse, en service à domicile, puis à Marseille, avec son propre restaurant, et à l'université. Elle avait déjà lancé un jardin pour son restaurant à Marseille où elle produisait quelques salades, roquette, fleurs qui se mangent. C'est finalement l'envie de quitter les terres polluées de cette zone très urbanisée qui la décide à s'inscrire, en 2008, au BPREA

en maraîchage bio de Die. Elle rencontre l'association *les Compagnons de la Terre* (voir Partie 3) au sein de la formation, et n'ayant pas de terres, elle décide de profiter de cette pépinière d'installation. Elle n'a pas de capital pour investir dans du matériel lourd. Elle cultive une grande diversité d'espèces les deux premières années, et est surtout intéressée par la diversité des variétés de tomates (72 cultivées), de courges (22), de salades. Elle vend sa production au marché de Die en valorisant sa production par des transformations (coulis, pâtés végétaux, plats cuisinés). Elle n'a pas suffisamment de production pour pouvoir fournir *la Carline*, bien que cela lui ait été proposé. La 2^e année, de gros problèmes techniques (pluies, liseron, sangliers) la font se concentrer sur la production de plants, qu'elle vend également au marché. Son activité ne lui permet pas de générer de revenu, elle vit du RSA. Aujourd'hui, sa période de « stage » au sein des *Compagnons de la Terre* étant terminée, elle est à la recherche de terres pour s'installer, dans le cadre d'un projet collectif.

Ces installations en maraîchage bio en vallée de la Drôme, comportent, comme dans d'autres régions, les aspects suivants : petites surfaces de production, très faibles investissements, production de légumes diversifiée. Ces installations s'effectuent généralement hors cadre familial et le plus souvent sans lien d'origine avec le monde agricole, et concernent souvent des personnes issues d'autres départements, souhaitant vivre et développer leur activité dans une région plus rurale.

« C'est très récent et c'est le fait essentiellement de jeunes qui veulent s'installer hors cadre familial, parce que maintenant on voit plus de candidats à l'installation hors cadre familial ou hors relations professionnels que des fils d'agriculteurs et ces gens-là ils cherchent... leurs représentations de l'agriculteur et leurs motivations dans le choix de la production est orienté d'une certaine manière différemment de celle des agriculteurs, c'est d'autres informations, d'autres référents, qui font qu'ils s'orientent vers telle ou telle production. »²⁴

C'est le profil « classique » de néo-ruraux souhaitant s'installer comme agriculteurs avec des projets de vie très « alternatifs ». La dimension agricole du projet, est d'ailleurs, dans le cas n°1, secondaire par rapport à la volonté de vivre au plein-air, en contact avec la nature. Le projet de production sert à appuyer le mode de vie choisi et à générer un revenu.

« Sur 400 personnes qu'on reçoit [dans le cadre d'un accompagnement des porteurs de projets], quand il y en a 150 qui nous disent qu'ils veulent faire du maraîchage c'est énorme. C'est la principale production dans les porteurs de projet aujourd'hui. »²⁵

Le maraîchage est souvent choisi car c'est le système de production qui nécessite le moins de foncier pour assurer un revenu. Un des principaux obstacles à ces installations est en effet la recherche de terres disponibles, celles-ci partant souvent à l'agrandissement d'autres exploitations où étant jalousement gardées par les agriculteurs déjà en place. Le choix du maraîchage répond aussi au

²⁴ Chargé de mission territoriale à la chambre d'agriculture de la Drôme, vallée de la Drôme – Diois.

²⁵ Idem

besoin de trouver un système qui nécessite peu d'investissement en matériel et en bâtiment. Ce dernier point est à nuancer, comme nous le verrons plus loin, car l'activité maraîchère requiert en réalité de bons investissements initiaux.

Ces installations de néo-ruraux sont initiées par la volonté de « changer de vie », d'être en rupture avec un environnement urbain et de vivre au contact de la « nature ». Ce sont des projets globaux, qui englobent l'ensemble des aspects de la vie privée puisque la volonté de ces néos est très souvent de disposer d'une maison sur leur lieu de production. Le projet est très lié à un désir d'autonomie, et de pouvoir vivre de façon presque autarcique. Il s'agit de s'insérer dans des relations de proximité et de voisinage liées à l'imaginaire du village.

Ces « retours à la nature », ce profil de néo-ruraux attachés à l'image du rural isolé, représentent en réalité une faible part des migrations de l'urbain vers le rural.

« Ce à quoi nous assistons aujourd'hui avec l'arrivée de population en milieu rural a peu à voir avec le « retour à la terre » souvent épisodique, et alimenté par la classe moyenne. Il s'agit donc de déconstruire cette catégorie et de montrer qu'elle n'est que la face immergée d'un phénomène beaucoup plus large et hétérogène, les migrations résidentielles de l'urbain vers le rural, davantage soutenues par l'étalement urbain et la relégation des couches moyennes et populaires en dehors des pôles urbains que par l'attractivité rurale. » (Sencébé et Lepicier 2007)

Néanmoins, le Diois est de tout de même une zone d'accueil de ces néos-ruraux (Sencébé 2001) qui représentent 5,5% de ces migrations résidentielles de l'urbain vers le rural au début des années 2000 (Sencébé et Lepicier 2007).

Le projet va de pair avec la vente en circuits courts. Ce mode de commercialisation sert la volonté de s'insérer localement, et de vivre en autonomie, puisque ces producteurs ne sont pas contraints par les critères d'un metteur en marché.

De la même façon, ces projets sont très liés à la volonté de « faire du bio », de cultiver selon un mode de production respectueux de la terre et des cycles naturels. Si c'est l'agriculture biologique qui est visée, ce n'est pas toujours le label AB qui est choisi. Celui-ci est souvent jugé trop laxiste et attaché uniquement à une dimension technique, et on lui préfère d'autres labels, comme celui de Nature et Progrès.

« Ben... Je pense c'était obligé. [...] On n'a pas réfléchi, en bio, pas en bio... Après oui, la certification, ça se réfléchit je pense. Mais à un moment, si t'es pas certifié, t'es pas réellement pris au sérieux. On s'est certifiés chez Nature et Progrès parce que la charte elle nous paraît plus... plus à l'échelle de petits agriculteurs, quoi. Et aussi chez Ecocert parce que, du coup, pour bénéficier des aides... » Cas n°1

Dans le cas n°1, les producteurs ont choisi la double certification N&P et AB, car la seule certification permettant de bénéficier des mesures agro-environnementales (MAE) de conversion, et des autres aides, est le label AB.

Il y a souvent une volonté de préserver la diversité des espèces cultivées en favorisant des variétés anciennes, et en refusant les semences hybrides.

Ce premier type de trajectoire que nous avons identifié peut se résumer ainsi (le cas n°2 n'est pas encore à l'étape 3, et on peut penser que c'est l'évolution que cette productrice suivra, à moins de choisir de réorienter son projet) :

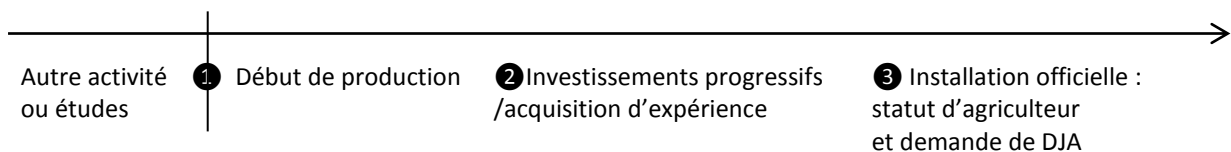


Figure 8 : Trajectoires d'installation par tâtonnement. La barre représente le début de la production).

Nous différencions la date de début de production de la date d'installation officielle, qui correspond à la demande du statut d'agriculteur à la MSA et le paiement des cotisations sociales liées. Beaucoup de jeunes agriculteurs en installation précaire ne demandent pas le statut tout de suite en raison du coût de ces cotisations.

La décision de s'installer en agriculture suit une activité tout autre ou une période d'études. A l'arrivée sur le territoire, la recherche de foncier est souvent très difficile. Les candidats à l'installation trouvent quelques milliers de m² à défricher, et commencent la production sur ces terres (cas n°1), ou bien font le choix d'une pépinière d'installation (cas n°2). La recherche de foncier est difficile car ils ne sont pas issus du monde agricole, ni du territoire, et ne disposent donc pas de contacts locaux capables de leur céder des parcelles exploitables. Souvent, les parcelles trouvées sont en mauvais état (à défricher, infestées d'adventices,...), ou de mauvaise qualité agronomique (parcelle en pente, en terrasse, terre difficile à travailler...) ce qui augmente la difficulté de l'installation.

Ils n'ont que très peu de moyens et ne peuvent se permettre de gros investissements de départ : machines (tracteurs, outils de travail du sol, de récolte, planteuse, ...), irrigation, serres, véhicule pour les livraisons ou les marchés. Ils commencent donc leur activité avec peu de moyens et investissent progressivement dans du matériel d'occasion.

« Ben en fait on a commencé au motoculteur et à l'arrosoir, sur de la terre lourde. Du coup on a fait, en gros, un grand jardin. Mais après, à la fin de la 1ère année, on a acheté un tracteur.[...] On l'a acheté à 500 €. » Cas n°1

Ils ne se déclarent pas en tant qu'agriculteurs à la MSA (Mutualité Sociale Agricole) et ne demandent pas la DJA (Dotation Jeune Agriculteur). La DJA est en effet accordée au terme d'un parcours à l'installation, encadré par les ADASEA/ODASEA (Association ou Organisme Départemental pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles). L'obtention de la DJA est conditionnée par l'acceptation d'un certain nombre d'engagements et par la réalisation d'un bilan comptable du projet d'installation. Selon la réglementation, il faut notamment faire preuve de la capacité à se verser un salaire équivalent au Smic pour les 12 mois suivant l'obtention de cette aide. Selon les dires des agriculteurs enquêtés, elle correspond généralement à la moitié des investissements qui seront réalisés dans le cadre de l'installation et nécessite donc une capacité à contracter un prêt bancaire équivalent. La demande de DJA est donc une entrée de plein fouet dans un projet agricole très balisé et très cadré. Il suppose de disposer d'un capital d'investissement initial conséquent.

Dans ce premier type de trajectoire, les candidats à l'installation ne disposent pas de cette marge de manœuvre. Les premières années de production sont des années d'essai, le projet agricole n'est pas encore tout à fait défini (cas 2) ou vise à la mise en place de l'outil de production sur plusieurs années (cas 1).

« Oui, y avait déjà eu beaucoup de frais [d'investissements] de faits, mais je crois qu'on en fait tout le temps. On s'est vachement mécanisés l'année dernière. Planteuse à patates, un outil arrache patate, griffon. » Cas n°1

Pour le cas n°2, la productrice est dans la pépinière d'installation, preuve que c'est une structure intéressante pour ces profils plus « risqués », « qui se testent ».

Les deux cas recensés pour ce type de trajectoire présentent une situation financière précaire (RSA comme seule source de revenu pour le cas n°2, chômage de son compagnon pour le cas n°1).

« Maintenant qu'ils voient que ça marche [les voisins sceptiques]. Enfin, que ça marche entre guillemets. Ils croient qu'on vit de ça. Vu de l'extérieur quoi. Ils nous voient faire que ça » Cas n°1

Ces porteurs de projet s'installent donc de façon progressive, en rencontrant des difficultés qui leur permettent d'acquérir plus de maturité, en procédant par tâtonnement et par des processus d'essais-erreurs. Pour le cas n°1, c'est par exemple la vente de paniers et la difficulté d'imposer des règles qui dictent la volonté aujourd'hui de relancer ce mode de commercialisation sur des bases nouvelles. Dans le cas n°2, une deuxième saison qui a vu la destruction de presque toute la récolte, entraîne un recentrage de la production sur une partie du projet seulement (les plants) pour plus d'efficacité.

« C'était un peu compliqué pour plein de choses, on n'arrivait pas à leur mettre...on n'osait pas je crois, mettre des règles, genre si vous êtes pas là vous prenez votre panier quand même, vous vous débrouillez pour que quelqu'un le prenne, si vous l'oubliez, pareil. On connaissait pas mal de clients. Et du coup ça nous a mis vachement mal à l'aise avec eux. [...] et puis y avait aussi qu'ils partaient tous en vacances au mois d'août, y en

avait plus de la moitié qui partait au mois d'août et qui trouvait personne pour les remplacer. Et du coup, au mois d'août, nous on est en pleine production, déjà, rien qu'avec les paniers on n'arrivait pas à écouler, du coup, on faisait les marchés, et sur les marchés quand t'y vas pas régulièrement, t'as pas ta place, tu te retrouves à perpète', et puis personne te connaît. » Cas n°1

« Je regrette pas de faire moins, mais mieux [...] enfin oui, si, ça me fait moins de boulot, c'est sûr... c'est juste que ce que j'avais prévu de faire, les plants plus le jardin plus la bouffe même en faisant des journées de 48h ça tenait pas. Ou alors il faut que j'arrête de m'occuper de mes enfants et que je les laisse avec la liste de courses... » Cas n°2

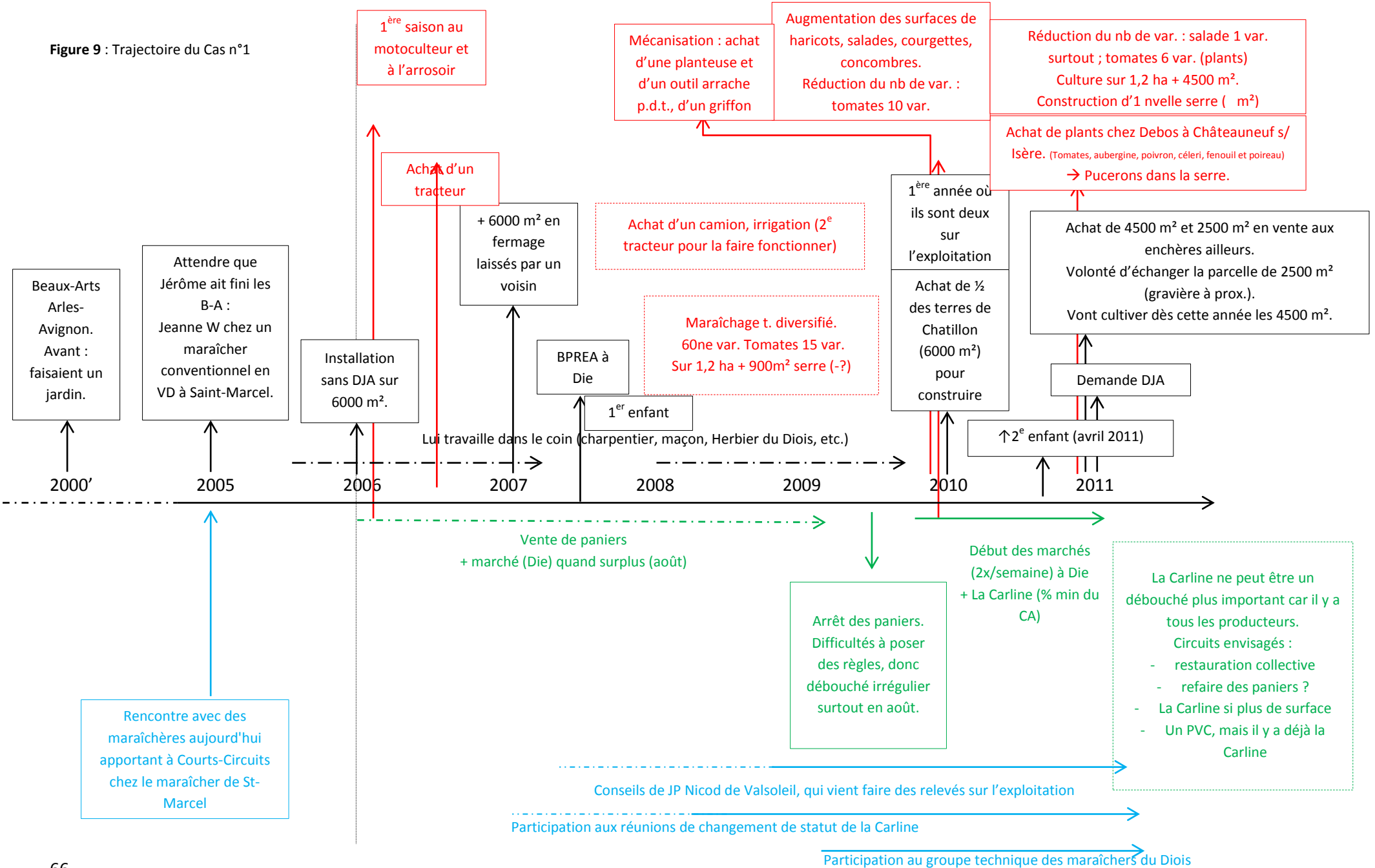
Finalement, leur projet d'installation se construit et il arrive à une installation plus « classique ». Pour le cas n°1, la productrice a fait une formation en BPREA maraîchage afin de pouvoir demander la DJA (la capacitation agricole est obligatoire pour l'obtenir).

Pour ces raisons, nous avons identifié ces trajectoires comme des installations « par tâtonnement ».

	CRITERES PRINCIPAUX	CRITERES SECONDAIRES
INSTALLATION PAR TATONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Néos-ruraux, installations HCF - Peu de liens avec le monde agricole local (manque de contacts, de réseau) donc accès au foncier difficile - Faible capacité d'investissement - Pas de demande de DJA immédiatement - En agriculture biologique directement mais pas forcément certifié avec le label AB - Situation financière précaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de formation agricole (Cas n°2 : BPREA) - Pas d'expérience avant le début de production (Cas n°1 : expérience d'un an chez un maraîcher)
INSTALLATION PLUS PROFESSIONNALISEE	<ul style="list-style-type: none"> - Néos-ruraux ou locaux - Formation et expérience agricoles avant la 1^{ère} saison de production - Capacité d'investissement, demande de DJA dès la 1^{ère} saison de production - Peu de liens avec le monde agricole local, mais travail de « prospection » pour trouver des terres - Demande de DJA immédiate (sauf Cas n°6 âge dépassé) 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de variétés hybrides pour certaines espèces - Vivent des revenus de l'exploitation (toujours une phase d'installation avec un revenu d'appoint ou conjoint, mais plus réduite que pour la 1^{ère} catégorie cf. Cas n°5)

Tableau 8 : Critères de différenciation des trajectoires d'installation en maraîchage biologique. Julia TUAL, 2011.

Figure 9 : Trajectoire du Cas n°1



1.3.2. Installations professionnalisée

Cinq cas ont été identifiés comme représentatifs de cette trajectoire.

Cas n°3 : Un producteur qui a souhaité monter son exploitation après avoir travaillé dans le conseil technique

Ce producteur d'une trentaine d'années, est fils d'agriculteurs locaux et a une formation agricole avec un BEP et Bac pro production animale, puis un BTS technico-commercial en agrofourniture. Ses parents ont une exploitation d'élevage ovin à Barsac, mais il n'a pas souhaité s'installer sur l'exploitation familiale et a travaillé pendant 8 ans comme technicien grande culture et viticulture à la coopérative d'approvisionnement du Diois. En 2010, il s'installe sur 1,5 ha en friche qui appartenaient à son père. Cela lui permet d'avoir une production certifiée immédiatement. Il met en place 3000 m² de serre dans l'intersaison entre 2010 et 2011 et investit dans un asperseur pour l'irrigation. Il cultive une vingtaine d'espèces, surtout des variétés hybrides et fait trois marchés/semaine, ainsi que des livraisons pour la Carline et d'autres magasins de détail localement. Il demande sa DJA pour 2011.

« Ben je sais le gars qui a 3-4000 m² qui fait que des petits marchés, qui bricole quoi, il fait pas de chiffre, enfin je sais pas (rire). Ouais, tu bricoles quoi. Ouais pis même niveau maladies et tout, c'est plus compliqué les variétés anciennes. Et puis derrière si y a pas l'aspect financier... [...] rendement, résistance maladie... un peu tout ça. Comme mes poireaux là, j'ai pris des hybrides, ils sont plus résistant au ver du poireau que les normaux, que les bleus de solèze,...l' aubergine, je travaille avec des greffées, ça produit comme trois pieds anciens quoi. Alors que t'en a qu'un, c'est toute la différence quoi (rire). [...]Ça fait pas le même budget. Y a ça aussi, moi je calcule. » Cas n°3

Cas n°4 : Un producteur qui fait les marchés et souhaite vivre de son activité agricole et habiter sur son exploitation

Ce producteur, d'une trentaine d'années, a quitté son métier d'animateur dans une grande ville, il y a 10 ans pour travailler dans un jardin de cocagne où il était ouvrier en maraîchage et gérait les paniers. En 2004, il passe un BPREA en Ardèche, puis est ouvrier agricole pendant 2 ans chez un gros maraîcher en Savoie. Il tente une première installation, avec sa compagne et un autre couple. La vie en commun est difficile à gérer, ils décident donc de partir chercher des terres où s'installer à deux dans le Diois. Il est ensuite ouvrier dans plusieurs fermes du Diois, afin de se faire un réseau localement et de montrer son travail. En 2009, il trouve un peu plus d'un hectare en fermage à Saint Romans où il s'installe avec sa compagne. Le propriétaire des terres souhaite les aider à s'installer au plus vite et leur avance l'argent de la DJA pour qu'ils puissent investir dans du matériel et commencer la production dès cette première saison. Ils cultivent une trentaine d'espèce sur 1,15 ha, dont 1500 m² de serres. Ils font les marchés 2 fois par semaine à Die. En 2010, il obtient la DJA. Il

commence également à vendre une partie de sa production à la Carline. La même année, la rupture de son couple lui impose de revoir son mode de fonctionnement. Il prend un salarié à mi-temps mais hésite à l'employer pour plus de temps. Il décide d'acheter ses plants plutôt que de les produire lui-même, et commence à utiliser quelques variétés hybrides pour assurer un meilleur rendement. Il souhaite trouver un terrain plus grand pour faire des rotations et construire son habitation sur son exploitation.

Cas n°5 : Une productrice qui souhaite vendre en circuits courts et conduire son exploitation en traction animale

Cette productrice d'une trentaine d'années a souhaité changer de voie après un emploi pendant 4 ans en conservatoire d'espaces naturels et un bac + 5 en environnement. C'est une première formation courte en maraîchage (Certification de Spécialisation à Bourg-Lès-Valence) qui fait naître son projet d'installation. Elle passe l'année suivante un BPREA maraîchage en Isère. Pendant 3 ans, elle alterne entre du woofing²⁶ dans la région de Grenoble, son ancien emploi, et la recherche de terres pour s'installer. Elle fait également un stage de traction animale avec l'association *Prommata*²⁷, qui la décide à s'installer dans ce mode de production. Elle prospecte en Drôme-Ardèche auprès de l'ensemble des structures susceptibles de délivrer du foncier (SAFER, notaires, agences immobilières). Elle trouve en 2009, une maison avec du terrain dans le Pays de Bourdeaux, qu'elle achète avec son compagnon. Sur les quelques hectares de terrain, beaucoup de parcelles sont inexploitable (bois ou coteaux), mais 6000 m² sont cultivables. La première saison, elle cultive 2000 m², et demande la DJA. Elle investit dans du matériel de traction animale d'occasion, du matériel d'irrigation et 500 m² de serres. L'installation est soutenue par le salaire de son conjoint. Aujourd'hui,

²⁶ Le **woofing** consiste en du travail bénévole contre hébergement et nourriture dans des fermes biologiques. Il s'agit de donner un coup de main quelques heures par jour, généralement 4 à 7 heures, aux fermiers à effectuer des petits travaux comme les soins des animaux, le jardinage, le désherbage ou dans la fabrication des confitures. « Un woofeur ou un travailleur bénévole sur des fermes biologiques ne gagne pas que l'hébergement. En même temps, il aura appris à jardiner, à récolter, à fendre du bois... bref à vivre avec la nature et découvrir toutes les techniques de l'agriculture biologique. » <http://www.woofing.fr/>

²⁷ **PROMMATA** est une association créée en 1991 par des agriculteurs passionnés de traction animale, dans le but d'aider les personnes qui travaillent, ou souhaitent travailler, avec des animaux de trait. « En effet, nous pensons que la traction animale, concept moderne pour revitaliser l'espace rural, est une composante d'un développement agricole intelligent et durable, et permet :

- De limiter le recours à l'emprunt
- L'installation sur de petites surfaces
- L'indépendance énergétique et l'autonomie du paysan
- La réhabilitation des animaux de trait : ânes, mules, vaches et chevaux
- La production d'aliments sans créer de pollution (CO2, carburants, plastique de paillage)
- La valorisation des territoires à fort handicap naturel
- Une production diversifiée adaptée à la vente directe » <http://www.prommata.org/>

celui-ci s'investit dans la restauration de la maison et profite de ses droits au chômage pendant cette période. La deuxième année, elle cultive 6000 m². Elle vend sa production avec un système de paniers. Cette année, en 2011, elle commercialise en partie dans un point de vente collectif (essentiellement alimentaire) qui s'ouvre à proximité de Dieulefit, et à la création duquel elle participe depuis son arrivée. Elle a donc arrêté le marché de Bourdeaux. Elle est toujours en recherche de terres, afin de faire des rotations, et sollicite ses voisins agriculteurs pour lui céder des parcelles.

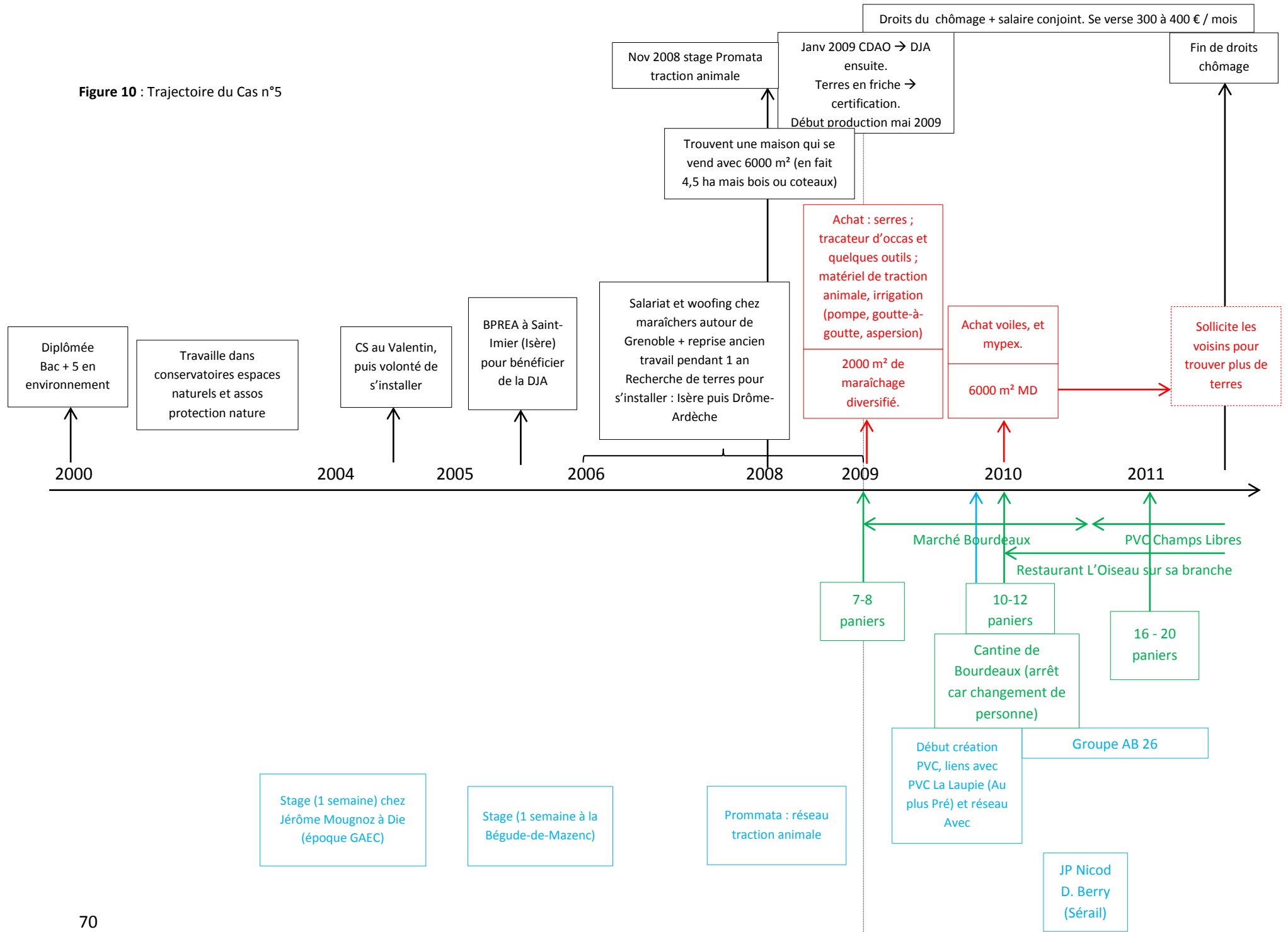
Cas n°6 : Deux producteurs qui s'installent avec un projet d'accueil à la ferme

Ces deux producteurs d'une quarantaine d'années sont issus du milieu culturel. Chacun de leur côté ils souhaitent passer à autre chose et se rencontrent au cours de la formation en maraîchage (BPREA) à Die. Ils habitent tous les deux dans la vallée de la Drôme depuis plusieurs années. L'un d'eux fait largement connaître son projet, et finit par avoir le contact avec un agriculteur proche de la retraite qui lui a fait confiance. Ils ont peu d'expérience en dehors des stages de la formation, sauf le plus âgé des deux qui a tenu un jardin pour 4 familles pendant un an. Ils cultivent 6000 m² et entre 30 et 40 espèces. Leur projet est d'arriver à 2 ha de maraîchage, 1 ha de parcours d'élevage de poules, 2 ha de grande culture pour des rotations, sur les 5 ha qui leurs seront cédés progressivement par le propriétaire des terres. Ils ne demandent pas la DJA car ils ont passé l'âge, mais demandent des aides de la région.

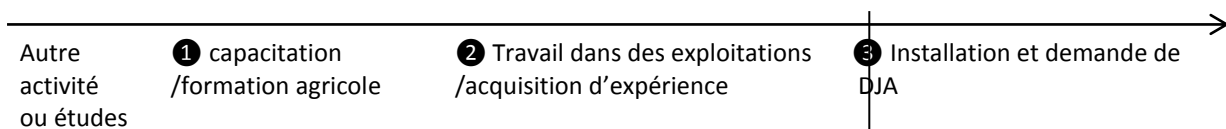
Cas n°7 : Un producteur installé depuis 10 ans qui souhaite rationaliser son temps de travail en trouvant d'autres débouchés

Ce producteur d'une quarantaine d'années s'est installé il y a un peu plus de dix ans dans le Diois. Avant son installation en GAEC avec un associé sur 3 ha, il avait été, pendant plusieurs années, ouvrier agricole dans différentes régions et avait fait un BPREA à Die. Les deux associés, en installation hors cadre familial, obtiennent la DJA dès leur 2^e année de production. Le GAEC se rompt en 2005, et lui reste seul sur l'exploitation, et réduit un peu le nombre de variétés afin de pouvoir conduire l'exploitation seul, et cultiver seulement 1 ha au lieu de 2 auparavant. Pendant 10 ans, il fait le marché de Die et de Crest. En 2010, il est lassé de passer trop de temps à la commercialisation et souhaite se réorienter sur des débouchés en plus grosses quantités et abandonner les marchés. Il compte sur ses ventes à la Carline et la livraison d'un centre d'hébergement saisonnier de Die (le Martouret) désireux de développer un approvisionnement bio et local de ses cantines. Il recentre alors sa production sur une dizaine d'espèces (courgettes, salades, courges, pommes de terre, ...).

Figure 10 : Trajectoire du Cas n°5



Ces exploitations ont des trajectoires d'installation similaires :



Sauf Marseille/Spaeter, ① et ② inversés et étape ② réduite. (La barre représente le début de la production)

Figure 11 : Trajectoires d'installation plus professionnalisées

Parmi ces trajectoires d'installation, on retrouve des profils de néo-ruraux avec les mêmes motivations au départ pour l'installation en agriculture que pour le groupe précédent. En effet, beaucoup de ces projets sont basés sur des motivations très « alternatives », la volonté de faire en bio, de commercialiser sur des circuits très courts, de donner des fonctions nouvelles à l'activité agricole :

« Au fur et à mesure on s'est aperçu que nos projets étaient assez proches dans le sens on veut placer l'aspect culturel dans l'agriculture, du coup à terme faire de l'accueil. Ma compagne fait des stages depuis longtemps avec les enfants dans la nature et accueillir des groupes à la ferme. [Mon associé], lui, a envie de développer des stages artistiques sur cirque et théâtre à la ferme. » Cas n°6

« Je travaille en biodynamie, mais j'ai pas demandé le label. Ça me paraît plus une démarche de ma part que... J'ai pas forcément besoin d'être labellisée. » Cas n°5

« Dans le projet c'était vraiment de faire très, très court, donc au départ les deux 1^{ères} années, j'ai fait moins de... tous mes points de vente sont à moins de 10 km. Et donc là par contre avec la création du magasin Champs Libre à côté de Dieulefit [un peu plus de 20km de distance], j'ai élargi un petit peu plus. » Cas n°5

Néanmoins, ce qui différencie ces trajectoires des précédentes est la préparation accrue de l'installation. Le début de la production intervient plus tard dans le processus de maturation du projet que pour les trajectoires précédentes. Tous ces producteurs ont en effet suivi une formation agricole avant leur installation. Il s'agit généralement d'une formation donnant capacitation agricole (BPREA), qui est obligatoire pour obtenir la DJA pour quelqu'un n'ayant pas suivi de cursus agricole en formation initiale.

Ils ont tous connu, avant ou après cette formation, une expérience de salariat comme ouvrier agricole. Pour le cas n°3, la formation agricole est une formation initiale et l'on peut dire que ce producteur acquiert une expérience au cours de son emploi dans le conseil agricole.

« C'est ça aussi aujourd'hui les communications, ça nous permet de... ben c'était mon ancien boulot, donc ça me permet aussi d'être plus réactif que certains autres maraîchers [...] j'ai un bon carnet de contacts aussi quoi.

Que ce soit chez Hydro, chez Ovinalp, à l'ITAB, partout quoi. » Cas n°3

De plus, ces jeunes installés ont une certaine capacité d'investissement, de l'ordre de quelques milliers d'euros, qui leur permet de s'équiper rapidement la première année de leur installation (sauf pour le cas n°4 à qui on avance de l'argent).

« En fait mon installation elle est assez particulière parce que je suis tombé sur un propriétaire qui est un mecène parce qu'il m'a super aidé en fait. Il m'a non seulement mis du matériel à disposition, filé plein de coups de main, avancé tout l'argent pour m'installer en fait. » Cas n°4

Cette marge de manœuvre leur permet également de pouvoir contracter des prêts bancaires. Ils demandent la DJA dès leur première saison de production. Les cinq agriculteurs enquêtés avaient obtenu cette aide ou bien étaient déjà certains de pouvoir l'obtenir (sauf Cas n°6, les deux producteurs ayant dépassé l'âge limite d'obtention de cette aide).

Cette analyse concorde avec celle qui nous a été confiée par un chargé de mission de la chambre d'agriculture impliqué localement dans le suivi de porteurs de projet d'installations en agriculture :

« Je fais le distinguo entre ceux qui ont une petite capacité d'investissement, qui peuvent acheter un petit tracteur, des serres, du matériel d'irrigation, qui ont un fond de roulement au départ c.-à-d. qui peuvent passer un an ou deux sans prélever sur l'exploitation. »²⁸

Ces installations ont lieu hors cadre familial, elles ne sont pas des reprises. Ces producteurs sont donc tous confrontés à la difficulté de trouver de bonnes terres à cultiver. Par rapport au groupe précédent, ceux-ci font preuve dans leur parcours d'une plus grande capacité de « prospection ». Le cas n°3 est un peu particulier puisque ce producteur récupère des terres en friche qui appartenaient à son père, exploitant agricole local. Tous insistent sur la nécessité de se faire connaître et de faire reconnaître son travail. Il y a une nécessité de « faire ses preuves », comme le raconte un des producteurs enquêtés :

« En fait la 1^{ère} fois où je suis allé le voir, il m'a repoussé froidement en me disant qu'il avait pas de terres, que l'agriculture c'était dur et qu'il fallait pas que je compte dessus. Après il a vite compris que je connaissais, il m'a vu bosser. Ça, on te juge pas mal par le boulot aussi, et j'ai passé un an comme ouvrier dans plusieurs fermes en cherchant des terres. Donc il m'a vu bosser à divers endroits. Et c'est lui qui m'a rappelé en me disant « bon écoute, on va voir ce qu'on peut faire, j'ai un peu de terres, faudra que tu viennes visiter. » » Cas n°4

De la même façon, la productrice du cas n°5 compte sur le regard de ses voisins sur son travail pour que ceux-ci soient plus sensibles au fait de lui céder quelques parcelles. Il faut également noter une dimension d'engagement de la part des agriculteurs locaux, qui choisissent parfois de « parrainer » une installation, par l'intermédiaire de prêts, d'avance d'argent (cas n°1 et 4) ou comme le raconte ce producteur :

²⁸ Chargé de mission territoriale à la chambre d'agriculture de la Drôme, vallée de la Drôme – Diois.

« Lui il était pépiniériste, il est jamais passé en bio, mais il a ... comment on dit... il a un esprit bio, il est vraiment attentionné par rapport à la nature, la façon de travailler etc. du coup il est touché par notre projet et puis au fur et à mesure, ça commence juste mais il est bien content de nous, la façon dont on travaille. » Cas n°6

Le classement de la trajectoire n°6 entre les deux types d'installation identifiés est un peu plus discutable car un des deux producteurs n'a pas d'expérience agricole avant l'installation et que son associé n'a qu'une expérience limitée d'une saison. Néanmoins, nous avons choisi de mettre ce cas dans ce type de trajectoire car ces deux producteurs ont su parler de leur projet et le faire connaître jusqu'à trouver un agriculteur prêt à leur céder des terres pour initier leur production. De plus, ceux-ci ont pu investir immédiatement dans un outil de production fonctionnel (tracteur, irrigation,...).

Dans ce deuxième type de trajectoires, le projet d'exploitation semble plus stable et moins « risqué » que le précédent. Le projet est plus abouti et les moyens de le mettre en œuvre semblent réunis. C'est pourquoi nous avons choisi de qualifier ces trajectoires de « plus professionnalisées ».

Au sein de ce groupe, on retrouve tant des néos-ruraux que des fils d'agriculteurs locaux (cas n°3). Ces installations plus professionnelles sont aussi des installations sur fond de projet de vie « total » et projet « alternatifs », de reconversion professionnelle. Néanmoins, le projet n'en semble pas moins viable.

Notre analyse bat ainsi en brèche l'idée selon laquelle les installations de néo-ruraux seraient toutes initiées sur des situations précaires et avec des projets peu réalistes. Ce deuxième profil d'installation montre que les installations de néo-ruraux ne sont pas forcément non professionnelles et non préparées.

1.4. TRAJECTOIRES DE MAINTIEN EN MARAICHAGE BIOLOGIQUE

Cette partie nous permettra de présenter quelques éléments, au-delà des trajectoires d'installation, sur la conduite des exploitations en maraîchage biologique et les évolutions conjointes de leurs productions et de leurs modes de commercialisation sur le long terme, et au-delà de la phase d'installation. Elle nous permettra également de comparer les résultats de nos observations au travail mené en 2009 par Léa Cambien²⁹ sur le maraîchage et la production légumière en Ardèche méridionale (Cambien 2009).

Pour notre étude, l'évolution de l'ajustement entre production et commercialisation n'est pas évidente à retracer car ces agriculteurs sont installés depuis très peu de temps (5 sur 7 entre 2009 et 2011). Ils s'installent sur de petites surfaces et cherchent ensuite à s'agrandir et à adapter leurs

²⁹Les dynamiques territoriales de production et de transition vers l'agriculture biologique en Ardèche méridionale : des formes mixtes au profit d'une multiplicité d'acteurs

débouchés pour une valorisation maximale de leur production. Nos remarques sur des évolutions de plus long terme s'appuient donc sur les deux cas d'installations plus anciennes (cas n°1 et cas n°7) et sur le prolongement de ce que l'on peut analyser pour les autres (présentées précédemment).

Léa Cambien identifie deux types de trajectoires en maraîchage biologique : une trajectoire d'ajustement et une trajectoire de re-spécialisation.

1.4.1. Recherche d'ajustement entre production diversifiée et temps passé à la commercialisation

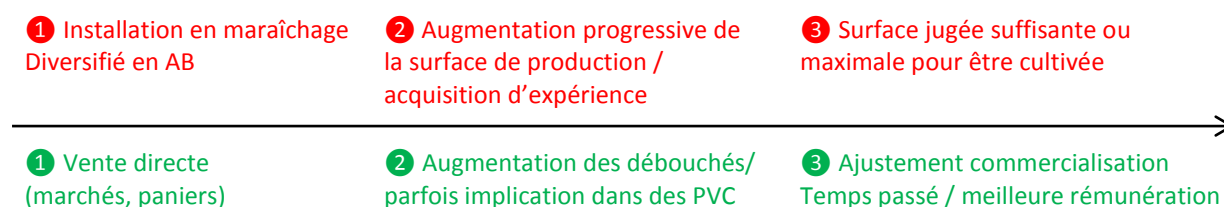


Figure 12 : Trajectoires d'exploitation maraîchère vers l'ajustement. Source : Léa CAMBIEN, adapté Julia TUAL

Les maraîchers rencontrés sont tous encore à l'étape 2 de cette trajectoire. Ils sont encore en phase de mise en place de leur système, avec des investissements de départ à assurer et un outil productif à créer. Une grande partie de leur temps de travail est occupé à la mise en place de cet outil productif. Ils ne parviennent pas encore à estimer leur productivité horaire. Ils cherchent à trouver les meilleurs modes de commercialisation rendant compatibles leurs attentes (circuits-courts, contacts avec les consommateurs, cultures de variétés anciennes, ...) et leurs impératifs (temps de travail, rémunération).

La façon dont ils s'impliquent dans des points de vente collectifs (PVC) pour la plupart (sauf Cas n°6), illustre cette recherche d'ajustement entre niveau de rémunération et temps passé à la commercialisation. Faire les marchés semble être le mode de commercialisation le plus adéquat pendant l'installation, puisqu'il permet des variations de volumes produits (au contraire des paniers) et une bonne rémunération. Néanmoins les maraîchers sont intéressés au bout d'un certain temps par des débouchés qui requièrent moins de temps de travail, comme des points de vente collectif (une ou deux livraisons par semaine et une ou deux demi-journées de permanence par semaine) ou de la vente directe à des cuisines de restauration collective. On retrouve ici les mêmes arguments développés par Stéphanie Mothes dans un travail sur les liens entre production et commercialisation (Mothes 2005).

Tenir le marché leur prend beaucoup de temps, mais les rémunérations sont meilleures que dans ces derniers débouchés. Les négociations portent alors sur ces aspects de rémunération et de temps passé à la livraison.

« Moi mon problème c'est vu que je vends pas beaucoup à la Carline tout ça c'est ça de moins pour mes marchés, que je vendrais à l'aise au marché en fait. Plutôt que d'avoir fini comme un couillon à 11h, là. Et voilà. Et du coup c'est un peu un problème. Et les livraisons elles sont pas super intéressantes, je vais là-bas pour pas énorme... [...]Après moi ce que j'aimerais bien c'est vendre plus à la Carline : soit arrêter, soit vendre plus. » Cas

n°4

« Mais le truc ouais c'est qu'on n'a pas assez de surface. Faire trois marchés par semaine et fournir la Carline, c'est pas possible, il faut faire un choix. Soit on s'oriente plus sur la Carline et on fait un marché de moins. » Cas

n°3

Pour les deux types d'installation présentés, il n'y a pas de différence notable sur les productions (maraîchage diversifié, de 20 à 40 espèces cultivées, variétés anciennes + quelques hybrides) ni sur les circuits de distribution : paniers, marchés, vente à la ferme, point de vente collectifs. Des ajustements se font, chez ces « jeunes » maraîchers, comme pour ceux qui y viennent à partir de d'autres système de cultures (Cas n°s 12, 13, 14, 15, 16, 17, voir plus loin).

1.4.2. Re-spécialisation d'un système en maraîchage diversifié

Ce type de trajectoires a été assez peu observé dans notre étude sur la vallée de la Drôme car la production de légumes y est peu ancienne.

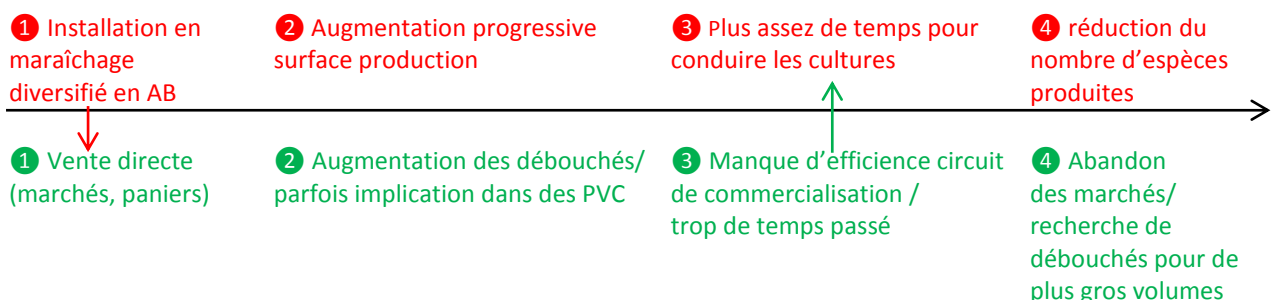


Figure 13 : Trajectoires d'exploitation maraîchère vers La re-spécialisation. Source : Léa CAMBIEN, adapté Julia TUAL

Pour certaines exploitations, quelques temps après l'installation (une dizaine d'années), le besoin se fait parfois sentir de rationaliser le temps de travail en réduisant la complexité de l'exploitation. Il s'agit alors de réduire le temps consacré à la commercialisation, qui est souvent important dans la vente directe. Les producteurs souhaitent trouver des débouchés pour de plus gros volumes. Cela

leur permet de rationaliser la conduite de l'exploitation en réduisant la diversité des cultures, et de passer de 30-40 espèces à une dizaine. Cette modification de la production va de pair avec le changement du débouché car les attentes des différents circuits en ce qui concerne la production sont différentes (Mothes 2005). Elle analyse que le marché est un mode de commercialisation de « transition », il ne reste pas unique et constitue un premier pas avant des trajectoires circuit courts ou circuits longs.

La restauration collective locale semble être un bon débouché, qui intéresse ce genre de profil, mais avec des prix qui doivent être sensiblement identiques à ceux du marché, sinon le modèle n'est pas tenable.

« Ils veulent bien travailler local, mais après ils ont des budgets quoi. Et c'est ça qui coince. Sinon la volonté elle est là. Sauf ceux qui ont un esprit vraiment militant comme la Carline et le Tchaj, c'est leur marque de fabrique. » Cas n°7

Au-delà de la simple question des prix, travailler avec la restauration collective impose aussi de redéfinir des façons de fonctionner :

« L'année dernière, je leur avais fait des propositions mais on était pas allé bien loin, ils étaient pas encore prêts. Je pense qu'ils avaient pas bien pris conscience de la notion de producteur. Un producteur local, c'est pas comme un fournisseur habituel qu'on appelle « salut, il me faut 100 bottes de radis », ben ouais, mais les radis ils poussent pas comme ça ! Si tu me le dis pas avant je peux pas les avoir. » Cas n°7

Il y a également une question de positionnement local qui se pose à travers cette opportunité qui se crée dans la restauration collective. Il faut savoir nouer les contacts qui permettront d'y accéder :

« Là c'est une année charnière un peu, je cherche à m'insérer dans les marchés qui sont en train de se créer : la restauration collective, les choses comme ça. [...] Bon le lycée, on va dire que j'ai déjà mis un pied. Parce que les élèves du club nature ont mis en place le compostage des déchets de cuisine. Moi je suis l'agriculteur engagé pour récupérer les composts. » Cas n°7

1.5. DIVERSIFICATION D'EXPLOITATION VERS LES CULTURES LEGUMIERES OU LE MARAICHAGE

Les trajectoires suivantes concernent les exploitations ayant opéré un changement de leur système de production vers la production de légumes biologiques en maraîchage ou en cultures de plein champ. Dans un contexte agricole difficile, les légumes sont un moyen de générer une valeur ajoutée plus importante à l'hectare. Le passage à l'agriculture biologique est soit antérieur, soit envisagé (pour les arboriculteurs) à travers cette nouvelle production.

1.5.1. Diversifications en légumes bios de plein champ

Quatre cas ont été identifiés comme représentatifs de cette trajectoire.

Cas n°8 : Un agriculteur en grande culture qui se tourne vers une culture d'ail biologique au début de sa conversion en AB

Ce producteur de 57 ans s'installe sur l'exploitation de ses parents en 1977, qu'il reprend une dizaine d'années plus tard. Il convertit alors progressivement l'exploitation à l'agriculture biologique, en abandonnant petit à petit la culture du tabac, qui avait représenté la source de revenu principale de l'exploitation familiale. Il prend le label Nature et Progrès, comme un voisin militant, qui l'y sensibilise. Dès la reprise, il lance une production d'ail, puis peu après, une production de PPAM. L'ail est vendu à deux grossistes, les PPAM à la coopérative de Vercheny (coopérative des PPAM du Diois). En 1992, il monte son propre silo pour pouvoir stocker et commercialiser ses céréales bios. La coopérative n'offrira le stockage que 3 ans plus tard, en 1995, puis la commercialisation en 1999. Aujourd'hui, il fait moins de PPAM qu'il n'en a eût fait et une grande part de son revenu vient de l'ail, qu'il cultive sur 4,5 ha, parmi les 45 ha de son exploitation céréalière. En 2005, il cesse de demander la certification Nature et Progrès car il estime qu'il ne rentre plus dans leurs critères en raison de sa culture d'ail à très grande échelle.

« J'avais un voisin, un collègue qui avait une toute petite exploitation et qui était bien, très, beaucoup de boulot en tant que responsable N&P et qui était bien branché là-dedans, donc c'est vrai que ça m'a un peu mis la puce à l'oreille, quand même. Parce que c'est vrai que moi j'étais formé, productivisme à fond [...] Et puis bon d'utiliser les produits c'est vrai ça m'a posé la question de... à une époque on produisait quasiment sans traitement. On mettait quelques fongicides mais encore qui étaient tranquilles, on désherbaît pas... » Cas n°8

Cas n°9 : Un agriculteur en polyculture-élevage qui est sollicité pour une production légumière de plein champ par un grossiste et qui aime tester de nouvelles productions

Cet agriculteur d'une cinquantaine d'années s'installe en céréales et vigne en 1974, en reprenant la moitié de l'exploitation de ses parents. Il est en GAEC pendant 15 ans avec 3 associés. Il lance rapidement un atelier de porcs hors-sol, puis de taurillons. En 1997, il convertit les céréales en bio, sous les conseils d'un technicien de la chambre d'agriculture, et en faisant le constat d'un trop fort poids des charges d'intrants dans ses comptes. Les ateliers porcins et bovins restent en conventionnel. L'année suivant sa conversion, il commence une production de maïs doux AB qu'il vend à un grossiste. Ce même grossiste lui propose deux saisons plus tard un débouché pour des courges bios. Il commence alors cette production sur 2-3000 m². Quatre autres producteurs du Diois, adhérents de la coopérative Terres Dioises, se lancent au même moment dans cette production. Ils essaient potimarron, courge muscade, butternut, et d'autres légumes, mais les courges sont les plus adaptées... 3 ans plus tard, il change de grossiste et travaille pour Pronatura, avec qui il a un marché

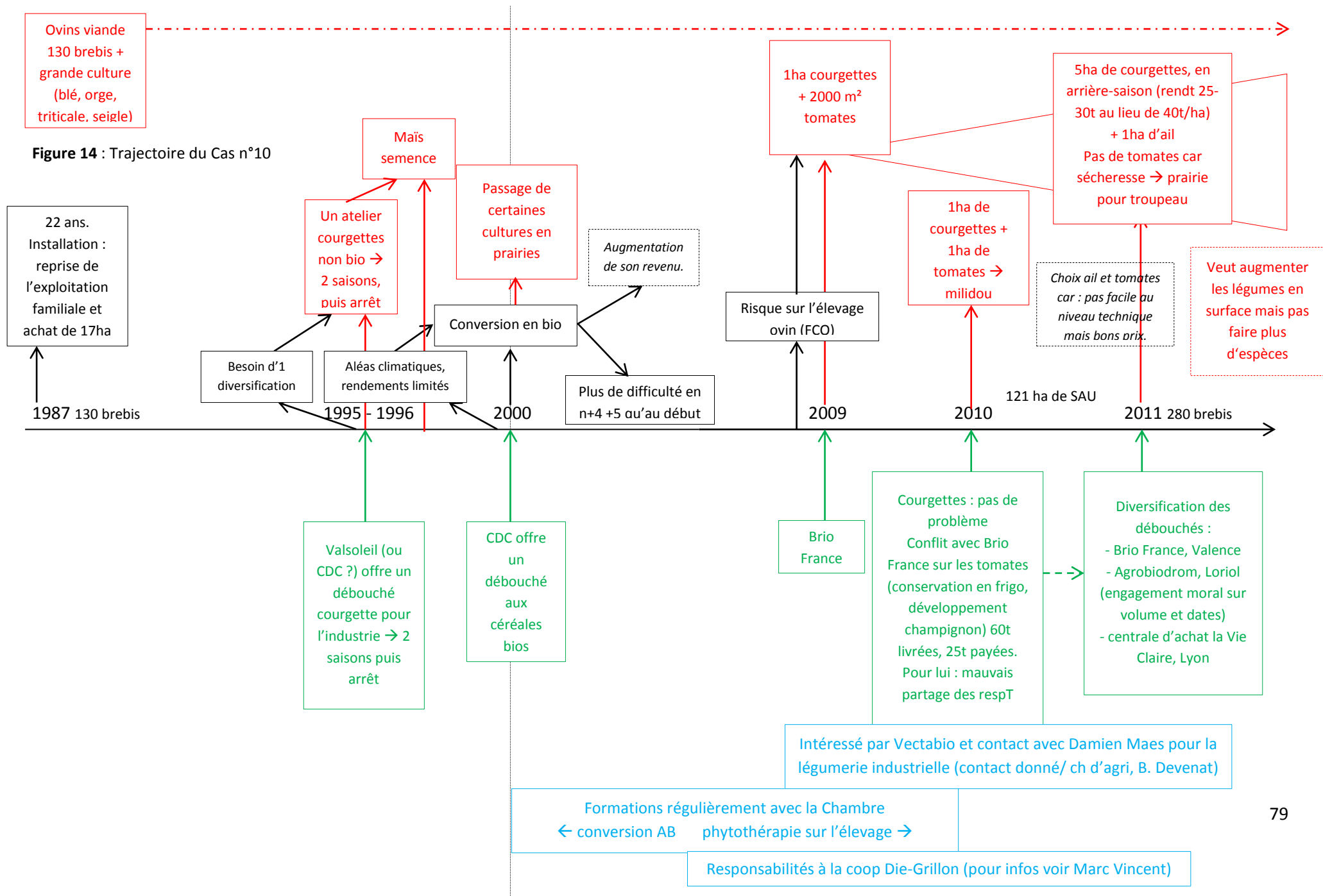
régulier depuis 7 ans. En 2010, il cultive 10 ha de courges butternut. Il cesse cette production en 2011 car il souhaite ralentir son activité avant de partir en retraite. Il a également depuis 2003 un atelier de poules pondeuses bios en intégration.

Cas n°10 : Un agriculteur en polyculture-élevage qui souhaite trouver une diversification face à un risque sur l'élevage

Ce producteur s'installe en 1978 en reprenant l'exploitation familiale de polyculture-élevage en ovins viande. Il a 130 brebis à son installation. Au milieu des années 90, il cherche une diversification, la coopérative offre un débouché sur des légumes (en conventionnel), il fait alors des courgettes pendant 2 ans, mais arrête car la coopérative n'assure plus la commercialisation, et se lance dans le maïs semence. En 2000, il convertit l'ensemble de l'exploitation en bio (la CDC offre la commercialisation depuis 1999). En 2009, il pèse un risque de FCO (fièvre Catarrhale Ovine) sur son troupeau, il décide de retenter l'expérience des cultures légumières. Il demande au conseiller de la chambre une liste de grossistes. La première saison, il fait 2000 m² de tomates et 1 ha de courgettes. L'année suivante, 1 ha de courgettes et 1 ha de tomates. Il a alors un problème de mildiou sur les tomates. Il a un conflit avec le grossiste sur le stockage des tomates, qui, par mauvais choix de température, s'abiment dans les frigos et ne sont pas vendues, ni payées. Il décide l'année suivante de diversifier ses débouchés afin de ne pas dépendre du même circuit. En 2011, sur les 120 ha de son exploitation, il a 5 ha de courgettes et 1 ha d'ail, mais pas de tomates à cause de la sécheresse, car il a réservé plus de terres pour le pâturage de ses brebis.

Cas n°11 : Un agriculteur paysan-boulangier qui vend en circuits courts

Cet agriculteur d'une cinquantaine d'années et néo-rural s'installe en 2002 après 3-4 ans de recherche de terres dans le Diois. Il avait fait en 1996 une certification de spécialisation en PPAM à Nyons et par la suite l'école de biodynamie du Beaujolais. Il s'installe hors DJA et fait un prêt pour construire un four à pain. Il lui faut quelques temps de maturité sur la composition des farines et des propriétés des différents blés meuniers. Aujourd'hui il fait trois fournées par semaine et vend son pain en point de vente collectif (Brins de Terroir, La Carline) ou en dépôts. Dès son installation, il lance, en parallèle de sa production de blé, une production légumière : pommes de terre et potimarrons. Il arrête par la suite les p.d.t., à mesure que ses ventes de pain progressent, car cette production lui demande trop de temps de travail. Il continue de faire des potimarrons, sur 3000 m², en rotations sur des parcelles qu'il utilise pour multiplier certaines variétés de blé. Il les vend dans les points de vente collectifs qu'il fournit en pain.



Ces trajectoires suivent le schéma suivant :

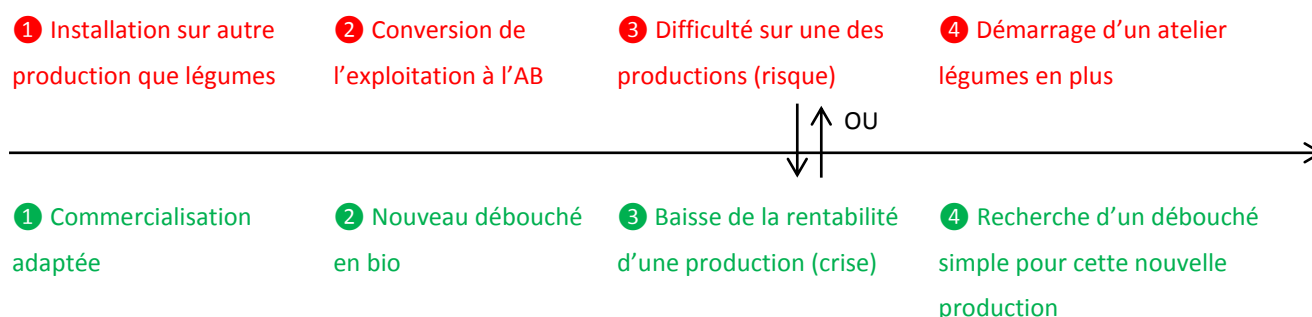


Figure 15 : Trajectoires de diversification en légumes bios de plein champ. Source : Julia TUAL

Pour le cas n°8, les étapes 2 et 3 sont confondues car il doit trouver un substitut à la culture de tabac qui ne peut pas être valorisée en bio. Le cas n° 11 à part puisque l'atelier de légume est lancé dès l'installation. L'exploitation, plus récente, est déjà sur un modèle diversifié.

Pour ces exploitations, la culture de légumes de plein champ constitue un atelier d'appoint. Celui-ci se développe sur des exploitations de grande culture ou de polyculture élevage, c'est-à-dire disposant d'une réserve de foncier conséquente, qui leur permet de raisonner sur des cultures à grande échelle et sur de gros volumes. Les cultures légumières sont limitées à 1 ou 2 espèces afin de réduire la complexité. Ces agriculteurs n'ont pas envie de changer leur système de production du tout au tout. Ils ont de la disponibilité en surface cultivable de par leur système de production initial. Ils ne souhaitent pas passer beaucoup de temps à la commercialisation. Ces exploitations sont habituées à des circuits de commercialisation longs, par l'intermédiaire de grossistes ou de coopératives. L'accès à des circuits de commercialisation en direct n'est pas envisagé car il impliquerait une grande réorganisation du travail, qui est surtout centré sur l'autre production. Pour le cas n°11, sa production de potimarron est livrée au même point de vente que pour son pain. Pour le cas n°8 on peut néanmoins dire que l'exploitation s'est concentrée sur la production d'ail qui représente le gros du travail sur l'exploitation.

Pour les autres exploitations, la mise en place d'un atelier de légumes de plein champ n'impose pas de réorganisation totale du système. Il est souvent fait le choix de variétés primeur ou d'arrière-saison qui permettent d'adapter la récolte aux autres activités de l'exploitation.

« Moi je suis en arrière-saison, parce que comme j'ai mes brebis... avant j'ai tous mes foins à faire. Normalement on moissonne au 14 juillet. Donc plutôt à partir du 15 août, jusqu'aux 1^{ères} gelées, l'année dernière on a fini au 16 octobre, donc voilà, 2 mois en arrière-saison » Cas n°10

La mise en place de l'atelier ne constitue donc pas une rupture dans l'évolution de l'exploitation, mais se fait plutôt en continuité, avec une augmentation progressive des surfaces cultivées en légumes. Si le développement de l'atelier légumes correspond à une diversification qui est jugée bien rémunératrice, il ne se fait pas en réponse à un défaut de revenu immédiat, au contraire de ce que l'on observera dans les trajectoires suivantes.

A part le cas n°9, qui est directement sollicité, les autres producteurs racontent comment ils ont dû tâtonner pour trouver un débouché fiable pour leur production. Ils procèdent en tâtonnant, comme le cas n°10 qui connaît un conflit avec son grossiste, avant de décider de diversifier ses débouchés. Le cas n°9 change tout de même de grossiste au bout de 3 - 4 ans. Rien n'est acquis en terme de débouchés, le cas n°8 semble par exemple assez réticent à communiquer le nom de ses clients, il ne souhaite pas que son créneau soit pris d'assaut par d'autres. Au contraire, d'après le cas n°10, il y a encore largement de la place sur le marché.

Cette diversification vers les légumes de plein champ bios semblerait être le fait d'exploitations déjà en bio. Un des producteurs est même sollicité par un grossiste, après son passage en bio, pour faire des légumes. La conversion à la bio n'est pas liée à la production de légumes : ce n'est pas le fait d'introduire des légumes dans le système qui déclenche la conversion. Celle-ci a lieu de façon antérieure.

1.5.2. Diversifications en maraîchage diversifié

Progressivement à partir de l'arboriculture et de la vente directe

Trois cas ont été identifiés comme représentatifs de cette trajectoire.

Cas n°12 : Une reprise d'exploitation en arboriculture et maraîchage en vente directe.

Ce producteur d'une quarantaine d'année reprend l'exploitation de son père après avoir été ouvrier dans une usine pendant une dizaine d'années. Il n'a pas souhaité s'installer sur l'exploitation auparavant à cause d'une première tentative de cohabitation qui n'avait pas fonctionné. Il reprend l'exploitation qui dispose d'un verger de 5000 m², de 1000 m² de serres, d'1,2 ha de maraîchage diversifié et de 3 ha de blé. Les productions sont vendues en vente directe à la ferme ou aux marchés de Die et Crest. Il a réduit les utilisations d'intrants de synthèse et conduit ses cultures presque en bio. Il souhaite se certifier en AB sur le maraîchage et replanter le verger en choisissant des variétés praticables en bio (sauf en pêchers, où il estime que la production en AB n'est pas tenable). Il souhaite également lancer une production de fleurs.

Cas n°13 : Une reprise d'exploitation en arboriculture et maraîchage en vente directe.

Ce producteur d'une trentaine d'années s'installe en 1998 à côté de l'exploitation de son père, en arboriculture, comme lui. Progressivement, il reprend les terres de son père et continue l'activité de maraîchage initiée par celui-ci au moment de l'ouverture de leur point de vente sur la route en 1985. Petit à petit, il abandonne la vente des fruits en circuit long (grossiste). La production maraîchère était, à son installation, peu diversifiée et représentait une part marginale du chiffre d'affaire. Il la développe et diversifie les cultures. En 2011, cette activité représente 40 % de son chiffre d'affaire. Aujourd'hui, il a fait évoluer son système de production vers l'agriculture biologique et c'est sa troisième saison « presque en bio ». Il compte faire certifier en AB très prochainement les surfaces en maraîchage, et envisage de faire certifier une partie du verger (sauf les pêchers). En 2008, alors qu'il commence à faire des légumes d'hiver, il s'associe à l'ouverture du point de vente collectif (PVC), *Brins de Terroir* à Vaunaveys-la-Rochette, mais il lui est difficile de fournir l'été, car il a son propre point de vente. En 2010, il s'est associé à l'ouverture d'un autre PVC, au lycée agricole du Valentin à Bourg-lès-Valence.

Cas n°14 : Une exploitation en arboriculture qui se tourne vers la vente directe et les cultures maraîchères

Cet exploitant d'une soixantaine d'années s'installe dans les années 70 sur l'exploitation de ses parents en arboriculture. Ils vendent en circuits longs. En 1976, ils subissent la crise et doivent procéder à des arrachages ; dans les années 80, ils débutent les marchés. Ils choisissent la stratégie de vendre en dehors de la région afin d'éviter la concurrence. C'est à partir de leurs débuts sur les marchés qu'ils commencent les cultures maraîchères. En 1990, il reprend l'exploitation familiale. En 2000, il ouvre un point de vente sur la route et il arrête les marchés. Aujourd'hui il a 2 ha de serres et 1 ha de plein champ pour les légumes, ainsi que 1,5 ha de melons, 2000 m² de fraises hors-sol, 1 ha d'abricotiers, 60 000 poulets en intégration, 40 ha de céréales. Il ne souhaite pas passer en bio.

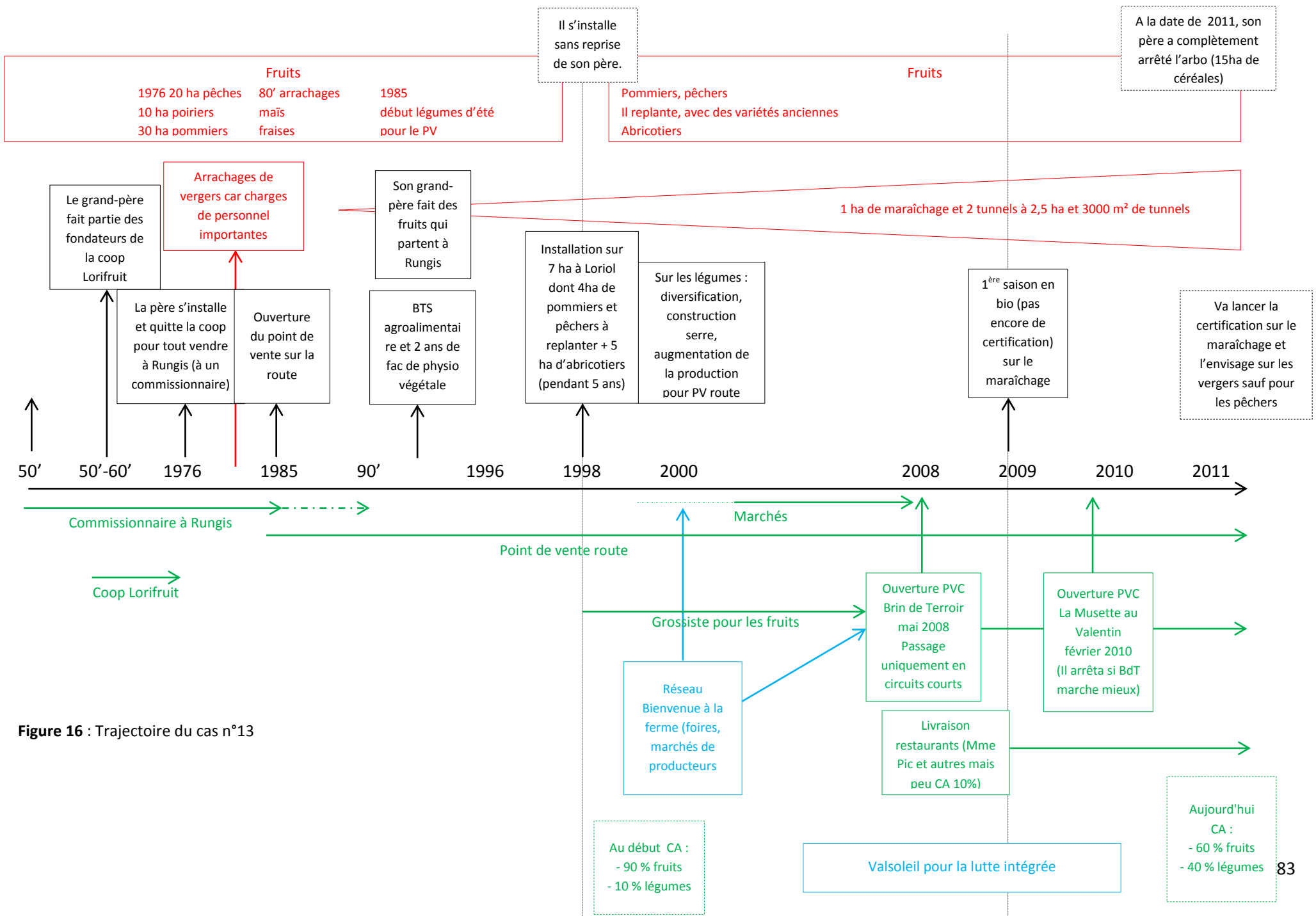


Figure 16 : Trajectoire du cas n°13

Ces trajectoires suivent le schéma suivant :

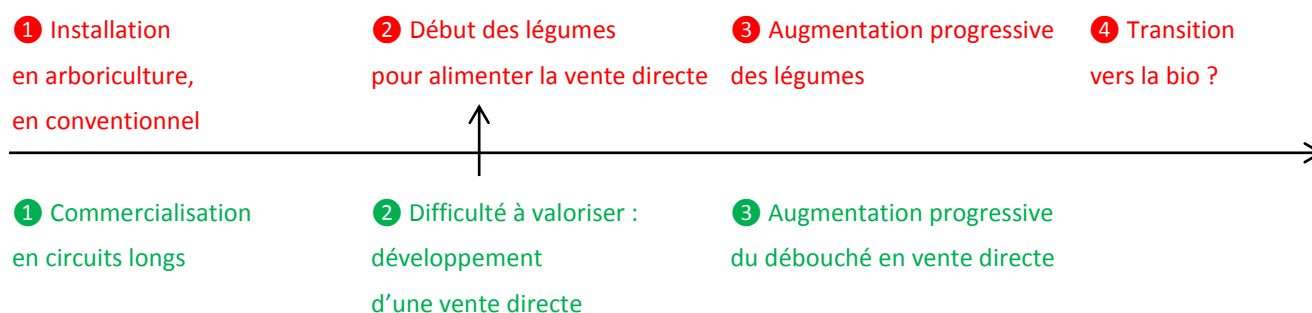


Figure 17 : Trajectoires de diversification en maraîchage à partir de l'arboriculture. Source : Julia TUAL

Ces systèmes sont en arboriculture à la base et c'est la vente directe qui pousse le développement d'un atelier de maraîchage diversifié. Dans le cas n°12, l'exploitation familiale est déjà en vente directe de longue date (marchés), la production maraîchère est donc déjà présente depuis longtemps. Ces exploitations s'orientent petit à petit vers le maraîchage mais conservent les vergers.

Dans ces trajectoires il n'y a pas de changement radical du système, pas de rupture, mais une relative continuité. Les circuits de commercialisation restent les mêmes.

La production de légumes et leur vente en circuits courts semblent inciter à envisager la conversion en AB, même si ça n'est pas le cas pour tous (Cas n°14) et si la volonté d'aller vers une conversion émane de producteurs déjà sensibilisés : pour le cas n°12, par son père, qui faisait du désherbage à la main, et par le marché de Die où les consommateurs demandent le label. Pour le cas n°13 par l'expérimentation de la réduction d'intrants depuis 2-3 ans en attendant de franchir le pas de la certification. Dans les deux cas, ils disent qu'ils ne vendront pas plus cher en bio.

A partir d'autres systèmes

Trois cas ont été identifiés comme représentatifs de cette trajectoire, plus hétérogène.

Cas n°15 : Un néo-rural en réorientation professionnelle tardive qui souhaite ajouter le maraîchage à ses PPAM en vente directe

Ce producteur de 67 ans s'installe en 2002, après une reconversion professionnelle. Il a alors 58 ans. Il s'installe sur des terres pentues et à défricher, et démarre sur une production de PPAM qu'il vend en circuits courts en faisant les marchés. Il vend ses herbes pour infusions etc. à des connaisseurs ou à des restaurateurs, sur 3 marchés hebdomadaires (Bourdeaux, Dieulefit, Saou). Il a 10 ha dont 1 ha de PPAM et le reste de cultures fourragères. En 2009, il commence les légumes sur une petite surface pour alimenter son étal et avoir un revenu plus sûr, même si il valorise beaucoup moins sa

production au poids (80€/kg pour des PPAM, 4€/kg les légumes). Aujourd'hui, il a 4000 m² de légumes plein champ et 400 m² de serres.

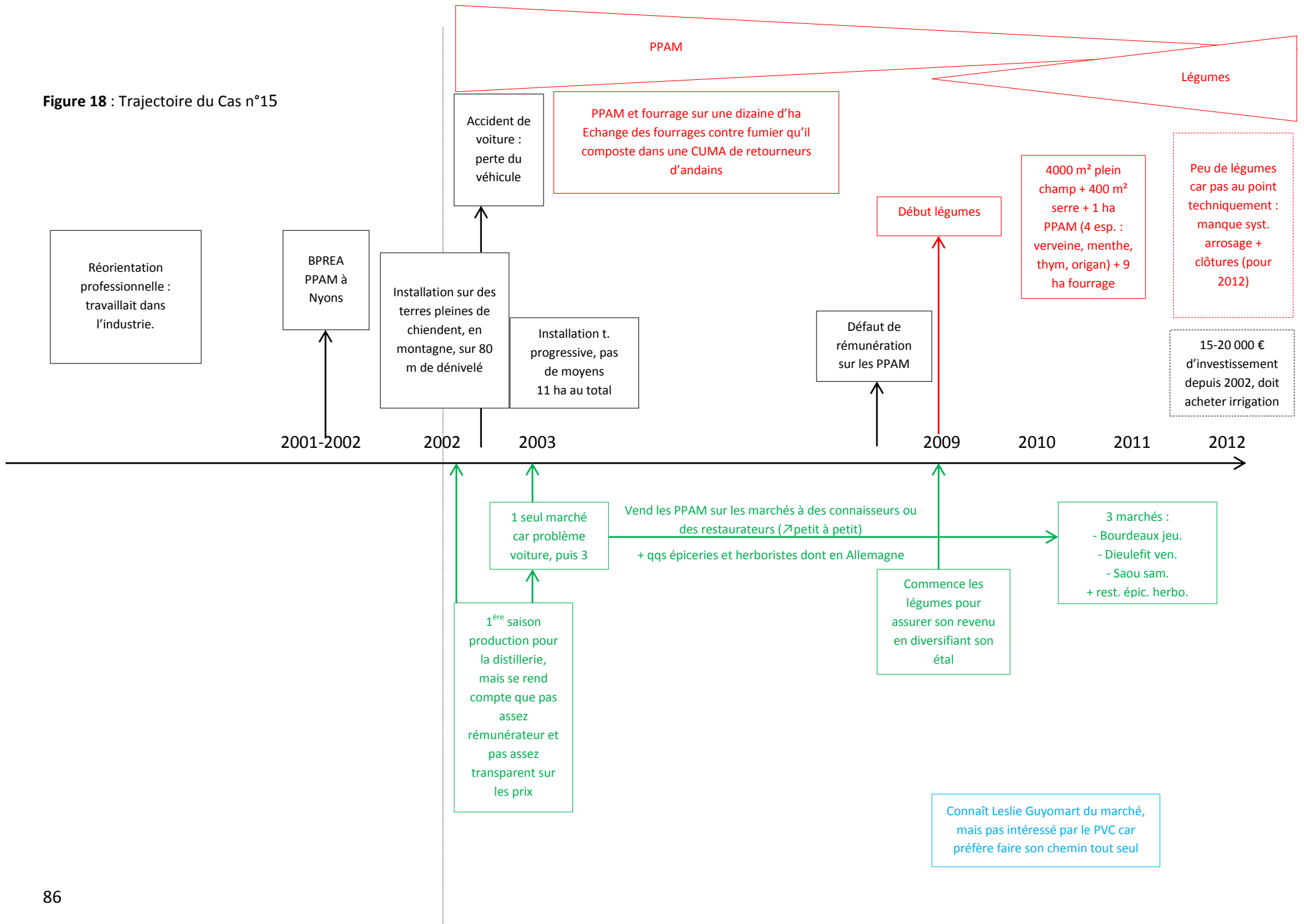
Cas n°16 : Un producteur qui s'installe en PPAM après une reconversion professionnelle et qui est confronté à des difficultés de commercialisation

Ce producteur de 58 ans s'installe en 1995 après une reconversion professionnelle. Il a une production de PPAM en agriculture biologique avec le label AB qu'il vend à 3 grossistes (Fytosan, Nateva, Sanoflore). A la fin des années 2000, il n'est plus suffisamment bien rémunéré par la vente des PPAM en circuits longs. Il commence donc, à partir de 2009, une production de légumes biologiques en maraîchage diversifié, au départ sur le mode du grand jardin, puis sur 2 ha. Il vend sa production en circuit court et fait 4 marchés par semaine.

Cas n°17 : Un producteur qui souhaite sans cesse renouveler son activité

Ce producteur s'installe en 1981, en reprise de l'exploitation familiale. Son exploitation est initialement en élevage caprin laitier. Il passe en bio en 1998, puis commence à faire son fromage. En 2003 il lance une activité de ferme-auberge, qui deviendra son activité principale en 2006. Il commence un peu de maraîchage pour fournir les cuisines de l'auberge. Puis, 2 ans plus tard, il ne souhaite plus y consacrer autant de temps. Le troupeau a été réduit à 15 chèvres (chevreaux viande). Il augmente la production de légumes et fait des paniers (23 par semaine, près de Valence). Il développe également une vente directe à la ferme, ainsi que de vente de paniers en AMAP. Il est intéressé par une évolution vers la restauration collective qui lui permettrait de faire moins de diversité et en plus grande quantité.

Figure 18 : Trajectoire du Cas n°15



Ces trajectoires suivent le schéma suivant :

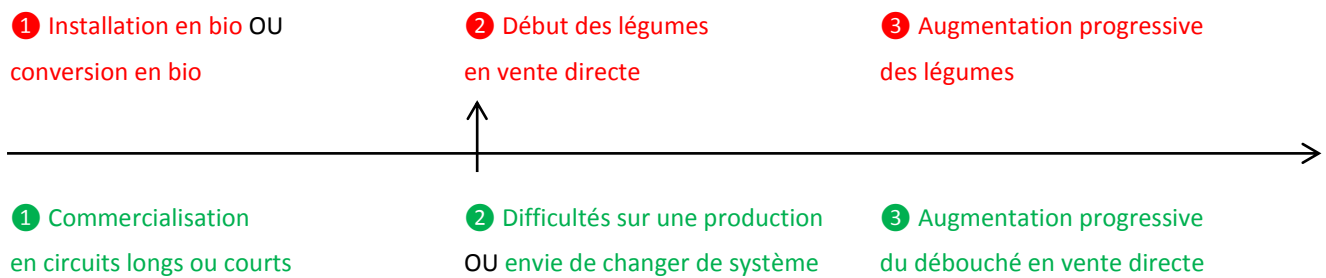


Figure 19 : Trajectoires de diversification en maraîchage à partir d'autres systèmes. Source : Julia TUAL

Ces trajectoires d'exploitations concernent des réorientations très importantes du système de production vers le maraîchage diversifié. Dans les cas n° 15 et 16 il s'agit au départ de systèmes basés sur les PPAM qui ne sont pas assez rémunérateurs. Pour le cas n°17 il s'agit davantage d'une envie de changer de métier. Ces exploitations développent une surface de maraîchage diversifié pour de la vente en circuits courts (marchés). L'accès à du foncier leur est aisé car leur installation date de plusieurs années sur une autre production. En PPAM les cas n° 15 et 16 disposent de 5 à 10 ha de terres car les PPAM demandent des rotations importantes. Pour le cas n°17, celui-ci dispose de terres liées à son activité d'élevage.

Lors du passage en maraîchage diversifié, il y a un changement global du système de production, avec une modification de la répartition du temps de travail importante. Il y a moins de continuité dans les systèmes que pour les trajectoires précédentes. La transition vers le maraîchage diversifié répond, dans les cas n° 15 et 16, au besoin de garantir la pérennité de l'exploitation.

Pour le cas n°15 il n'y a pas de changement de la commercialisation, mais le temps de travail sur les cultures est réorienté vers les légumes. La production de légumes est en cours de mise en place avec peu de moyens (pas encore de système d'irrigation). Sa trajectoire est éventuellement à rapprocher du premier type de trajectoires d'installation.

Pour le cas n°16, il y a un changement du tout ou tout : temps de travail sur cultures et commercialisation, même s'il continue de vendre les PPAM à des grossistes.

Ces réorientations interviennent pour des exploitations déjà en bio, et dans ce cas, ce n'est donc pas la diversification vers le maraîchage diversifié qui incite à aller vers l'AB.

CONCLUSION

Cette analyse des trajectoires d'exploitations nous a permis de dresser quelques constats. Tout d'abord, cette analyse appuie l'idée selon laquelle les néo-ruraux qui souhaitent s'installer en

agriculture aujourd'hui n'ont pas tous des parcours chaotiques et marginaux. Une partie de ces installations en maraîchage biologique se fait de façon préparée et professionnalisée.

Un deuxième constat est que, aujourd'hui, les producteurs de grande culture ou de polyculture élevage qui se lancent dans des diversifications vers la production légumière sont déjà en AB. C'est un résultat intéressant au regard de l'objectif de développement de la restauration collective bio et locale : d'une part, c'est ce type de profil de producteur qu'il faudrait solliciter pour la production de gros volume de légumes ; d'autre part, ceux-ci fonctionnent avec des grossistes, et certains producteurs seraient intéressés par la livraison de leur production à une plateforme d'approvisionnement pour la restauration collective.

Pour les arboriculteurs, la diversification vers le maraîchage en vente directe (point de vente) semble être une direction privilégiée. Souvent elle amène à une réflexion sur le passage en AB.

Cette analyse des trajectoires nous a également permis d'aborder différents aspects du système agro-alimentaire territorial dans la vallée de la Drôme, auquel nous allons nous intéresser dans la partie suivante.

2. DYNAMIQUES ACTUELLES DE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION DE LEGUMES EN AB

Dans la première partie, l'historique du développement du territoire nous a permis d'analyser les dynamiques de développement de la bio, et d'identifier, parmi elles, les dynamiques ayant pour origine les producteurs et les organisations agricoles et celles ayant pour origine l'action publique.

Les conclusions de cette première partie du travail amènent à penser que, si ces dynamiques sont soutenues par l'action publique, elles sont en général initiées par des producteurs et les organisations agricoles dans lesquelles ils s'insèrent. Un deuxième résultat est le fort potentiel de l'intégration de la bio aux structures locales déjà existantes, avec un fort effet levier pour la transition vers l'agriculture biologique (sachant que le type d'agriculture mené sur la majeure partie du territoire initialement était en lui-même propice à la transition vers la bio).

Dans la deuxième partie nous avons analysé les trajectoires d'exploitations vers le maraîchage ou la production de légumes bio. Notre recueil de données ne s'est pas particulièrement centré sur les transitions vers la bio, ou les conversions, mais plutôt sur les dynamiques d'évolution des exploitations productrices de légumes.

L'enjeu de notre travail était de caractériser les dynamiques territoriales de transition vers l'agriculture biologique dans la vallée de la Drôme. En complément de l'analyse historique large présentée dans la partie 2, nous avons centré notre travail d'enquête sur les dynamiques territoriales actuelles dans le maraîchage et la production légumière.

L'enjeu de la transition vers la bio est le maintien et la viabilisation, pour les exploitations en installation comme pour les exploitations plus anciennes, spécialisées en production de légumes ou en diversification.

Lamine et Cambien (2011) montrent, sur le cas de l'Ardèche méridionale, que ce maintien des exploitations en bio est fortement inscrit dans des dynamiques collectives et des réseaux. Leur analyse présente ces dynamiques, qui concernent principalement la mise en marché de produits bios et locaux, en fonction de leur nature collective ou entrepreneuriale. Nous nous attacherons davantage ici à caractériser le rôle de l'action publique dans ces dynamiques de développement.

Nous allons présenter un panorama des dynamiques actuelles de développement et de maintien de l'agriculture biologique en maraîchage et en production légumière. Notre analyse s'appuie sur tous les circuits de commercialisation et les initiatives évoquées dans la présentation des trajectoires d'exploitations.

Nous identifierons cinq types de dynamiques de développement : tout d'abord les dynamiques à l'initiative des producteurs eux-mêmes, d'une part individuelles, d'autres part, collectives, ensuite, les dynamiques portées par d'autres acteurs que les agriculteurs. Ces dernières seraient soit à l'initiative de l'action publique et de l'accompagnement agricole, soit d'acteurs économiques du secteur agricole, soit d'acteurs de la société civile. Nous essaierons de confronter ses différentes initiatives sous l'angle du rôle de l'action publique, sur lequel nous reviendrons dans une partie conclusive.

A l'initiative des producteurs		A l'initiative d'autres acteurs		
Individuelles	Collectives	Portées par l'action publique et l'accompagnement agricole	Portées par des acteurs économiques du secteur agricole	Portées par des acteurs de la société civile
<ul style="list-style-type: none"> - Marchés (bientôt plus de place) - PV route - Paniers - Légumes plein champ bios livrés chez des grossistes 	<ul style="list-style-type: none"> - Paniers AMAP en commun (plusieurs producteurs pour les mêmes paniers, remplacement lors de l'arrêt d'activité d'un des exploitants) - Points de Vente Collectifs - Légumes de plein champ dans le Diois, dynamique collective d'essais et de livraison. 	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration collective : recensement, travail d'animation dans le cadre de Biovallée. - Pépinière d'installation - Implantation d'un BPREA maraîchage bio : effets sur l'installation - Groupe des maraîchers d'Agribiodrôme 	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de légumerie industrielle (soutenu par l'intercommunalité) - Des grossistes comme Pronatura qui planifient la production avec un ensemble de producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> -La Carline, qui joue de fait un rôle de PVC, mais aussi pour l'impulsion au groupe de maraîchers animé par la chambre d'agriculture

Tableau 9 : Dynamiques de développement de la production maraîchère et légumière : différents types d'initiatives.

PV = Point de Vente ; PVC = Point de Vente Collectif

2.1. DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT A L'INITIATIVE DES PRODUCTEURS

2.1.1. Dynamiques de développement portées par des agriculteurs à titre individuel

Un certain nombre de dynamiques qui portent la production légumière et le maraîchage aujourd'hui dans la vallée de la Drôme sont portées par des producteurs à titre individuel : ceux-ci choisissent de se lancer dans des productions qui présentent une forte demande.

Tout d'abord, beaucoup se lancent dans les marchés, et on le constate avec une forte augmentation du nombre de maraîchers locaux, souvent en bio, présents sur les marchés. Les trajectoires d'exploitation en installation et les exploitations en transition vers le maraîchage diversifié font augmenter les rangs de ces maraîchers. Bien que la demande soit forte de la part des consommateurs, certains marchés commencent à refuser de nouveaux maraîchers en argumentant que l'offre est déjà suffisante.

« On fait un marché par semaine à Crest le samedi. On voulait en faire deux mais il ya pas de place sur le 2^e, le mardi à Crest. Du coup ça nous oblige à trouver d'autres solutions qu'on a trouvées. Là, on a deux magasins bios qui achètent nos légumes à Crest et à Saint martin en Vercors. » Cas n°6

D'autres maraîchers en installation se lancent dans la commercialisation de paniers à titre individuel. Ils en sont au début de leur installation et souhaitent acquérir une certaine autonomie, c'est pourquoi le système des paniers, pas forcément dans le cadre d'une AMAP, leur permet une solution alternative au marché, censée leur assurer un revenu régulier. Néanmoins, certains maraîchers se heurtent à des difficultés à travers ce mode de commercialisation (voir plus haut cas n°1).

Ensuite, les exploitations de la trajectoire 4 (arboriculteurs en diversification vers le maraîchage) ont plutôt tendance à se lancer dans l'ouverture d'un point de vente sur la route. Ils ne commercialisent que leurs produits. Ce système de point de vente sur la route est très développé sur les productions fruitières dans la région de Lorient.

Enfin, certaines exploitations biologiques décident de développer un atelier de légumes de plein champ au sein de leur exploitation, et font en sorte de se mettre en relation avec des grossistes.

Mais les dynamiques de développement de la production de légumes ne sont pas uniquement individuelles, beaucoup sont portées par des initiatives collectives.

2.1.2. Dynamiques de développement collectives entre des producteurs

Une grosse dynamique de développement du maraîchage sur le territoire est la dynamique d'ouverture de points de vente collectifs (PVC) ou « magasins de producteurs ». Ces points de vente sont des associations de producteurs autour d'un local où leur production est commercialisée (le PVC représente souvent seulement une partie de leurs ventes). Dans la plupart des structures que nous avons recensées sur le territoire (élargi) de Biovallée, les points de vente fonctionnent avec deux statuts : celui de producteur-associé et celui de dépôt-vendeur. Les premiers sont tenus à 1 ou 2 demi-journée hebdomadaire de permanence à la caisse du point de vente. Les autres se contentent de livrer leur production et de déléguer la vente. En contrepartie, la marge prélevée par la structure

est plus importante : de l'ordre de 25%, alors qu'elle n'est que de 10 à 15% pour les producteurs-associés. Le statut de magasin de producteurs est réglementé et impose la présence en permanence d'au moins un producteur sur le lieu de vente. Les magasins fonctionnent comme des « prolongements de l'exploitation », et les invendus sont à la charge des producteurs. De nombreuses initiatives ont vu le jour dans la vallée de la Drôme ces cinq dernières années. Ces points de vente collectifs sont un moyen pour les producteurs de rationaliser leur temps passé à la commercialisation.

Nom du magasin de producteurs	Commune	Nombre de producteurs	Dont : Nombre de maraîchers	Date d'ouverture
Au Plus Pré	La Laupie	17 associés + quelques dépôts-vendeurs	5	Déc. 2005
Brins de Terroir	Vaunaveys-la-Rochette	20	1	Mai 2008
Courts-Circuits	Chabeuil	16 associés + quelques dépôts-vendeurs	7	Mai 2009
La Carline	Die	-	6	(au public) 2009
La Musette de Valentine	Bourg-lès-Valence	15 associés + 20 apporteurs	4 maraîchers associés	Fév. 2010
Les Champs Libres	Le Poët-Laval	13	5	Mai 2011

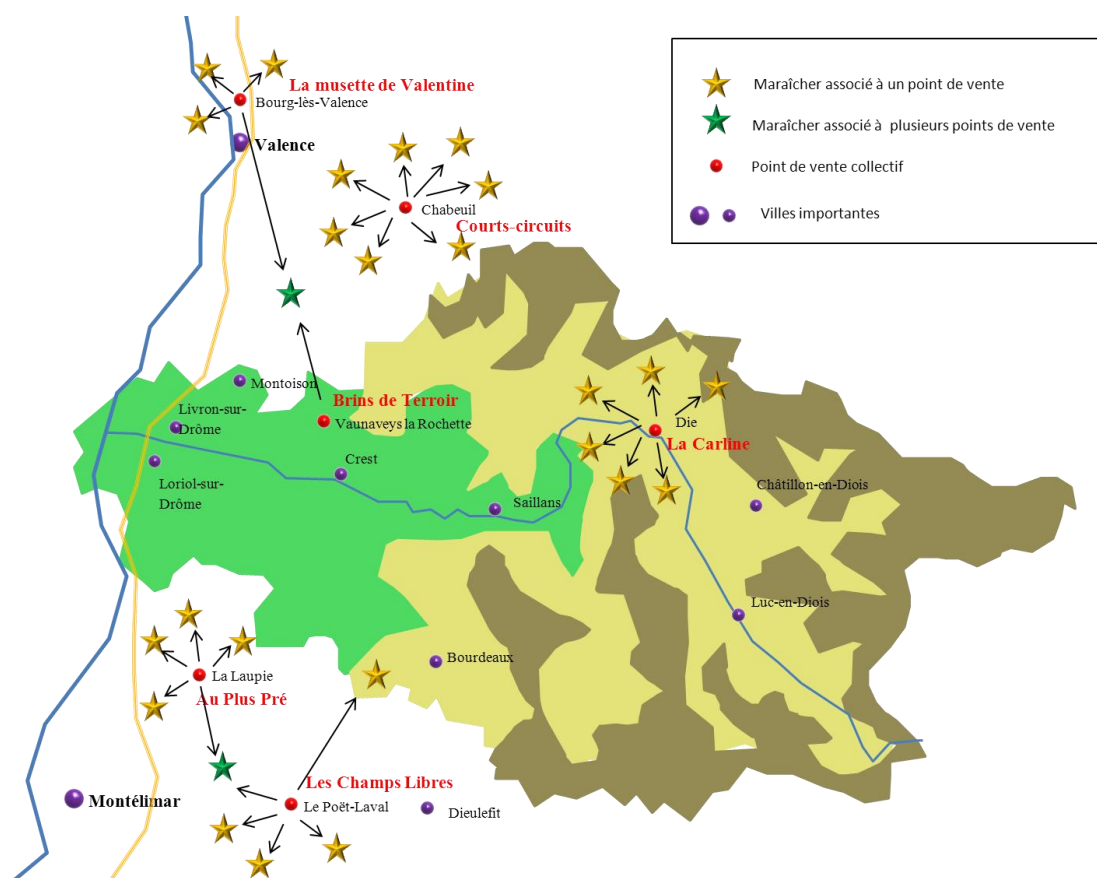
Tableau 10 : Points de vente collectifs dans le secteur de Biovallée et à proximité. Source : Julia TUAL, 2011

La Carline n'est pas un magasin de producteurs (voir présentation de la Carline plus loin), mais elle a souhaité associer des producteurs locaux à ses ventes de légumes frais. Ceux-ci sont privilégiés dans les apports de légumes frais et la manière de fixer les prix permet de rapprocher cette structure d'un magasin de producteurs à ce point de vue. Ces producteurs ne sont néanmoins pas tenus de faire de permanence pour la vente.

Ces points de vente collectifs permettent tout d'abord de créer des réseaux d'interconnaissance et d'entraide entre maraîchers. Bien que nous n'ayons pas approfondi nos observations sur les relations entre maraîchers au sein de ces différents points de vente (sauf pour le cas de la Carline cf. infra), nous pouvons dire que la création concomitante de plusieurs points de vente a de fait permis un partage d'expérience et une entraide entre les différents groupes de producteurs (maraîchers ou non) qui mettaient en place ces structures.

« Je pense qu'il y aura besoin qu'on se remette à jour pour l'année prochaine. La Laupie apparemment l'expérience c'est qu'au départ ils ont commencé comme nous et que très vite ils se sont réparti les productions. » Cas n°5

Ce partage d'expérience se fait directement entre les apporteurs par l'intermédiaire de producteurs appartenant à plusieurs structures (voir carte). La carte ne reflète pas les situations géographiques des maraîchers.



Carte 8 : Répartition des points de vente collectifs dans le secteur de Biovallée et maraîchers « multi-PVC ».

Source : Julia TUAL, 2011

Ces créations sont également accompagnées par un réseau associatif créé à l'échelle de la région, le réseau AVEC.

AVEC

Créée en 1990, l'AVCP est devenue l'AVEC (Agriculteurs en VENTE Collective) en 1994 et compte aujourd'hui 20 points de vente adhérents en Rhône-Alpes. L'objectif de l'association est de :

- Constituer un lieu d'échanges d'informations entre points de vente collectifs,
- Faire reconnaître la vente collective comme une pratique de vente directe

- Elaborer des propositions adaptées au développement de cette activité, notamment sur les aspects juridiques, fiscaux ou sanitaires

Aujourd'hui, l'association est intégrée au sein du réseau « Terres d'Envies »

Encadré 5 : Association AVEC. Source : <http://www.terredenvies.fr/bienvenue.html>

L'approvisionnement en légumes n'est pas aisé pour ces points de vente de producteurs, comme en témoigne l'expérience de Brins de Terroir. Ce magasin de producteurs, lancé il y a 6 ans, a beaucoup tâtonné sur son approvisionnement en frais, l'alimentaire n'étant pas le premier objet du magasin (productions artisanales, objets de décorations, etc.). Un premier maraîcher en conventionnel (cas n°14) y occupait cette fonction, mais des conflits internes (magasin très centré sur la bio, suspicion de revente de produits hors production propre), l'ont poussé à quitter le groupe. C'est le producteur du cas n°13 qui a exercé cette fonction, mais celui-ci pouvait difficilement fournir pendant l'été car il réservait sa production à son propre point de vente sur route. Deux jeunes maraîchers en installation ont alors tenu ce rôle pendant 1 an, mais leur projet s'est soldé par un échec (rupture du GAEC pour raisons personnelles) et ils ont cessé la production à la fin de la saison. Le magasin est aujourd'hui en stagnation à cause de ces approvisionnements fluctuants qui ne garantissent pas son image auprès des consommateurs. Il y a donc de vrais enjeux en termes de visibilité de l'offre liés à ces structures de vente.

Un autre des enjeux est l'affichage bio ou mixité. Brins de Terroir a débuté son activité en affichant une mixité des modes de production, et semble aujourd'hui se recentrer sur la bio. Pour le magasin Les Champs Libre, la jeune maraîchère du cas n°5 raconte :

« Quand on s'est réunis la 1^{ère} fois, il y avait au moins une trentaine de producteurs et c'est avéré qu'on était quasiment tous autour de la table en bio. Donc après dans le groupe quand ça a un peu diminué, on était tous en bio, donc on s'est dit « au moins on aura tous, ça en commun ». Et on sait aussi que le magasin de La Laupie, tout n'est pas en bio et justement il y a un petit souci de lisibilité pour le consommateur » Cas n°5

D'autres réseaux de producteurs se forment aussi sur des initiatives moins connues « alternatives » et concernant des circuits longs, plus classiques. Dans le Diois, quatre producteurs en grande culture qui avaient converti leur exploitation à la bio, ont été contactés par un grossiste en fruits et légumes bio de la région qui leur a proposé au début des années 2000, des cultures de courges de plein champs. Le grossiste proposait une planification et un engagement oral sur des prix et des volumes. Ces quatre producteurs faisaient partie de la coopérative céréalière Terres Dioises et ont organisé ensemble des essais de différentes variétés (courge Butternut, muscade, etc.) ou d'autres espèces (ail, oignon). Ils se sont également organisés pour faire passer les livraisons par des camions d'une société de distribution de fruits et légumes.

Pour toutes ces dynamiques générées par les producteurs de façon individuelle ou de façon collective, l'action publique territoriale dans la vallée de la Drôme n'offre pas d'aide directe, bien que la Conseil Régional Rhône-Alpes ait développé un soutien aux points de vente collectifs et aux AMAP dans la région.

2.2. DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT A L'INITIATIVE D'AUTRES ACTEURS

D'autres dynamiques de développement de la production maraîchère et légumière biologique existent, qui ne sont pas à l'initiative des producteurs eux-mêmes, mais d'autres acteurs. Nous verrons tout d'abord les initiatives portées par l'action publique et l'accompagnement agricole, puis celles portées par les acteurs économiques du secteur agricole, enfin nous verrons que certaines dynamiques sont portée par un acteur issu de la société civile, aux modes de fonctionnement hybrides.

2.2.1. Dynamiques de développement portées par l'action publique et l'accompagnement agricole

L'action publique est à l'initiative de dynamiques de développement du maraîchage et de la production légumière biologiques par différents types d'actions. Dans le cadre de l'action publique territoriale, et du projet Biovallée, la communauté de communes du Val de Drôme (CCVD) a lancé cette année un programme de soutien à l'approvisionnement en produits bios et locaux de la restauration collective. Un des objectifs fixés par le projet Biovallée est en effet d'atteindre 80% de l'approvisionnement en produits bios et/ou locaux. Un recensement des producteurs en vente directe susceptibles de fournir ce débouché a été mis en place, à travers un travail de prospection sur le terrain. Il est également prévu un accompagnement des cantines par un prestataire, chargé d'accompagner les projets, de travailler avec les élus, les gestionnaires de cantine, les cuisiniers, les parents d'élèves, les enseignants.

Une étude sous forme d'état des lieux de l'offre et de la demande de produits bio et/ou locaux a également été mise en place, au départ pour estimer les potentialités du territoire pour approvisionner les cantines, ensuite, après le constat d'une marge de manœuvre importante en termes de production, pour estimer le rapport entre production agricole locale et consommation locale de produits alimentaires en général.

Une autre mesure a été le soutien financier à une pépinière d'installations agricoles et fermières (PIAF). L'association « les Compagnons de la Terre » a commencé à germer dans les esprits en 2006, puis a commencé à fonctionner en 2007. Elle s'est créée à l'initiative de formateurs du CFPPA (Centre de Formation Professionnelle Pour Adultes) de Die, d'un ancien directeur du centre, Claude Bourgeois, et sur l'expérience de l'Asfodel³⁰, sur un constat partagé que peu d'installations suivaient les formations du CFPPA.

L'association reçoit des gens ayant un projet assez avancé d'installation. L'association met à disposition de ces porteurs de projet des terres et du matériel, afin de leur donner l'occasion de tester leur projet sans s'engager dans le difficile parcours de location ou d'acquisition de foncier. Elle offre un accompagnement, et leur permet de mûrir leur projet. Ce dispositif est proposé pour une durée temporaire (2 ans).

Les premières terres gérées par l'association se trouvent à Die. La certification des terres en AB s'est imposée d'elle-même à travers les projets de la première « promo » de la pépinière.

A partir de 2011, la disponibilité des terres gérées par les Compagnons à Die est mise en danger, alors qu'en parallèle, la Biovallée souhaite promouvoir le développement de l'AB et faciliter les installations en agriculture biologique, à travers la création de Pépinières d'Installation Agricoles et Fermières (PIAF). C'est pourquoi la communauté de communes du Val de Drôme (CCVD) s'est portée acquéreur d'une ferme de 8,5 ha, à Eurre, pour accueillir la structure, qui s'y est installée officiellement en avril 2011. Le projet bénéficie des soutiens du Conseil Régional Rhône-Alpes (Biovallée®) et de l'Agence de l'Eau RMC. Aujourd'hui, sur la ferme, cinq jeunes mettent en place leur projet agricole : maraîchage diversifié, PPAM, arboriculture, etc. Les produits sont vendus sur les marchés, en AMAP et sur un magasin de vente à la ferme.

Ce dispositif constitue un tremplin vers une véritable installation. C'est une étape pour tester le métier d'agriculteur et s'insérer dans le réseau professionnel et territorial. Il permet dans un premier temps aux candidats de se tester et d'éventuellement choisir de se réorienter sans trop de conséquences. Cela permet d'éviter beaucoup d'échecs douloureux expérimentés dans la région. Elle permet dans un deuxième temps de se faire connaître et de faire connaître son travail auprès des agriculteurs locaux. Ceux-ci sont plus à même de céder un peu de terres à quelqu'un qui a prouvé son envie de s'installer et ses capacités. Toute la question est de savoir si la PIAF pourra jouer ce rôle de « crédibilisation » des candidats et si la structure aura bonne presse auprès des agriculteurs locaux. Le risque est en effet que celle-ci soit trop associée à l'image de néo-ruraux n'ayant pas leur place dans le monde de la production agricole. Cette image est néanmoins moins présente aujourd'hui

³⁰ Association de formation et de développement rural appliqué au local, Mirabel, Ardèche.

dans la vallée de la Drôme, et particulièrement dans le Diois, qui a été et continue à être une terre d'accueil de néo-ruraux.

A une autre échelle d'action, une des dynamiques de développement du maraîchage sur le territoire a été l'implantation d'une formation pour adultes en maraîchage biologique. Au milieu des années 2000, le CFPPA (Centre de Formation Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole) de Die a en effet souhaité dynamiser son image un peu en déclin, dans un territoire rural enclavé. Le nouveau directeur a alors proposé la création d'une formation de BPREA (Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole) en agriculture biologique, pour renforcer l'identité du territoire. Le CFPPA de Nyons, en Drôme Provençale, offrait déjà une formation en PPAM très orientée sur la bio, c'est pourquoi le CFPPA de Die a choisi d'ouvrir un BPREA Maraîchage bio, bien que cette production ne soit pas très développée localement. Les BPREA sont des formations destinées à obtenir une capacitation agricole pour les personnes n'ayant pas suivi un cursus agricole en formation initiale. La création de cette formation a eu un effet sur les installations en maraîchage dans toute la vallée, avec la création d'un réseau de d'exploitations en maraîchage accueillant les stagiaires du BPREA (une quinzaine d'exploitations forment le noyau de ce réseau, dans toute la vallée). Si les stagiaires de la formation ne s'installent pas tous dans la vallée de la Drôme (certains, issus d'autres départements, voire d'autres régions, choisissent le retour), certaines installations se font néanmoins sur place, y compris pour des stagiaires non originaire du coin. On peut dire que cette dynamique est également à l'initiative de l'action publique, mais à l'échelle nationale, (validation du Ministère de l'agriculture des ouvertures de formations en AB).

Il faut évoquer ici également l'expérience de groupes techniques de maraîchers en installation animés par la chambre d'agriculture et Agribiodrôme (le Groupement des Agriculteurs Biologiques de la Drôme). Nous y reviendrons plus bas, car ces groupements ont été initiés dans le cadre d'une initiative singulière.

2.2.2. Dynamiques de développement portées par des acteurs économiques du secteur agricole

Certaines dynamiques sont impulsées par des acteurs économiques du secteur agricole. Celles-ci concernent particulièrement les productions agricoles légumières de plein-champ. Ces acteurs économiques voient dans cette filière un potentiel de développement.

Ce sont à la fin des années 90 des grossistes, comme Pronatura, qui souhaitent développer un approvisionnement bio pour leurs clients et choisissent de planifier la production autour d'un petit

groupe de producteurs. Ceux-ci sont réunis afin d'établir des dates et des volumes de production, un engagement oral est pris sur des échelles de prix (le producteur du Diois du cas n°4 fait partie de cette initiative). Le grossiste met également en place un suivi technique des cultures avec un technicien effectuant deux visites annuelles dans les exploitations.

D'autre part, actuellement, un porteur de projet, issu des milieux industriels, souhaite développer un outil de transformation de légumes sur le territoire de la Biovallée.

Ce porteur de projet souhaite créer une entreprise de distribution de légumes surgelés bio pour la RHD (restauration hors domicile) et les magasins spécialisés. Il a connaissance des besoins des professionnels dans ce secteur grâce à son activité antérieure chez Ulase (équivalent d'Ecocert) en tant que certificateur de transformateurs. Il estime que les professionnels du secteur ont besoin d'un site industriel qui puisse réaliser toutes les opérations de transformation et de conditionnement (lavage, épluchage, surgélation, conditionnement, stockage) pour ne pas avoir besoin de passer par des sous-traitants. Son projet est donc de développer un site industriel avec une légumerie collective. Cette légumerie serait approvisionnée en bio et éventuellement en conventionnel, si cela est rendu nécessaire pour assurer sa rentabilité. Elle serait approvisionnée par les intermédiaires du secteur c.-à-d. par des grossistes et non par des producteurs en direct.

Le porteur de projet souhaite se fixer les exigences d'un approvisionnement local, mais ne souhaite pas que la structure se charge de la planification des productions. En effet, il estime ce n'est pas le rôle de cet échelon de la filière de prendre en charge la planification de la production. La légumerie serait un outil industriel géré uniquement par des grossistes et des distributeurs. La planification, néanmoins nécessaire pour assurer l'approvisionnement, serait renvoyée aux grossistes.

La production légumière locale étant à ce jour largement insuffisante pour un tel projet, sa mise en œuvre représente un réel potentiel pour des exploitations, notamment arboricoles ou en polyculture-élevage, qui souhaiteraient se lancer dans ces productions.

Le porteur de projet a conscience qu'il y a un manque de références en matière de production de légumes plein champs bios localement auprès des arboriculteurs en conventionnel, qui sont pourtant en difficulté et seraient susceptibles de se tourner vers ces productions. Il souhaite lui-même apporter un précédent et va monter une EARL avec un arboriculteur en conventionnel, près de Loriol. Ils cultiveront deux espèces (navet, betterave) en gros volumes, en AB.

Cette initiative est soutenue par Biovallée, qui anime un groupe rassemblant grossistes et distributeurs, autour d'une étude de faisabilité de ce projet de légumerie industrielle collective qui pourrait être subventionnée par Biovallée.

2.2.3. Dynamiques de développement portées par des acteurs de la société civile

Une structure issue de la société civile est également porteuse de dynamiques de développement de la production légumière bio sur la vallée de la Drôme. Implantée à Die, la Carline est un magasin coopératif de produits alimentaires bios.

L'histoire de la Carline est partie d'un groupement d'achat de produits biologiques entre familles du Diois. Au départ il s'agit de produits secs, entreposés chez les uns ou les autres. Ce groupement réunit jusqu'à entre 300-400 familles, avant qu'il ne devienne nécessaire de louer un local et d'embaucher un salarié pour la gestion des transactions. Avec l'accession à ce local, se pose la question de la commercialisation de produits frais, dont de fruits et légumes. Un maraîcher à proximité de Die est sollicité pour livrer la Carline, qui s'engage à préférer sa production à celle du grossiste, qui vient en complément lorsque la production n'est pas suffisante. Avec l'augmentation des ventes, le statut associatif n'est plus suffisant pour gérer la structure. En 2009 la Carline change de statut et passe en SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) une structure juridique récente qui permet un statut de société commerciale Sa ou Sarl et d'associer autour du même projet des acteurs multiples : salariés, bénévoles, usagers, collectivités publiques, entreprises, associations, particuliers. La SCIC compte aujourd'hui 7 salariés.

Le conseil d'administration est formé de quatre collèges. Trois collèges, l'un représentant les consommateurs, le second les salariés de la SCIC, le troisième des producteurs, disposent chacun de 30 % des voix. Un quatrième collège, comptant pour 10 % des voix, représente d'autres membres associés qui le souhaitent, notamment les collectivités locales. Au sein du collège des producteurs, ne sont pas représentés uniquement ceux qui fournissent le magasin. La structure est avant tout associative et la présence de producteurs non engagés financièrement permet une ouverture des débats, en partant du point de vue des producteurs :

« C'est aussi intéressant des gens comme ça parce que quand on n'a pas d'intérêt on a un regard différent et on apporte des idées différentes. [...] Sinon, on est des vendeurs aussi ! »³¹

En 2009 l'installation dans de nouveaux locaux et l'ouverture du magasin aux non-adhérents à l'association booste encore les ventes de produits frais. La SCIC sollicite alors les maraîchers du Diois, installés récemment, pour fournir la Carline, au moment où l'ancien maraîcher qui l'approvisionnait souhaite lever le pied.

³¹ Cas n°7, investit dans la Carline depuis l'époque où elle était une association.

La Carline commence à partir de 2009 à organiser des réunions de planification de la production.

« Oui, de toutes façons à la Carline on fait notre prix ! C'est nous qui le faisons, ils nous disent jamais non. En plus on travaille un peu comme les magasins de producteurs. C.-à-d. qu'on se regroupe les maraîchers du coin, on est quasiment tous fournisseurs de la Carline, on se regroupe pour se départager les cultures. D'une année sur l'autre ça change de manière à ce qu'il y ait une moyenne équilibrée, pour qu'on puisse faire des rotations correctes et pour qu'au niveau chiffre d'affaires aussi il y ait un roulement. Parce que l'année où tu fais les échalotes, la Carline elle n'en passe pas beaucoup. »³²

La Carline est donc à l'origine de la création de ce groupe de maraîchers du Diois. Le chargé de mission territoriale de la chambre d'agriculture rattaché à la vallée de la Drôme décide, dans cette même dynamique, et pour donner plus d'outils à ces jeunes maraîchers, d'animer un groupe technique en invitant un technicien de la chambre régionale à des demi-journées thématiques dans les fermes des uns et des autres. Ce dispositif se poursuit durant deux années, qui furent unanimement intéressantes pour les maraîchers, aussi parce que cela leur permettait de sortir de leurs fermes et de se rencontrer, malgré des charges de travail très importantes pendant la saison.

« Il y avait cette vague d'installation et la Carline n'arrêtait pas de dire qu'il fallait faire quelque chose, [...] donc on leur a proposé une animation technique pendant 2 ans au champ. Tous les 10 jours on se donnait rdv chez un des gars : soit le conseiller technique de la chambre, soit un gars de la SERAIL (Station d'Expérimentation Rhône Alpes et d'Information Légumière). Ça on l'a fait pendant 2 ans, ils étaient vraiment demandeurs. Mais c'est très difficile avec ces gens, moi je ne suis pas technicien donc j'ai du mal à juger, enfin non justement j'allais à certaines journées comme observateur, et le technicien en face de ces gens-là, parfois, ils ne parlent pas la même langue... »³³

Il a également été à l'origine de la réflexion, à l'hiver, sur la mise en commun de terres et de matériel pour la production de pommes de terre. Ces cultures demandent en effet des surfaces conséquentes, alors même que c'est principalement le foncier qui contraint les installations en maraîchage. La culture sur des terres en commun semble être une solution appropriée pour approvisionner la Carline, et d'autres débouchés locaux (marchés, paniers, restauration collective...). Mais cette dernière initiative n'a pas encore été mise en œuvre et il semble difficile de monter ce projet commun, qui rentre en conflit avec le projet initial d'installation très autonome et se heurte au manque de temps libre de la part de ces maraîchers, accaparés par la mise en place de leur outil de production :

« Le fait que les collègues, là, qui sont installés, ils sont installés depuis peu de temps, avec un schéma, une idée, un parcours qui sont tracés quoi, et c'est normal. Moi je veux dire, il y a 10 ans, si je m'étais installé avec un programme d'investissement de tel ou tel type de matériel et que on m'aurait proposé d'acheter du

³² idem

³³ Chargé de mission territoriale vallée de la Drôme - Diois CA 26

matériel en commun, d'organiser ce travail en commun, le prêt du matériel, tout ça, peut-être que j'aurai été moins... enthousiaste qu'aujourd'hui quoi. Je pense que c'est ça ! Ya beaucoup de crainte quoi. » Cas n°7

Ce principe du groupe technique en maraîchage a été repris dans le bas de la vallée par Agribiodrôme, le groupement des agriculteurs bio de la Drôme, qui a commencé en 2010 l'animation d'un groupe technique de la même envergure.

Concrètement, la Carline choisit de soutenir les petits maraîchers locaux au détriment de grosses exploitations biologiques produisant de gros volumes pour la vente en circuits longs, à travers une politique de prix qui a été mise en place avec l'aval du conseil d'administration. Pour un même légume, il y a souvent trois prix, avec, du plus élevé au plus faible, celui du petit maraîcher local, celui du céréalier, producteur de légume plein champ local, et enfin celui de la plateforme d'approvisionnement du grossiste. Les maraîchers locaux ne peuvent pas fournir toute l'année et sont souvent irréguliers dans les volumes produits, la Carline se fournit donc occasionnellement chez les deux autres types de « fournisseurs ». La politique choisie a été de laisser le prix de vente au niveau de celui pratiqué pour les produits des maraîchers locaux, afin de ne pas faire jouer la concurrence entre les différentes origines auprès des consommateurs.

« On traduit un point de vue éthique dans des règles d'approvisionnement et des règles de formations des prix. C'est là où on oriente une politique de développement agricole parce que si on ne faisait pas ça, le producteur local qui fait ses carottes 30 % plus cher, dans quelques années, il n'est plus là. »³⁴

Cet exemple montre que la Carline revendique un engagement très politique dans le développement agricole local. Parmi quelques enjeux abordés lors d'échanges à la Carline à l'occasion du Voyage d'étude de biovallée les 20 et 21 juin 2011, celui de la souveraineté alimentaire des territoires a été discuté. Cela amène à penser le rôle des agriculteurs faisant de gros volumes de production, à côté de petits producteurs.

Ces dynamiques récentes autour de la Carline, montre que cet acteur de développement local issu de la société civile n'est pas négligeable localement.

Néanmoins, il faut évoquer quelques limites à ce rôle, notamment une action cantonnée à un petit groupe de maraîchers.

³⁴ Gérant de la Carline, à l'occasion du Voyage d'étude de biovallée les 20 et 21 juin 2011

CONCLUSION

Les dynamiques actuelles de développement de l'AB semblent largement portées par des mises en réseaux de producteurs autour de projets de commercialisation (AMAP, PVC, collectifs informels de partage d'information sur des essais en légumes de plein champ).

Finalement, on se rend compte à travers ce panorama des dynamiques actuelles de la production de légumes dans la vallée de la Drôme que peu d'initiatives sont portées directement par des dispositifs d'action publique. L'action de Biovallée est assez limitée en la matière, aussi en raison d'une phase de définition de son volet agricole. Les actions soutenues sont souvent à l'initiative d'autres acteurs économiques ou de la société civile, comme par exemple l'association les Compagnons de la Terre, ou le projet de légumerie industrielle. La Carline toutefois a fait le choix jusqu'alors de ne pas accepter de soutien public, la structure souhaitait rester indépendante financièrement. On peut remarquer que ces soutiens publics d'initiatives émergentes vont dans le sens d'un développement « endogène », issu d'initiatives « bottom-up ». Cela signifie que les initiatives ne viennent pas de l'extérieur en étant plaquées sur le territoire par des politiques, mais sont portées par des acteurs intégrés localement.

Néanmoins, aucun dispositif particulier de coordination sur les questions liées à l'agriculture biologique n'est en projet à travers Biovallée. Il n'existe pas de structure de gouvernance particulière rassemblant divers acteurs du système agri-alimentaire territorial.

A l'heure actuelle, seule la Carline semble pouvoir jouer ce rôle de lieu d'échanges et de débats mêlant des acteurs multiples, malgré toutes les réserves que l'on peut émettre quant à l'envergure de son rôle actuel dans le développement du maraîchage bio.

CONCLUSION GENERALE

L'objectif de ce travail était d'identifier les dynamiques de transition vers l'agriculture biologique à l'échelle du territoire de la vallée de la Drôme. La basse vallée de la Drôme, et le Diois en particulier, sont des territoires où l'agriculture biologique est très développée, c'est pourquoi il semblait intéressant de relever les particularités de ce territoire et de démêler les facteurs d'un tel développement de l'agriculture biologique.

Ce travail se donnait pour objectif d'analyser les transitions vers l'agriculture biologique à deux échelles : celle de l'exploitation, et celle du territoire et à deux pas de temps : à court-terme (évolutions récentes des fermes et initiatives en cours dans le maraîchage sur le territoire), et sur le temps long (tant des dynamiques d'exploitations que territoriales).

A l'échelle de l'exploitation, notre travail permet de revenir sur les conditions facilitatrices des transitions vers l'AB relevées dans la littérature scientifique (voir revue bibliographique p13). La première condition facilitatrice relevée est celle des complémentarités entre productions. Au cours de tous les entretiens avec les producteurs, il a été question de complémentarité notamment sur la possibilité ou non de cultiver des engrais verts³⁵ : les maraîchers sont souvent limités par la surface, il ne leur est pas possible faire de longues rotations et ils doivent donc conduire les mêmes cultures à de nombreuses reprises sur les mêmes parcelles. A cet égard, la question de l'accès au foncier est également cruciale. La question de la complémentarité avec d'autres productions, et notamment l'élevage a également été abordée. La présence d'élevage sur l'exploitation est une condition facilitatrice d'une diversification en légumes, culture gourmande en fertilisation, même si peu d'exploitations disposent d'un atelier d'élevage en marge de la production de légumes. Ces complémentarités jouent également à l'échelle du territoire avec de bons échanges entre les éleveurs locaux et les maraîchers ou légumiers, qui leur achètent du fumier.

Une autre condition facilitatrice des transitions vers l'AB concerne les modes de commercialisation alternatifs. Outre des pratiques individuelles (AMAP, points de vente sur la route ou à la ferme), ces dynamiques passent largement par des réseaux locaux, informels ou plus organisés entre producteurs. Les points de vente collectifs permettent de dynamiser les débouchés de petits maraîchers en leur offrant un circuit alternatif au marché et aux paniers, parfois contraignants.

³⁵ Un **engrais vert** est une technique où l'on utilise des plantes à croissance rapide, qui se développent même en fin de saison en couvrant le sol de façon importante. Sur une courte période, elles constituent une forte quantité de matière organique récupérable pour enrichir naturellement la terre. Source : Ekopedia.

Notre travail a permis d'identifier différentes trajectoires d'exploitation autour de la production de légumes. Deux trajectoires d'installation en maraîchage diversifié biologique de néo-ruraux ont été identifiées, dont l'une d'elles nous ont semblé bien préparée et professionnalisée, battant en brèche l'idée selon laquelle les néo-ruraux entraînent dans le cadre d'installations précaires. Deux trajectoires de maintien en maraîchage diversifié mises en évidence par Léa Cambien dans un précédent travail³⁶ ont été discutées. L'une d'elles, la voie de re-spécialisation des exploitations est moins présente dans la vallée de la Drôme, probablement en raison d'un grand nombre d'exploitations récentes. Enfin, trois trajectoires de diversification, vers les légumes de plein champ ou le maraîchage diversifié ont été identifiées, à partir principalement de la grande culture ou de la polyculture élevage, et de l'arboriculture.

Toujours à l'échelle de l'exploitation, nous avons pu observer dans la vallée de la Drôme des expériences de gestion collective de la production, entre plusieurs maraîchers dans le Diois (achat de matériel en commun, parcelle en commun pour les cultures gourmandes en foncier). Ces initiatives en gestation semblent prometteuses mais leur mise en œuvre est peu aisée (manque de temps, peur de perte d'autonomie).

Nous avons également étudié, dans ce travail, les transitions vers l'agriculture biologique à l'échelle du territoire, et sur le plus long terme. Une des hypothèses émises au début de ce travail était que le développement de l'agriculture biologique dans le Diois et le Val de Drôme avait été fortement appuyé par des politiques publiques territoriales fortes et volontaires. Nous pouvons conclure ici que, si les dynamiques de développement de l'agriculture biologique ont été soutenues par l'action publique, elles ont en général été initiées par des producteurs et les organisations agricoles dans lesquelles ils s'insèrent. Dans le Diois, ce sont les liens entre néo-ruraux et locaux, bios et non bios, qui ont permis qu'une initiative issue d'un petit groupe de néo-ruraux touche l'ensemble du territoire. Néanmoins le rôle des néo-ruraux dans les débuts de la bio est à nuancer car un nombre équivalent d'agriculteurs de souche se sont convertis à l'agriculture biologique, peu avant l'arrivée de néo-ruraux dans les années 70.

Notre travail appuie les résultats de travaux ayant mis en évidence le potentiel des formes mixtes dans les transitions. Ces formes mixtes concernent tout d'abord la mixité des circuits de commercialisation (longs et courts), moins abordés dans ce travail. Elles concernent également les mixités agriculture biologique / agriculture conventionnelle. Sur le temps long, nous avons montré dans nos analyses l'importance de la perméabilité entre agriculture conventionnelle et agriculture

³⁶ Cambien, Léa. 2009. *Les dynamiques territoriales de production et de transition vers l'agriculture biologique en Ardèche méridionale : des formes mixtes au profit d'une multiplicité d'acteurs*. INRA Avignon: M2 EDTS

biologique. L'agriculture biologique est aujourd'hui plus développée dans le Diois que dans le val de Drôme : les deux types d'évolution de l'AB en basse vallée et dans le Diois se sont joués dans les stratégies d'orientation des coopératives de chaque territoire. Malgré ces différences entre le Diois et le val de Drôme, la filière bio y est largement intégrée aux structures coopératives locales sur tout le territoire. Cette perméabilité permet de toucher un grand nombre d'agriculteurs qui n'auraient pas été sensibilisés à l'AB dans un système cloisonné.

En ce qui concerne les dynamiques plus actuelles, nous avons vu que le soutien public à l'AB à travers le projet Biovallée était de fait, plutôt limité. Néanmoins les collectivités locales affichent un fort soutien à la bio, parfois au point de générer des critiques sur l'appropriation qui peut être faite du dynamisme du secteur biologique, au détriment d'autres acteurs (agriculteurs eux-mêmes, coopératives, acteurs de la société civile). On peut tout de même ajouter que, si les initiatives des dynamiques du développement de la bio ne sont pas issues de l'action publique, celles-ci bénéficient néanmoins d'un soutien public. La gouvernance menée sur Biovallée s'apparenterait ainsi à une démarche « bottom-up », s'appuyant sur des actions initiées par des acteurs locaux, et portées par eux, par opposition aux stratégies « top-down », qui correspondent plutôt au placage sur le local de dispositifs ou de réglementations imaginées sans référence à la particularité du territoire et des mobilisations de ses acteurs.

La présente étude offre donc des bases pour le travail de thèse prévu sur le même terrain. Celui-ci s'attachera à relier l'analyse des dynamiques de transition vers l'agriculture biologique à un cadre théorique plus général sur les transitions.

Théories des transitions

Les théories des transitions sont inspirées des théories anglo-saxonnes sur les transitions technologiques. Elles analysent le fait que, dans un « régime technologique » donné, les interactions entre innovations scientifiques et technologiques, facteurs économiques et actions institutionnelles génèrent de puissants effets d'exclusion des voies alternatives. Cela explique par exemple que, malgré la bonne performance de technique alternatives aux pesticides (lutte intégrée par exemple), l'utilisation des pesticides a continué d'augmenter. Ce phénomène peut aussi être éclairé par la notion de *path dependency* (« dépendance au chemin »). Deux chercheurs hollandais, Geels et Schot³⁷, ont proposé une théorie des voies de transitions (*transition pathways*), à une échelle plutôt macro. Selon ces auteurs, les transitions dans un régime technologique résultent d'interactions à trois niveaux : les innovations de niche, les changements du « paysage sociotechnique » qui créent des

³⁷ Geels, Frank W., Johan Schot. 2007. « Typology of sociotechnical transition pathways », *Research Policy* 36 (2007) 399-417

pressions sur le régime dominant, et les effets en termes de déstabilisation de ce régime et d'ouverture de fenêtre d'opportunité pour les innovations de niche.

Encadré 6 : Théorie des transitions

On peut considérer l'agriculture biologique comme une innovation de niche. Il s'agirait alors de transposer ce modèle théorique à une échelle territoriale, afin de pouvoir appréhender concrètement les différents niveaux du système sociotechnique, même si ce système n'est évidemment pas clos sur un territoire. En première approche on peut estimer que l'ouverture des organisations agricoles locales « classiques » dans la vallée de la Drôme à l'agriculture biologique amorce une transition du régime socio-technique.

A une échelle plus large, le cas des transitions vers l'agriculture biologique amène à réfléchir sur les conditions d'une transition vers une agriculture écologisée, sur d'autres modèles de production plus généralisables, comme la production intégrée.

BIBLIOGRAPHIE

Corpus Théorique

- Azelart, Elisabeth, Marie-Annie Chan-Fook, Lisèle Crémieux, et Brigitte Deswarte. 1996. *Agribiodrôme*. Lyon: ISARA
- Bellon, Stéphane, et Claire Lamine. 2009. *Contextualiser le développement de l'AB : proposition de cadre d'analyse de l'évolution de l'AB en France et en Europe*. Note de cadrage pour le RMT DevAB
- Cambien, Léa. 2009. *Les dynamiques territoriales de production et de transition vers l'agriculture biologique en Ardèche méridionale : des formes mixtes au profit d'une multiplicité d'acteurs*. INRA Avignon: M2 EDTS
- Cognard, Françoise. 2006. « Le rôle des recompositions socio-démographiques dans les nouvelles dynamiques rurales : l'exemple du Diois ». *Méditerranée [En ligne]* (3.4):5-12.
- Geels, Frank W., Johan Schot. 2007. « Typology of sociotechnical transition pathways », *Research Policy* 36 (2007) 399-417
- Lamine, Claire et Stéphane Bellon. 2009. *Transitions vers l'agriculture biologique*. Educagri éditions/Éditions Quae. Educagri éditions/Éditions Quae.
- Lamine, Claire, et Léa Cambien. 2011. « Les transitions vers l'agriculture biologique : une approche à l'échelle d'un système agri-alimentaire territorial ». *Colloque écologisation INRA mars 2011*.
- Lamine, Claire, et Nathalie Perrot. 2007. *Trajectoire d'installation, de conversion et de maintien en agriculture biologique : étude sociologique*.
- Lamine, Claire, et Servane Penvern. 2011. « La bio en plein boom : un tournant à bien négocier ». *Demeter* 79-149.
- Lamine, Claire, Jean-Marc Meynard, Nathalie Perrot, et Stéphane Bellon. 2009. « Analyse des formes de transition vers des agricultures plus écologiques : les cas de l'Agriculture Biologique et de la Protection Intégrée ». *Innovations agronomiques* (4):483-493.
- Lamine, Claire, P. Viaux, et J-M. Morin. 2009. « Dynamiques de développement de l'agriculture biologique : éléments de débat ». *Innovations agronomiques* (4):483-493.
- Lamine, Claire, Pierre-Antoine Landel, et Marie-Laure Prevost. 2011. « Dynamiques territoriales de transition vers l'agriculture biologique ». Colloque « Transition vers l'AB ». Strasbourg. Juin 2011.
- Lamine, Claire. 2011. « "Changer de système" : une analyse des transitions vers l'agriculture biologique à l'échelle des systèmes agri-alimentaires territoriaux ». *Terrains et Travaux*.
- Landel P.-A. 2008. « Le Diois : Projet de territoire ou territoire de projets ? » 18.
- Landel, Pierre-Antoine. 2007. « Invention de patrimoines et construction des territoires », in H. Gumuchian, B. Pecqueur, *La Ressource Territoriale*, Economico (Ed.)
- Lémery, Bruno. 2003. « Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture ». *Sociologie du travail* (45):9-25.

- Méjean P., Geffray T., et Landel P.-A. 1997. « Le projet de territoire du Diois. Des ruraux acteurs de leur développement. » *Montagnes Méditerranéennes* (6):127-137.
- Mothes, Stéphanie. 2005. *Le passage à l'agriculture biologique : quelles évolutions des modes de production et de commercialisation ? Cas du maraîchage dans le Sud-est de la France*. INRA Avignon: INA P-G.
- Padel, Susanne. 2001. « Conversion to Organic Farming: A Typical Example of the Diffusion of an Innovation? » *Sociologia Ruralis* 41(1):41-61.
- Polo, Marion, et Marc Veyron. 1982. *L'agriculture biologique dans la Drôme. Evolution depuis 10 ans. Problèmes techniques des agriculteurs*. Lyon: ISARA.
- Sencébé, Yannick, et Denis Lepicier. 2007. « Migrations résidentielles de l'urbain vers le rural en France : différenciation sociale des profils et ségrégation spatiale. » *EspacesTemps.net*.
- Sencébé, Yannick. 2001. « Des bons usages de l'enclavement : une analyse sociologique du "pays diois" ». *Journées d'étude : Les Pays, de Vidal de la Blache aux lois d'aménagement et de développement du territoire ; 2001/01/17, 2001/01/18 ; Dijon (France)* 16.
- Vincent A. 2008. « Stratégies de commercialisation des agriculteurs bio : entre choix individuel, filière et territoire. Les producteurs ovins et légumiers dans la Drôme ». Mémoire de fin d'études, Lyon: ISARA
- Wartena, Sjoerd, et Stéphane Bellon. 1999. « Etablir des relations de coopération pour développer l'AB - l'expérience de la coopérative de Verchény ».
- Wright, Julia. 2007. *Des réseaux pour l'approvisionnement local de la restauration collective : enjeux et conditions L'exemple de la MFR de Divajeu*. Montpellier: IRC-SUPAGRO

Corpus terrain : documentation institutionnelle et rapports

- Agribiodrôme. 2002. *Accompagnement du développement de l'Agriculture Biologique sur le Territoire du DIOIS*.
- Agribiodrôme. 2009. *Biovallée. Panorama de la production biologique 2009*.
- Agribiodrôme, et Laetitia Bonin. 2009. *L'Agriculture Biologique sur le Syndicat Mixte du Val de Drôme. Les chiffres de la production - 2008*.
- CDC. 2008. « « Le BIO » Assurer un revenu viable pour l'agriculteur Développer une filière locale pour le consommateur ».
- Institut de Géographie Alpine, et Bureau d'Etudes d'Aménagement Urbain et Rural. 1978. *Val de Drôme. Plan d'Aménagement Rural. Dossier préliminaire*. Grenoble, Valence: Syndicat d'Etudes et de Coordination du Val de Drôme
- Laurent, M., P. Moreau, et J.P. Pouyet. 1971. *Livre Blanc Diois. Etude d'aménagement local*. Direction Départementale de l'Agriculture de la Drôme, Comité de Défense et de Développement du Diois
- Mehay, V. 2005. « Développement de l'agriculture biologique en Val de Drôme ». Mémoire de fin d'études, Pau: Université de Pau et des Pays de l'Adour
- Portier J. 2009. « Elaboration d'un programme d'actions pour le développement de l'agriculture biologique dans le cadre du projet Biovallée® ». Mémoire de fin d'études, Montpellier: SupAgro Montpellier.

Schmitt, G., et Méjean, P. 2002. *L'agriculture dans le Diois*. Die: Communauté des Communes du Diois.

Shorter, H. 1993. *Etat des lieux de trois programmes communautaires dans la Drôme : P.I.M. (2ème phase) P.O.Z.R. LEADER*. Préfecture de la Drôme

Syndicat d'Aménagement du Diois. 1975. *Plan d'Aménagement Rural*.